

**idi**

**2019**

**Document  
d'enregistrement  
universel**

incluant le Rapport  
financier annuel

Investir  
en priorité  
l'équité

## SOMMAIRE

	<b>Entretien avec les membres du Comité Exécutif</b>	<b>2</b>			
<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>71</b>
1.1	L'IDI	6	4.1	Bilan consolidé	72
1.2	L'IDI, un mécène engagé au service des entreprises et de l'éducation	13	4.2	Compte de résultat consolidé	73
1.3	Chiffres opérationnels clés	14	4.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	74
1.4	Contexte général du marché du capital-investissement et concurrence	16	4.4	Tableau de variation des capitaux propres	75
1.5	Principales opérations d'investissement et de cession en 2019	17	4.5	Annexe	76
1.6	L'activité et le portefeuille de l'IDI	18	4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	93
<b>2</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>97</b>
	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	30	5.1	Bilan au 31 décembre	98
2.1	Conformité au Code de gouvernance	30	5.2	Compte de résultat au 31 décembre	100
2.2	Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	31	5.3	Annexe aux comptes sociaux	101
2.3	Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité	45	5.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	111
2.4	Opérations conclues entre l'IDI et les sociétés qu'elle contrôle et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	50	5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	114
2.5	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	51	<b>6</b>	<b>INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL</b>	<b>115</b>
2.6	Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	51	6.1	Informations concernant l'IDI	116
2.7	Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques	51	6.2	Informations complémentaires	117
2.8	Augmentations de capital potentielles	52	6.3	Capital et principaux actionnaires	118
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>53</b>	6.4	Programme de rachat	121
3.1	Les comptes consolidés	54	6.5	Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	122
3.2	Les comptes sociaux	56	<b>7</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>125</b>
3.3	Actif net réévalué	56	7.1	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020	126
3.4	Affectation du résultat 2019 et fixation du dividende	59	7.2	Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020	127
3.5	Perspectives financières	60	7.3	Projets de résolutions	131
3.6	Événements significatifs récents	60	7.4	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant	137
3.7	Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société	61	7.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	138
3.8	Schémas d'intéressement du personnel	62	<b>8</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>141</b>
3.9	Contrôle interne et risques	64	8.1	Personne responsable	142
3.10	Différends et litiges	68	8.2	Contrôleurs légaux des comptes	143
3.11	Assurances et couverture des risques	69	8.3	Documents accessibles au public et information financière	144
3.12	Conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'IDI et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation - installations SEVESO et principaux risques financiers liés au changement climatique	69	8.4	Opérations avec les entités apparentées	144
			8.5	Informations financières historiques	145
			8.6	Table de concordance	146
			8.7	Table de concordance du rapport financier annuel	149
			8.8	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	150

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

# 2019

## Rapport financier annuel

### PROFIL DU GROUPE

*L'IDI est l'une des toutes premières sociétés cotées d'investissement en private equity en France avec 50 ans d'existence.*

Disposant de 500 millions d'euros de fonds propres, l'IDI investit directement dans les petites et moyennes entreprises françaises et européennes disposant d'une position forte sur leurs marchés respectifs.

L'IDI intervient essentiellement sur les segments du capital transmission et du capital-développement.

L'IDI se distingue de ses confrères par sa vision de long terme, sa grande flexibilité dans la gestion de l'horizon de ses investissements, par un fort alignement des intérêts avec les managers ainsi que par son implication auprès d'eux pour faire réussir ses participations.

La stabilité de son actionnariat, sa structure financière solide (sans endettement structurel) et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes et expérimentées de son secteur avec plus de 800 entreprises accompagnées dont certaines sont devenues des groupes internationaux compétitifs.

Le soutien à la croissance de ses entreprises – croissance organique, externe, internationale – reste plus que jamais au cœur de la stratégie de l'IDI.



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n° 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès du GROUPE IDI, 18 avenue Matignon, 75008 Paris, sur le site Internet de IDI : [www.idi.fr](http://www.idi.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

# LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Christian Langlois-Meurinne

Marco de Alfaro

## Christian Langlois-Meurinne

Président d'Anelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI

### QUELS SONT LES ATOUTS CONCURRENTIELS DE L'IDI AUJOURD'HUI ?

L'IDI est, sur le marché du capital investissement, un des rares acteurs à investir depuis 50 ans. Sa structure, une société d'investissement et non pas un fonds, la met à l'abri du plafond de verre des 5 ans. Dotée d'un actionariat stable, faisant appel uniquement à ses fonds propres de 500 millions d'euros, n'ayant pas de dette et disposant d'une capacité d'investissement de plus de 140 millions d'euros, l'IDI bénéficie ainsi d'une souplesse et d'une totale indépendance de gestion. L'IDI évite notamment la pression des levées de fonds successives ou des retours auprès d'investisseurs institutionnels qui peut induire des décisions de gestion inappropriées. A ces atouts viennent s'additionner une équipe d'investissement composée de professionnels très expérimentés, ayant traversé plusieurs crises financières. Cet engagement dans la durée favorise une relation durable avec les participations propice à faire face aux incertitudes à venir puis à la reprise de leur croissance.

### LE MARCHÉ SEMBLE S'ARRÊTER AVEC LA CRISE SANITAIRE. AVEC UN PEU DE REcul COMMENT JUGEZ-VOUS LA STRATÉGIE DE L'IDI DE CES DERNIÈRES ANNÉES ?

La stratégie suivie a été pragmatique, opportuniste et bénéfique. L'IDI disposait de longue date en portefeuille de très belles participations

qui avaient développé à la fois leurs activités mais également leurs potentiels de croissance. Face à des niveaux de valorisation très voire trop élevés et à des liquidités abondantes, l'IDI a su saisir des opportunités de cession et prendre les bénéfiques pour mieux réinvestir ensuite. L'IDI a considéré qu'il était stratégiquement opportun de vendre. 2017 et 2018 ont donc été deux années de cessions générant des retours sur investissement record. 2019 a été une année très active en termes d'investissement, avec trois prises de participation directes et le financement de plusieurs croissances externes des sociétés du portefeuille. Pour y parvenir, et par anticipation, dès 2018, l'équipe d'investissement avait été renforcée pour à la fois accompagner les participations mais également étudier davantage de dossiers sans jamais renoncer aux critères de sélectivité et de prudence qui font partie de l'ADN de l'IDI. La qualité du portefeuille permet ainsi d'afficher en 2019 un ANR, pré-impact du Covid-19, en progression de +8,07 %, preuve de la capacité de l'équipe de l'IDI à contribuer à la valorisation des sociétés du portefeuille et dénicher de bons investissements !

### QUELS SONT LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE DU COVID-19 ET QUELLES PERSPECTIVES POUR 2020 ?

C'est bien trop tôt pour répondre alors que nous sommes encore confinés lors de cette interview ! L'IDI a poursuivi au premier trimestre 2020 son effort d'investissement en entrant au capital de deux nouvelles sociétés. L'année 2020 sera marquée par les effets de la pandémie de Covid-19. En fonction de la durée du confinement et



Tatiana Nourissat

Julien Bentz

de la dynamique de la relance, les sociétés du portefeuille de l'IDI pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur trésorerie être affectés sur l'exercice, mais elles n'auront pas perdu pendant cet arrêt brutal et impérieux toute leur capacité à produire, à innover, et à inventer les attentes des clients. N'étant pas prisonnier d'un horizon d'investissement contraint, les participations de l'IDI bénéficient d'un partenaire solide et capable de prendre le temps nécessaire pour les accompagner dans cette période d'incertitude afin de retrouver leur rythme de croissance. Quand tout va bien il est facile d'être un bon partenaire, c'est au moment des crises que la valeur ajoutée se vérifie véritablement.

#### **QUEL EST LE POINT DE VUE DE L'IDI PAR RAPPORT AU SOUTIEN A APPORTER PENDANT CETTE CRISE ? QUELS DIVIDENDES ?**

L'IDI dès les premières heures a été mobilisé, actif et solidaire pour faire face au coronavirus : mobilisé pour mettre en sécurité ses collaborateurs, actif pour apporter tout le soutien possible à ses participations et solidaire en s'associant bien sûr à l'effort national et en faisant un don de 100 000 euros au profit de la fondation de AP-HP dans les premiers jours du confinement. Les participations de l'IDI ont agi individuellement par des dons. Malgré un exercice 2019 encore très positif et une contribution humaine et financière à l'effort national, l'IDI a souhaité également y associer ses actionnaires en distribuant un dividende de 20 % inférieur à celui versé en 2019.

## **Marco de Alfaro**

**Partner**

### **MALGRÉ UNE CONCURRENCE TRÈS FORTE, COMMENT JUGEZ-VOUS L'ACTIVITÉ EN 2019 ?**

L'activité en 2019 fut tout simplement très intense, à la fois en termes d'accompagnement de nos participations mais également d'études de dossiers et d'investissement. Dans des conditions de marché concurrentielles où les liquidités étaient importantes et les valorisations souvent élevées, la qualité du *sourcing* des nouveaux investissements et des opérations de croissance externe était primordiale. L'IDI dispose d'une équipe d'investissement soudée et très professionnelle qui sait trouver des thèses d'investissement originales ou parfois peu adressées, tout en sachant refuser des dossiers survalorisés dont le retour sur investissement attendu ne correspond pas à l'historique élevé de performance de l'IDI.

### **COMMENT A ÉVOLUÉ LE PORTEFEUILLE DE L'IDI ?**

Après deux années de cessions de participations majeures et historiques du portefeuille de l'IDI, 2019 a marqué le retour des investissements. Ainsi l'IDI, qui depuis plusieurs années mise sur les thèses de build-up et de concentration, a réalisé en 2019 une opération originale par la double prise de participation dans Freeland Group et Invisia pour créer le groupe NewLife et constituer le

leader français incontesté du portage salarial et des services aux indépendants. Par ailleurs, le bien-être étant plus que jamais au cœur de la préoccupation des français, l'IDI a décidé d'investir dans Formalian, holding de la formation aux métiers du bien-être en France (Sophrologie...). Enfin, prolongeant un axe d'investissement dans les entreprises dotée d'une très forte croissance comme HEA Expertise, l'IDI a pris une participation dans une entreprise qui révolutionne son marché au travers d'un business model digital et novateur : le Groupe Label, qui exploite plusieurs sites internet dont Mistermenuiserie.com et ses 70 show-rooms en France.

## Julien Bentz

Partner

### AVEZ-VOUS FINANCÉ DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE EN 2019 ?

L'IDI investit dans des participations mais également s'investit fortement dans leur croissance externe pour acquérir de nouvelles technologies, de nouveaux savoir-faire afin de générer de fortes synergies et s'ouvrir à de nouveaux marchés, y compris géographiques. Ainsi en 2019, l'IDI a de nouveau accompagné le management de FCG (anciennement dénommé Orca Développement), qui avait réalisé en 2017 avec succès une opération de croissance externe stratégique majeure dans Fait Plast, dans l'acquisition de 4 sociétés italiennes pour créer une entité dédiée aux tissus carbone et matériaux composites techniques. En effet, avec cette opération, FCG intègre G. Angeloni, leader dans la commercialisation de matériaux composite, ITT spécialisée dans le tissage de tissus à partir de fibres de carbone et de fibres aramide, Dynanotex dans le tissage avec une technique innovante d'étalement des fibres de carbone, et Impregnatex Compositi, spécialisée dans le processus de pré-impregnation des tissus. En complément, il existe parfois des géographies fermées où une stratégie de croissance organique mettrait beaucoup trop de temps à faire sens. C'est la raison pour laquelle la société

Cette tendance s'est poursuivie en 2020 avec deux nouveaux investissements dans de nouvelles entreprises en forte croissance, CDS Groupe et VOIP Telecom. Grâce à la persévérance et la ténacité de l'équipe d'investissement de l'IDI mais aussi à la robustesse du *business model* de la société, le closing de la cession de HEA Expertise a pu être mené à bien dans de bonnes conditions pour l'IDI en pleine période de confinement.

The Dubbing Brothers Company a souhaité acquérir Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV et Ateliers de France (anciennement Mériquet Stratégie et Développement) a acquis la société autrichienne Sinnex, l'un des leaders européens de l'agencement intérieur de yachts de luxe. Dans un marché souvent survalorisé pour les entreprises de grande taille, la génération de valeur ajoutée se trouve parfois dans la combinaison et l'exploitation de plusieurs savoir-faire.

### POURQUOI UN ENTREPRENEUR CHOISIT L'IDI ?

Issu d'une aventure entrepreneuriale avec ses associés et collaborateurs investis au capital, l'IDI dispose de nombreux atouts pour convaincre les entrepreneurs d'unir leur destin. Notre société d'investissement dispose d'une équipe très expérimentée qui dialogue en permanence avec ses premiers associés que sont les managers, de moyens importants pour croître en France et à l'international, d'un accompagnement sur plus longue durée permettant de mener des stratégies plus créatrices de valeur et d'une transparence importante et notable du fait de sa cotation en bourse. L'IDI offre donc des conseils, des moyens et du temps aux entrepreneurs pour réaliser leurs ambitions.

## Tatiana Nourissat

Secrétaire générale

### COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS LES RÉSULTATS 2019 DE L'IDI ?

Les résultats 2019 démontrent la robustesse et la pérennité de l'IDI. Grâce aux bonnes performances des années 2018 et 2019, l'IDI dispose à fin 2019 à la fois d'un bilan solide avec plus de 500 millions d'euros de capitaux propres consolidés, d'aucune dette et d'une capacité d'investissement de 140 millions d'euros, sans compter une ligne de crédit tirable d'un montant global de 15 millions d'euros. L'IDI peut ainsi traverser cette crise sanitaire et économique et dispose des moyens pour agir en 2020. L'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leurs activités et leur développement dans l'environnement de crise existant et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou de build up qui pourront se présenter.

### COMMENT S'EST PASSÉE 2019 POUR IDI EMERGING MARKETS ?

IDI Emerging Markets a recruté un profil expérimenté, Abderahmane Fodil, en qualité d'associé senior, renforçant ainsi sa capacité de

développement et d'investissement. IDI Emerging Markets a entamé la levée de fonds de son quatrième véhicule avec un premier closing d'engagements collectés de 103 millions de dollars US. Un premier investissement primaire de 10 millions de dollars a été réalisé fin janvier 2020 dans le fonds chinois CMC III dont la stratégie est centrée sur les secteurs traditionnels liés à la consommation des ménages et portés par les technologies web ou mobiles.

### QUE DIRIEZ-VOUS AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE L'IDI ?

Ils ont eu raison d'investir dans l'IDI et il n'est pas trop tard pour investir ou réinvestir. Sur un horizon court terme, 2017 et 2018 ont été des années de redistribution exceptionnelles récompensant tous les actionnaires de leurs prises de risque et de leur confiance. Sur plus long terme, les chiffres 2019 de croissance de l'ANR dans un contexte de reconstitution du portefeuille montrent la résilience et la pertinence du business model. Cette capacité à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, permet à l'IDI de générer un fort rendement et de s'imposer depuis son introduction en bourse en 1991 comme l'acteur du private equity qui surperforme ses concurrents cotés avec un TRI, dividendes réinvestis, de 15,7 % par an, soit un multiple de 64 en 28 ans.

<b>1.1</b>	<b>L'IDI</b>	<b>6</b>
1.1.1	Pionnier de l'investissement	6
1.1.2	Notre identité, nos valeurs	6
1.1.3	Notre métier	7
1.1.4	Notre expertise	7
1.1.5	Nos objectifs	7
1.1.6	Le Gérant et les équipes du Groupe IDI	8
1.1.7	Le Conseil de Surveillance	10
1.1.8	Organigramme au 31 décembre 2019	11
<b>1.2</b>	<b>L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉDUCATION</b>	<b>13</b>
	Association Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise	13
	BANJ	13
	Poursuite de son soutien à l'Association pour l'accès à l'éducation et la transmission des savoir-faire AZE	13
<b>1.3</b>	<b>CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS</b>	<b>14</b>
<b>1.4</b>	<b>CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL- INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE</b>	<b>16</b>
	<i>Private equity</i> France, LBO et capital- développement	16
	Les principaux acteurs du capital-investissement	16
	<i>Private equity</i> Pays Émergents	16
<b>1.5</b>	<b>PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2019</b>	<b>17</b>
	Investissements et cessions de l'IDI	17
<b>1.6</b>	<b>L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI</b>	<b>18</b>
1.6.1	Gestion pour compte propre	18
	Investissements réalisés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	25
1.6.2	Gestion pour compte de tiers	27
1.6.3	Autres actifs financiers	27



# PRÉSENTATION DU GROUPE

## 1.1 L'IDI

### 1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec 50 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En 50 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

### 1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis 50 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de 500 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 15,71 %, soit une multiplication par 64 de son cours de Bourse en 28 ans.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

#### L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement, telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;

- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

#### L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

#### LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêts et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

## 1.1.3 Notre métier

### UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis 50 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

#### L'investissement pour compte propre

##### Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

### Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et n'est pas endetté.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

#### L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, l'IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, notamment à l'international. Ainsi, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou à travers ses participations dans les véhicules d'IDI Emerging Markets SA et IDI Emerging Partners qui gèrent 500 millions de dollars.

## 1.1.4 Notre expertise

### UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans

l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

## 1.1.5 Nos objectifs

### UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par *build-up* et parfois des opérations complexes telles que *MBI* ou *carve out*.

## 1.1.6 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient la possibilité de co-investir sur chaque investissement assure un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.



### DIRIGEANT ACTIONNAIRE

#### **CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE** Président de Ancelle et Associés SAS Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a près de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

### COMITÉ EXÉCUTIF

En 2015, la gouvernance de l'IDI a évolué. Le Groupe IDI s'est doté d'un Comité Exécutif qui accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, pour l'exercice de ses missions.

Ce Comité Exécutif regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI et est ainsi constitué avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, entouré de Marco de Alfaro, *Partner*, Julien Bentz, *Partner* et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

## Les équipes d'investissement



#### **MARCO DE ALFARO** Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *private equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général.



#### **JULIEN BENTZ** Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, diplômé d'ESCP Europe, et de l'Université Paris Dauphine. Julien Bentz a près de 15 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO/capital-développement) et en mezzanine. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette.



#### **TATIANA NOURISSAT** Secrétaire générale – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana Nourissat assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

ÉQUIPE FONDS PROPRES D'IDI



**AUGUSTIN HARREL-COURTES**  
Directeur de Participations

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.



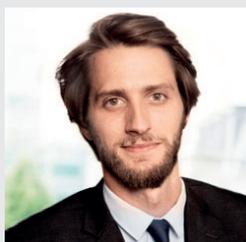
**JONATHAN COLL**  
Directeur de Participations

Jonathan a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et *corporates* français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande École).



**JONAS BOUAOULI**  
Chargé d'Affaires Senior

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un *Bachelor of Science* de HEC Lausanne, Jonas Bouaouli a rejoint les équipes de l'IDI en 2016. Il bénéficie d'expériences au sein des équipes d'investissement de JP Morgan et d'AltaFund. Par ailleurs, il a été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux et suivi la chaire entrepreneuriat de l'ESCP.



**ARNAUD PIERUCCI**  
Chargé d'Affaires

Diplômé du Magistère Banque – Finance de l'Université d'Assas, Arnaud a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2016 après 2 années passées au sein des équipes M&A de la banque d'affaires Leonardo & Co (NTX Partners) et une année au sein du fonds d'investissement Eurazeo PME.



**JEANNE DELAHAYE**  
Chargée d'Affaires

Jeanne Delahaye, diplômée de Dauphine et titulaire du Mastère de Finance de l'ESSEC, a rejoint les équipes de l'IDI en 2019, après trois années passées en fusions-acquisitions chez goetzpartners. Elle avait auparavant exercé au sein de l'équipe LBO de Qualium et Infrastructure de 3i.



**INÈS LAVRIL**  
Chargée d'Affaires

Inès Lavril, diplômée de l'ESSEC et de l'Université Paris-Dauphine, a rejoint l'IDI en 2019 après avoir passé 3 ans au sein des équipes Transaction Services et Restructuring d'Eight Advisory. Elle a auparavant eu des expériences en *private equity* chez PAI Partners et Allianz ainsi que dans l'équipe M&A de Piper Jaffray à Londres.



**MIREILLE HINAUX**  
Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École nationale de commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

## 1.1.7 Le Conseil de Surveillance

### PRÉSIDENTE

**Luce GENDRY, Premier mandat le 30 juin 2008**

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie Banque.

### VICE-PRÉSIDENT

**FFP Invest, Premier mandat le 20 juin 2012**

Représentée par M. Sébastien Coquard, *Head of Investments*.

### MEMBRES

**Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016**

M. Richier est, entre autres, Président-Directeur général d'Allianz France.

**Gilles Babinet, Premier mandat le 26 juin 2019**

M. Babinet est, entre autres, Vice-Président du Conseil National du numérique et Digital Champion auprès de la Commission européenne.

**Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011**

M. Charquet est, entre autres, Président de Generis Capital Partners SAS.

**Julie Guerrand, Premier mandat le 27 juin 2017**

Mme Guerrand est, entre autres, Présidente de H51.

**Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008**

M. Langlois-Meurinne est investisseur.

**Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017**

Mme Langlois-Meurinne est *Chief Marketing Officer Europe/Middle East/Africa/Latin America* de Ralph Lauren.

**LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017**

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie.

**Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014**

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

### CENSEURS

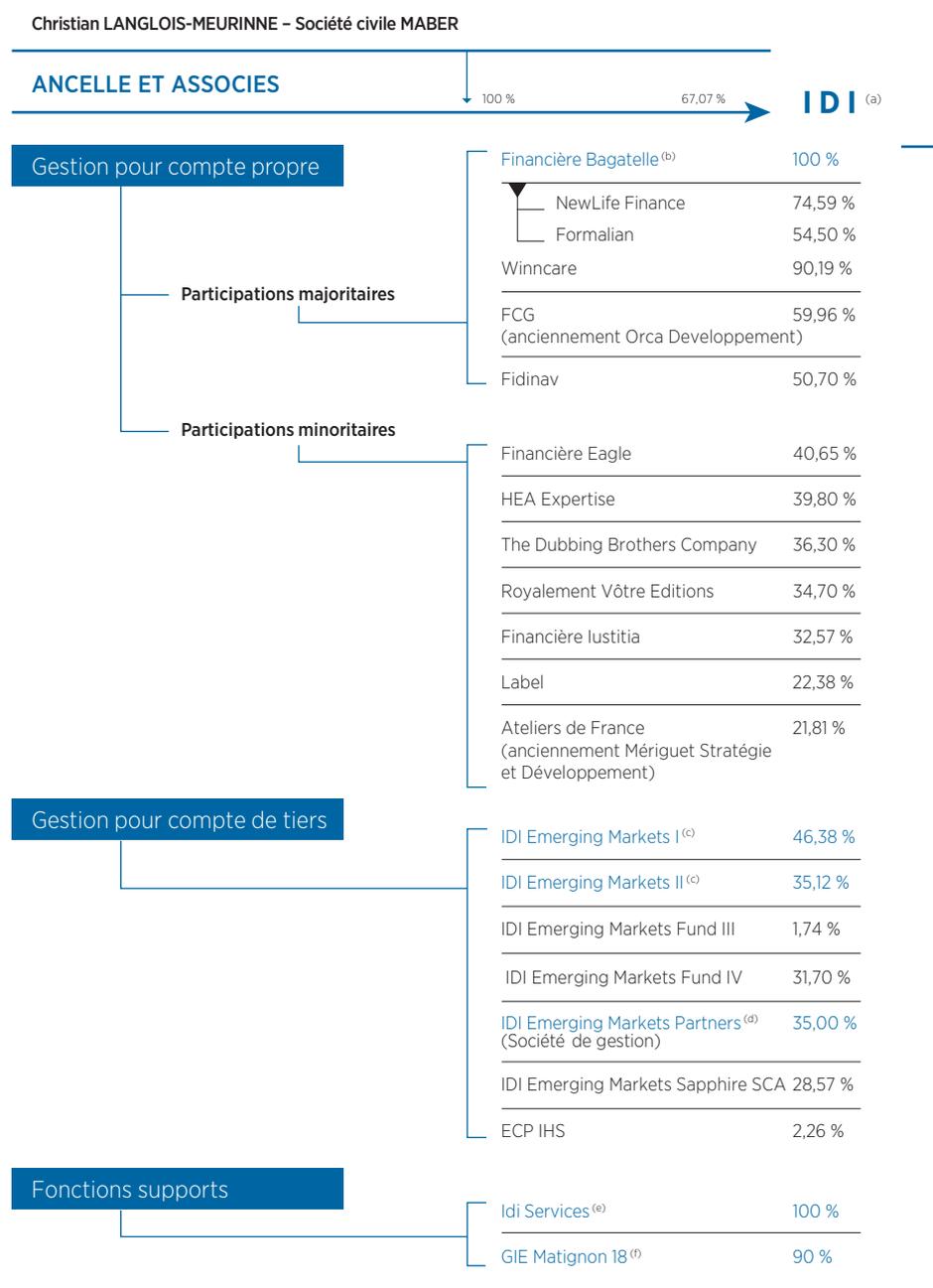
**Sébastien Breteau, Premier mandat le 26 juin 2019**

M. Breteau est Président de Qima.

**Gilles Étrillard, Premier mandat le 30 juin 2008**

M. Étrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement - LFPI (SAS).

## 1.1.8 Organigramme au 31 décembre 2019



(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B d'Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.

(b) Holding qui détient les participations majoritaires de l'IDI acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

(c) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(d) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère, entre autres, les fonds IDI Emerging Markets III et IV.

(e) IDI Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

(f) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 119 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, pages 109 et 110 du document d'enregistrement universel.

Les capitaux propres consolidés de l'IDI fin 2019 s'élèvent à 501,4 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception d'IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets qui supportent ses propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

#### DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 119 du présent document d'enregistrement universel.
- IDI Services : création en novembre 1998.
- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
- Financière Bagatelle : création le 4 novembre 2010.
- IDI Emerging Markets SA : création le 28 mai 2008.
- IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012.

IDI est membre de France Invest.

#### RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

#### DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les flux existants entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 138 et 139 du document d'enregistrement universel).

Il n'existe aucune autre convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Une procédure d'évaluation des conventions courantes a été présentée au Comité d'Audit le 15 avril 2020 et approuvée par le Conseil de Surveillance le 20 avril 2020 puis mise en place par la Société, permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre.

## 1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉDUCATION

1

### Association Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise

Le Groupe IDI a, pour la première fois en 2019, apporté son soutien à l'Association Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise, présidée par Monsieur Nicolas de Tavernost, Président du Directoire du Groupe M6, qui a pour but la réinsertion des sortants de prison par l'emploi. Elle aide les entreprises à mettre en place des actions concrètes en faveur de ce public, en proposant notamment des emplois et

un accompagnement à la concrétisation du projet d'insertion professionnelle destiné aux personnes condamnées et/ou sortant de prison.

[www.sortirdeprison.org](http://www.sortirdeprison.org)

### BANJ

Le Groupe IDI a, également en 2019, aidé la société BANJ, représentée par Monsieur Marc-Alain Boucicault, Président Directeur Général et fondateur, qui contribue à l'épanouissement de l'écosystème entrepreneurial, et s'est imposée comme le premier carrefour entrepreneurial de Haïti. BANJ a pour objectif d'identifier les entrepreneurs avec les idées les plus brillantes ayant le potentiel de marquer le monde des affaires en Haïti, ou dans le monde, et de leur

offrir des opportunités diverses pour atteindre leurs objectifs. BANJ le fait, dans la mesure du possible, en offrant des espaces de travail modernes et en organisant des événements et programmes tournés vers l'entrepreneuriat et l'innovation en partenariat avec des acteurs locaux et internationaux comme Facebook et Google.

[www.banjht.com](http://www.banjht.com)

### Poursuite de son soutien à l'Association pour l'accès à l'éducation et la transmission des savoir-faire AZE

L'IDI a poursuivi en 2019 son soutien à l'Association AZE, créée par Madame Sonia Perrin, qui a pour objet l'accès à l'éducation et la transmission du savoir-faire, le développement et le soutien de ses projets propres ainsi que ceux d'ONG et d'associations à but non lucratif dans leur travail pour l'accès à l'éducation et à l'insertion

professionnelle. Les missions de l'association sont destinées aux enfants et aux jeunes en détresse ou issus de familles vulnérables à Tuléar, dans le sud-ouest de Madagascar.

[www.aze-asso.org](http://www.aze-asso.org)



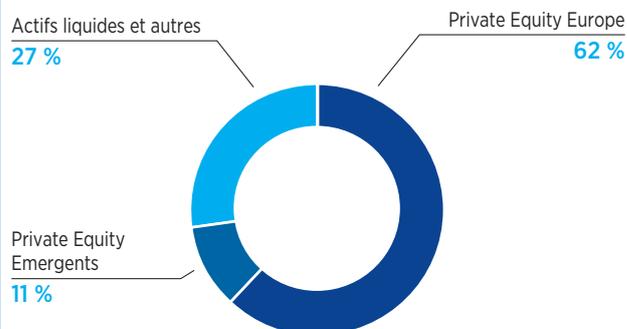
## 1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

En 2019, l'ANR par action, pré-impact du Covid-19, progresse de 8,07 % (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la performance des sociétés du portefeuille de *private equity* Europe et des actifs liquides.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 501,4 millions d'euros, soit une augmentation de 21,4 millions d'euros depuis le 31 décembre 2018. La capacité d'investissement propre de l'IDI, après plusieurs acquisitions et le versement d'un dividende, s'élève à 143 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 215 millions d'euros fin 2018. L'IDI bénéficie en outre d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) non utilisée fin 2019.

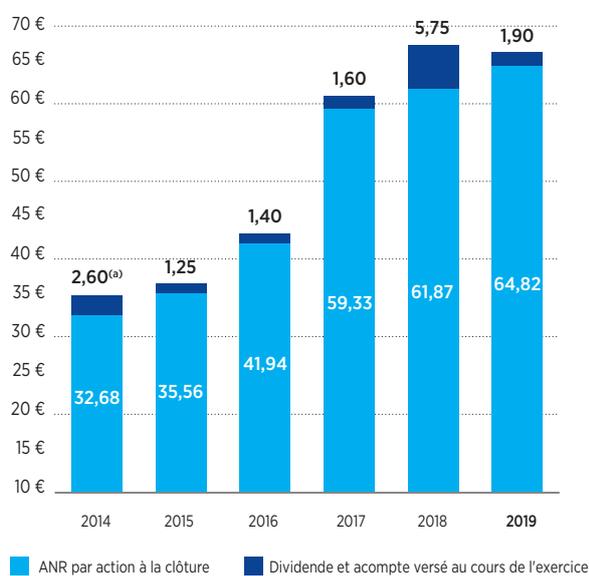
À l'inverse de l'année 2018, il n'y a pas eu de cessions significatives en 2019 mais l'année a été riche en acquisitions (54 millions d'euros). Les principaux investissements, détaillés page 17 du présent Document d'Enregistrement Universel, sont les prises de participations directes dans Groupe Label, Formalian, Feeland Group et les croissances externes réalisées par The Dubbing Brothers Company (Film Fernseh Synchron) et par Ateliers de France (Sinnex). De plus, FCG (anciennement dénommé Orca Développement) a réalisé la quadruple acquisition des sociétés italiennes : G. Angeloni, ITT, Dyanotex et Impregnatex.

### RÉPARTITION DE L'ANR



L'ANR au 31 décembre 2019, pré-impact du Covid-19, s'élève à 500 millions d'euros. Il est constitué de 73 % d'actifs de Private Equity diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activités.

### ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION DEPUIS 2014

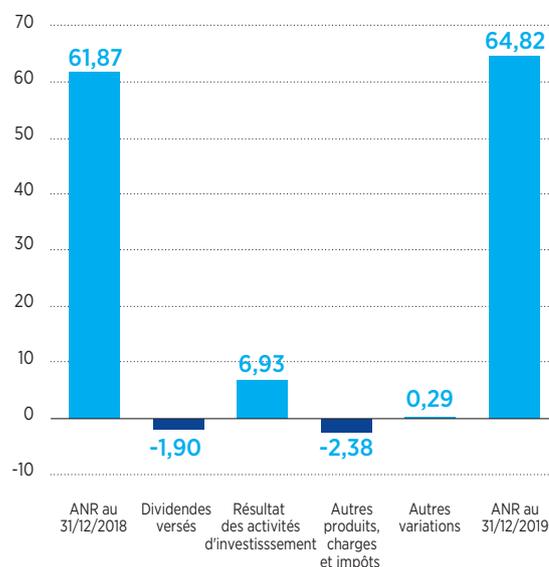


(a) dont 1,6 euro d'acompte sur dividendes 2014

En 2019, l'IDI a versé un dividende de 1,90 euro représentant plus de 3 % de l'ANR.

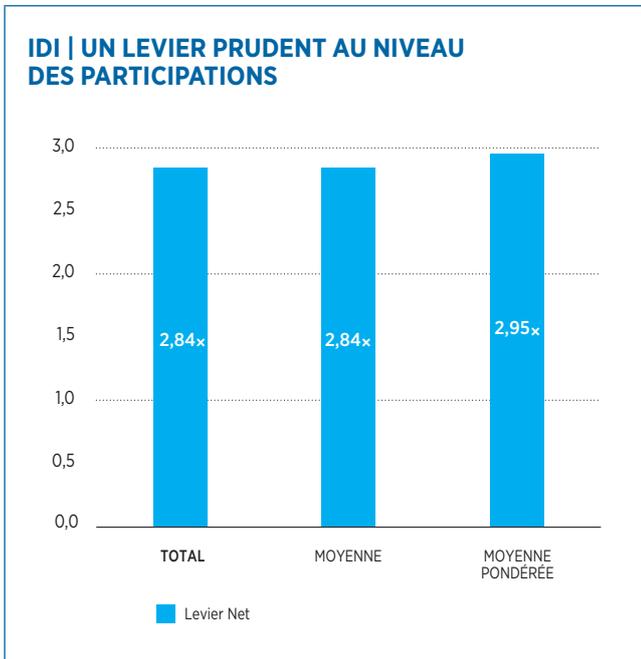
Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 122 et 124 du présent document d'enregistrement universel.

### ÉVOLUTION DE L'ANR DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2018



## Chiffres clés des participations

1



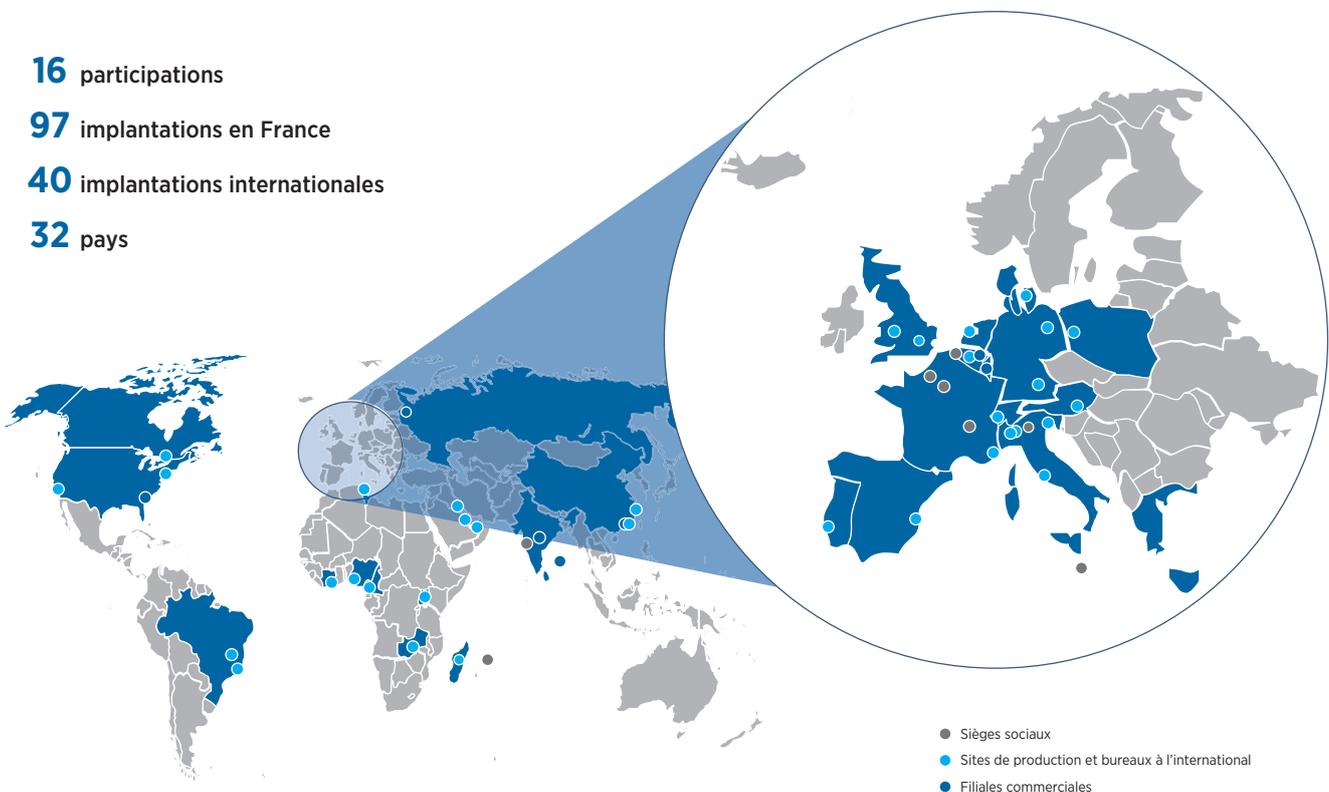
## UN ACTEUR PRÉSENT DANS 32 PAYS ET SUR L'ENSEMBLE DES CONTINENTS AU TRAVERS DE SES PARTICIPATIONS

**16** participations

**97** implantations en France

**40** implantations internationales

**32** pays



## 1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

### *Private equity France, LBO et capital-développement*

#### LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'étude menée par France Invest et Grant Thornton sur l'activité des acteurs français du capital-investissement en 2019 n'était pas publiée lors de la publication du présent document. Néanmoins, les tendances constatées en 2018 tant en termes de fonds levés que d'investissements ou de cessions se sont poursuivies. C'est ainsi qu'à la fin du premier semestre 2019 :

- 7,8 milliards d'euros avaient été investis dans près de 1 200 start-up, PME et ETI ;
- 8,0 milliards d'euros avaient été levés dont près de 50 % auprès d'investisseurs internationaux ; et
- près de 750 entreprises avaient été cédées, en tout ou partie, confirmant que la liquidité du non coté est réelle et se maintient à un haut niveau.

Au cours des six premiers mois de l'année 2019, les deux principaux indicateurs de l'activité du capital-investissement français, que sont les capitaux levés qui seront investis dans les 5 prochaines années dans les entreprises et les investissements réalisés dans les start-up, PME et ETI, progressent fortement. Cette évolution traduit un environnement favorable porté par les réformes menées par le gouvernement, très perceptible chez les investisseurs étrangers de long terme qui ont souscrit à 50 % à la levée du semestre. Alors que le financement des start-up continue à progresser, l'annonce de l'État, mi-septembre, de mobilisation de 5 milliards d'euros en provenance d'investisseurs institutionnels français sera un booster bienvenu pour les sociétés tech françaises à fort potentiel, ceci en attendant une stimulation du marché boursier qui n'a enregistré qu'une des quelque 750 cessions du semestre.

### Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs *small-caps* tels qu'Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos, Azulis Capital, Siparex... ;
- sur la partie supérieure, les fonds LBO France, Activa Capital, Andera, Bridgepoint, Abenex, Capzanine, Ardian.

### *Private equity Pays Émergents*

L'activité de *private equity* Pays Émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2019 sont décrites page 27 du document d'enregistrement universel.

# 1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2019

1

## Investissements et cessions de l'IDI

Profitant des produits de cession encaissés en 2018 et 2019, l'IDI a profité de plusieurs opportunités d'investissements, directement ou à travers des croissances externes de son portefeuille.

En 2019, l'IDI a investi 54 millions d'euros en *private equity* Europe à travers six opérations :

Investissements directs :

- Group Label, distributeur de produits dans le domaine du confort, de la sécurité et de la menuiserie aluminium ;
- Formalian, formation aux métiers du bien-être ;
- NewLife, issue du rapprochement de Freeland Group et d'Invisia, acteurs incontournables du marché des services aux indépendants.

Croissances externes sur des cibles stratégiques :

- Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, permettant à Dubbing Brothers, de conforter sa position de leader européen du doublage ;
- Sinnex, société autrichienne leader européen de l'agencement intérieur de yachts de luxe qui vient compléter l'offre d'Ateliers de France (ex Mériquet Stratégie Développement) ;
- G. Angeloni, ITT, Dynanotex et Impregnatex : le groupe FCG (anciennement dénommé Orca Développement) a procédé à l'acquisition de ces quatre sociétés italiennes et créé de ce fait une entité dédiée aux tissus carbone et matériaux composites techniques : G. Angeloni (approvisionnement et commercialisation), ITT (tissage), Dynanotex (innovation dans l'étalement des fibres) et Impregnatex Compositi (procédé d'imprégnation).

En outre, l'IDI a souscrit un engagement de 25 millions de dollars dans le fonds IDI EM IV lancé et géré par IDI EM Partners en 2019.

## 1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

### 1.6.1 Gestion pour compte propre

#### 1.6.1.1 PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDs PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 250 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis, par opération, compris entre 10 et 40 millions d'euros (seul) et 100 millions d'euros (avec des co-investisseurs)..

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2019 sont :

#### 1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

### Ateliers de France (ex Mériquet Stratégie Développement)



Date de l'investissement initial : **septembre 2017**

Opérations de croissance externe : **mai 2018 - Bronze de France / Baguès ; juillet 2018 - Rémy Garnier / Dupont ; octobre 2018 - Socra ; octobre 2018 - Weldon (UK) ; décembre 2018 - Ambiance Parquets ; mai 2019 - Sinnex (AT) ; juin 2019 - Ateliers Perrault**

Investissement total (comprenant un investissement initial et UN investissement complémentaire) : **31,0 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO secondaire**

% DE Détenion : **22 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **250 millions d'euros**



### Leader international de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme

Structuré autour de sept grands métiers : (i) la peinture décorative, le staff et la dorure, (ii) le travail du marbre, (iii) la taille de pierre et la maçonnerie, (iv) la serrurerie et la ferronnerie, (v) la boiserie, (vi) le métier d'enssembler et (vii) la vente de peintures et de papiers peints, le groupe Ateliers de France (ex Mériquet Stratégie Développement) intervient sur des chantiers de rénovation ou de construction neuve en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État.

Réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 55 % hors de France, le groupe emploie c.1 400 salariés et est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire entre les employés.

### Ensemble de sociétés et de marques ayant des savoir-faire complémentaires

Aujourd'hui connu sous le nom d'Ateliers de France (ex Mériquet Stratégie Développement), ce groupe mondial s'est constitué à la fois par croissance organique et par croissance externe, pour devenir une référence mondiale dans le domaine de l'artisanat décoratif haut

de gamme au travers de près d'une trentaine de marques, parmi lesquelles :

**Atelier Mériquet-Carrère** – Créé en 1960, l'Atelier Mériquet-Carrère réalise et restaure les plus beaux décors de peinture et dorure du monde. Décor marbre ou bois en trompe-l'œil, peinture décorative, travail du cuir gaufré et doré, dorure sur boiserie, le savoir-faire de ses compagnons est issu de la transmission d'homme à homme des secrets ancestraux des métiers de peintre et de doreur. Leurs références sont aussi bien des monuments historiques publics (châteaux de Fontainebleau et de Versailles, l'hôtel Matignon, l'opéra Garnier, le palais de la Légion d'Honneur ou le palais de l'Élysée), que des réalisations privées sous la direction de grands décorateurs (Jacques Grange, Alberto Pinto ou encore Roxane Rodriguez). L'Atelier a également lancé fin 2017 sa propre marque de peinture avec une sélection de 144 couleurs issues des chantiers prestigieux de peinture décorative et du patrimoine français ainsi que des papiers peints vendus dans le showroom parisien ou encore auprès de revendeurs spécialisés.

**Hare & Humphreys (Royaume-Uni)** – Fondée en 1987 et intégrée au groupe en 2017, Hare & Humphreys est un des principaux spécialistes britanniques en matière de peinture, dorure, conservation et de décoration des bâtiments historiques (Windsor Castle...) et titulaire d'un Royal Warrant as Decorators and Gilders by appointment to HM Queen Elizabeth II.

**H. Chevalier** – Créée en 1946 par Henri Chevalier, l'entreprise H. Chevalier est spécialisée dans la restauration du bâti ancien et monuments historiques en pierre de taille, briques ou enduit. Son expertise se concentre sur les travaux de pierre de taille (au sein de son propre atelier), la maçonnerie, le gros œuvre et la logistique de chantier sur des chantiers publics et privés tels que les châteaux de Saint Germain en Laye, de Versailles ou encore le Musée Carnavalet et l'hôtel de la Marine.

**Atelier de la Boiserie** – Maison née en 1963 du regroupement de plusieurs ateliers parisiens et provençaux préexistants, Atelier de la Boiserie est spécialisé dans la fabrication et la restauration de menuiseries de style, en agencement, habitué aux projets les plus divers en France mais également à l'international (Moscou, Londres, New York, San Francisco...).

**E.D.M.** – Présent dans de nombreux pays (Royaume-Uni, France, Suisse, Monaco, USA, Canada, Brésil, Moyen-Orient et Asie), EDM est un spécialiste des projets complexes et du sur-mesure dans le domaine de la pierre et notamment du marbre (sols, murs, plafonds,

escaliers, salles de bains...). Les équipes sourcent des marbres et pierres du monde entier mais proposent aussi la pierre et le marbre sur nid d'abeille.

**Sinnex (Autriche)** – Fondée en 1996 et rachetée en 2019, Sinnex est le spécialiste dans l'agencement intérieur de luxe et notamment des yachts. Son siège et son usine de production sont basés à Griffen en Autriche mais elle opère également des filiales en Allemagne et aux Pays-Bas à proximité des chantiers navals de la mer du Nord.

L'IDI a d'abord investi en qualité d'actionnaire minoritaire lors d'une première opération de LBO menée en 2013 avant d'emmener en 2017, aux côtés de RAISE Investissement, un consortium d'investisseurs où figurent Tikehau Capital et BPI France, le management (composé d'une cinquantaine de cadres) conservant 30 % du capital.

### Poursuite de la stratégie active de croissance externe, de développement à l'international et développement d'une activité d'ensemblier

Le groupe Ateliers de France (ex Méridug Stratégie Développement) poursuit l'étude opportuniste de croissances externes qui viendraient enrichir la palette des savoir-faire du groupe et renforcer sa légitimité à l'international où il ouvre de nouvelles filiales afin d'accompagner le nombre croissant de chantiers de prestige à l'étranger (Suisse, etc.). Des recrutements sont en cours afin d'accompagner la croissance organique du groupe, qui poursuit par ailleurs l'implémentation des synergies suite à l'intégration réussie des sociétés acquises ces dernières années. Enfin, le groupe entend capitaliser sur les nombreuses expertises internes pour développer une offre d'ensemblier à destination exclusive des chantiers de prestige (hôtels de luxe, résidences privées...).

## Fidinav



Date de l'investissement initial : **janvier 2014**

Opérations de croissance externe : **n.a.**

Investissement total (comprenant un investissement initial et des investissements complémentaires) : **16,2 millions d'euros**

Type d'opération : **joint-venture**

% de détention : **51 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **8,3 millions d'euros**



### Exploitation de deux vraquiers secs

La joint-venture créée avec la famille Frangista qui, au travers de sa société Franco Compania Naviera, cumule plus de 70 ans d'expertise dans le transport maritime de vrac sec exploite deux navires :

- l'Odiris (53 466 tpl) acquis d'occasion en mars 2014 ;
- le Delsa (63 500 tpl) neuf livré en mai 2015.

Les deux Supramax – Panamax profitent du développement du commerce mondial et opèrent sur des routes globales pour le transport de matières telles que le sel, l'alumine, les céréales, ou encore le minerai de fer, etc. avec une grande flexibilité du fait de leur relative petite taille.

Bien que l'Odiris et le Delsa ne soient pas de la toute dernière génération des navires dits Ecofuel, les équipes de Franco Compania Naviera en charge de la gestion opérationnelle des navires

s'assurent de leur maintien en condition optimale. Ils ont fait l'objet d'investissements importants pour se satisfaire pleinement aux dernières évolutions réglementaires environnementales (notamment liée au niveau de soufre dans les carburants, etc.).

### Rééquilibrage de l'offre et de la demande sur un marché volatil

Le marché du vrac sec a connu un fort rééquilibrage avec une baisse continue de l'activité des chantiers de construction navale asiatiques qui avait contribué à l'explosion du nombre de navires en circulation et à une pression accrue sur les tarifs de location en atteste la forte baisse connue par l'indice de référence du marché – le Baltic Dry Index – entre 2010 et 2015.

L'IDI entend ainsi capitaliser sur (i) un rebond du marché qui devrait impacter favorablement les tarifs de location permettant le remboursement des emprunts contractualisés lors de l'acquisition des deux navires ainsi que sur (ii) la réévaluation de ces actifs de qualité dans un contexte de marché assaini.

## WinnCare



Date de l'investissement initial : **janvier 2014 – WinnCare Group**

Opérations de croissance externe : **novembre 2015 – Ergolet et Boringia (Danemark / Pologne) ; décembre 2018 – Mangar Health Ltd. (Royaume-Uni)**

Investissement total (comprenant investissement initial et investissements complémentaires) : **25,0 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO secondaire**

% DE Détention : **90,19 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **75 millions d'euros**



### Acteur de référence européen de la conception et de la fabrication de lits médicalisés, matelas anti-escarres et de lève-patients

Présent physiquement au travers de ses filiales en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Danemark et en Tunisie, WinnCare Group est l'un des acteurs de référence dans la fabrication de matériel médical destiné à la prise en charge de la dépendance à destination principalement des EHPAD et du maintien à domicile (MAD).

Réalisant près de 75 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de 60 % hors de France, le groupe emploie 400 salariés. S'appuyant sur des équipes R&D dédiées en France, au Danemark, et au Royaume-Uni, le Groupe dispose d'un savoir-faire technique de pointe en termes de conception et de production.

### Un portefeuille de marques reconnues, une position de leader européen

Composé de quatre principales sociétés opérationnelles et sites de production, le Groupe WinnCare s'est constitué tant par croissance organique que par croissance externe, disposant aujourd'hui de marques commerciales fortes et reconnues sur une pluralité de marché au niveau mondial.

**WinnCare France (Aské & Medicatlantic)** – Composée de deux sites de production historiques à Nîmes et en Vendée, la division française

du Groupe conçoit et produit principalement des lits médicalisés et des matelas techniques en mousse / air motorisé pour la prévention de l'escarre.

**Winnicare Nordic (Ergolet & Borringia)** – Acquis par Winnicare en 2015, Ergolet & Borringia, localisées au Danemark et en Pologne, sont spécialisées dans la conception et la fabrication de lève-patients sur rail mécaniques et électriques, ainsi que de l'ensemble des accessoires et outils connexes nécessaires au fonctionnement de ces derniers. Équipant une vaste majorité d'EHPAD / centres de soins dans les pays nordiques et se développant dans le reste de l'Europe, ce produit innovant permet de déplacer les résidents en perte de mobilité avec dignité et de limiter le recours au personnel soignant.

**Winnicare UK (Mangar Health Ltd.)** – Souhaitant poursuivre la diversification de son portefeuille de solutions techniques dans la prise en charge de la dépendance physique et son empreinte géographique, le Groupe Winnicare a réalisé en décembre 2018 l'acquisition de la société britannique Mangar Health Limited. Spécialiste de la conception et de la fabrication de lève-patients par air motorisé utilisés en cas de chute, et travaillant en étroite collaboration avec la NHS, Mangar Health est mondialement reconnue par le biais de ses produits Camel et Helk équipant l'intégralité des ambulances publiques et services d'urgence au Royaume-Uni.

### Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, Winnicare poursuit actuellement sa stratégie de croissance par la diversification de son portefeuille produit (nouvelles technologies et innovations produits dédiées aux personnes âgées ou dépendantes), l'expansion de son réseau de distribution au niveau mondial, ainsi que par une politique active de croissance externe.

## Groupe Alkan



Date de l'investissement initial : **juliet 2017**

Opérations de croissance externe : **novembre 2018 – SECA ; février 2020 – Aéroprécis**

Investissement total (comprenant un investissement initial et UN investissement complémentaire) : **26,0 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO tertiaire**

% de détention : **36 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **50 millions d'euros**

### Leader dans les systèmes d'emport et d'éjection pour les avions militaires

Le groupe Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire. Présent dans plus de 65 pays et fort de

190 collaborateurs, dont 60 ingénieurs et techniciens, le groupe Alkan réalise plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipe une soixantaine d'avions dans le monde. La société s'associe à de nombreux partenaires, comme Thales, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment, en vue de développer des systèmes critiques d'une fiabilité exemplaire.

### Un pôle européen d'excellence dans le secteur des équipements aéronautiques militaires et civils

Le groupe Alkan s'est constitué à la fois par croissance organique et par croissance externe, pour devenir aujourd'hui un acteur reconnu et incontournable.

**Alkan** – Créée en 1923, Alkan est leader sur les systèmes d'emport et d'éjection en aéronautique militaire maîtrisant différentes techniques d'éjection (pyrotechnique, pneumatique et hydraulique) pour fabriquer des équipements faisant la liaison entre l'avion et les charges (déclencheurs ou éjecteurs). La forte culture d'innovation du groupe couplée à des développements spécifiques sur mesure contribue aux succès croissants des produits du groupe, qualifiés sur plus de 60 avions dans le monde entier (hélicoptères, avions de combat, patrouilleurs maritimes, avions de combat légers ou encore drones). Investisseur minoritaire depuis 2014, IDI est devenu co-contrôlant aux côtés du groupe Chevrillon et du management dans une nouvelle opération LBO menée en 2017.

**Seca Automatismes** – Créée en 1978 et acquise en 2018, Seca est spécialisée dans l'étude, la réalisation et la maintenance d'équipements informatiques, électroniques et électromécaniques destinés à des utilisateurs civils et militaires. L'intégration de Seca est venue renforcer les capacités du groupe dans l'électronique, les moyens de test, les câblages ainsi que les équipements embarqués. L'extension de la gamme de produits et le renforcement des capacités de R&D ont ainsi permis au groupe de se développer sur la chaîne de valeur et de renforcer son offre « one stop shop ».

**Aéroprécis** – Début 2020, Alkan a racheté Aéroprécis, un de ses principaux sous-traitants, permettant ainsi au groupe de renforcer son parc machines, son niveau de compétences notamment dans l'usinage de pièces mécaniques de haute précision et de gagner en réactivité permettant ainsi d'accompagner la croissance soutenue du groupe.

### Accélération du développement à l'international

Le groupe Alkan bénéficie d'une excellente visibilité sur son activité avec un carnet de commandes de plusieurs années de chiffre d'affaires. Le groupe a entamé une politique active de croissance à l'international (près de 70 % de l'activité est déjà réalisée avec des clients étrangers) avec, depuis 2018, la création d'une joint-venture en Inde pour répondre à la demande croissante d'équipements dans la région.

L'année 2019 fut également une étape importante dans la vie du groupe avec les recrutements de MM. Cyril Abegg et Bruno Savary, respectivement aux postes de Directeur Général du Groupe Alkan et Directeur Général de Seca Automatismes, M. Armand Carlier prenant pour sa part le poste de Président du Conseil de Surveillance du Groupe.

## FCG (anciennement Orca Développement)



Date de l'investissement initial : **septembre 2015 – Pennel & Flipo (BE)**

Opérations de croissance externe : **juin 2017 – Fait Plast (IT) ; juin 2019 – Angeloni Group (IT)**

Investissement total (comprenant un investissement initial et UN investissement complémentaire) : **23,2 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO primaire**

% de détention : **59,96 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **120 millions d'euros**



### Leader européen de tissus et films techniques

Par sa présence internationale et ses produits techniques, le groupe FLEX COMPOSITE GROUP (FCG, ex Orca Développement) est un leader européen dans la conception, la fabrication et la distribution dans le monde entier de tissus et films techniques à forte valeur ajoutée.

Réalisant près de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 80 % hors de France, et bénéficiant d'une solide rentabilité, le groupe emploie 280 salariés, dont 25 dédiés à la R&D. Il bénéficie d'un réseau commercial mondial (Europe, États-Unis, Chine et Russie) et de quatre centres de production à la pointe de la technologie en Belgique et en Italie.

### Ensemble de sociétés et de marques ayant des savoir-faire techniques et industriels complémentaires

Aujourd'hui connu sous le nom de FCG (ex Orca Développement), ce groupe pan-européen s'est constitué à la fois par croissance organique et par croissance externe, pour devenir un leader dans la production de matériaux composites techniques au travers de ses trois marques :

**Pennel & Flipo / ORCA (Belgique)** – Créée en 1924 et acquise en 2015, la société belge propose une large gamme de tissus techniques enduits sous la marque ORCA pour répondre à toutes les exigences spécifiques d'une large gamme d'applications (bateaux pneumatiques de plaisance et professionnels, transport, énergie, aéronautique, industrie, etc.). À son entrée au capital en 2015, l'IDI a mis en place une nouvelle équipe de direction autour des managers-clés de la société dans le cadre d'une opération de LBO primaire, permettant la sortie de son Président et actionnaire unique ainsi que la montée au capital de l'équipe.

**Fait Plast (Italie)** – Créée en 1965 et acquise en 2017, Fait Plast est un fabricant italien de films thermoplastiques destinés à une grande variété d'applications industrielles de niche (flocage et fonctionnalisation de vêtements sportifs, emballages techniques, applications médicales et paramédicales, etc.).

**Angeloni Group (Italie)** – En 2019, le groupe FCG (ex Orca Développement) a constitué une nouvelle branche dédiée aux tissus carbone et matériaux composites techniques au travers de l'acquisition de quatre sociétés italiennes réunies en une entité unique verticalement intégrée : G. Angeloni (créée en 1927), acteur important dans la commercialisation de matériaux composite (notamment carbone), ITT, spécialisée dans le tissage de tissus à partir de fibres de

carbone et de fibres aramide, Dynanotex, spécialisée dans le tissage de fibres de carbone, et Impregnatex Compositi, spécialisée dans le processus de pré-impregnation des tissus. Ces tissus sont utilisés dans une large gamme d'applications et de marchés finaux (super-cars, voitures de luxe, voitures électriques, sport et loisirs, aéronautique, industrie, etc.).

### Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés de niche

Le groupe FCG (ex Orca Développement) est positionné sur des niches complémentaires adressant des géographies et verticaux de marché diversifiés. Avec le soutien de l'IDI, l'équipe de management entend poursuivre sa stratégie de croissance externe en Europe et aux États-Unis, afin de pénétrer de nouvelles niches et renforcer son leadership dans les matériaux techniques de haute performance. Des recrutements sont en cours afin d'accompagner la croissance organique du groupe, qui poursuit par ailleurs l'implémentation des synergies suite à l'intégration réussie des sociétés acquises.



## CFDP Assurances

Date de l'investissement initial : **décembre 2016**

Opérations de croissance externe : **n.a.**

Investissement total : **6,4 millions d'euros**

Type d'opération : **buy-out secondaire**

% de détention : **14 %**

Primes acquises 2019 : **69 millions d'euros**

### Un spécialiste de la protection juridique

Par son réseau d'intermédiaires, ses partenariats de longue date avec d'importants groupements ou fédérations et ses 30 sites dédiés à la haute proximité juridique regroupant plus de 180 personnes, CFDP Assurances facilite l'accès au droit et à la justice, en apportant conseils et expertises dans le règlement des litiges, et ce, depuis 70 ans.

La compagnie connaît une croissance solide de son activité avec plus de 69 millions d'euros de primes acquises en 2019 (+ 6 % vs. 2018), essentiellement sur son cœur de métier qu'est la protection juridique (95 % de l'activité).

### Dernier acteur indépendant sur le marché français

En marge de la cession d'Albingia à Eurazeo en 2018, IDI, le groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – regroupant M. Bruno Chamoin et des cadres d'Albingia – ont conservé la participation minoritaire dans CFDP Assurances acquise en 2016, dans le cadre d'une opération sans effet de levier, à parité avec les équipes de CFDP et la SCOR en investisseur minoritaire. Sous l'impulsion de cet actionnariat équilibré, la compagnie a notamment renforcé son système de contrôle interne, l'organisation des fonctions clés réglementaires et entamé le déploiement d'un nouveau système d'informations pour accompagner la digitalisation de ses activités tout en conservant la maîtrise de son portefeuille de polices.

CFDP Assurances est ainsi la seule compagnie indépendante en protection juridique dans un marché dynamique où opèrent les filiales de grands groupes d'assurances ou de mutuelles (Groupama PJ, AXA PJ, COVEA PJ ou encore Allianz PJ).

### Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés de niche

Capitalisant sur cette indépendance, une expertise reconnue et une proximité géographique, CFDP Assurances entend poursuivre son

dynamisme avec les courtiers partenaires et les grands comptes en développant des offres sur-mesure et de nouvelles gammes de produits.

Enfin, CFDP Assurances poursuit son recentrage stratégique sur son cœur de métier entamé depuis 2017 ainsi que sa politique active de développement international en développant des partenariats avec des courtiers dans les pays limitrophes, particulièrement en Belgique – où une succursale a été implantée – et au Luxembourg.

## Dubbing Brothers DUBBING BROTHERS THE POST-PRODUCTION CENTER

Date de l'investissement initial : **février 2016** –  
**Dubbing Brothers (FR)**

Opération de croissance externe : **février 2019** –  
**Film & Fernseh Synchron (ALL)**

Investissement total (comprenant un investissement initial et UN investissement complémentaire) : **13,0 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO primaire**

% de détention : **36 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **75 millions d'euros**



### Leader européen du doublage de films et séries premium

Avec 65 studios d'enregistrement et de mixage localisés en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage premium en Europe. Le groupe offre des prestations de doublage pour le cinéma, la télévision et les plateformes de streaming, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production, de distribution et de diffusion, parmi lesquelles Disney, Netflix, Apple, Warner ou encore Sony Pictures, accordent leur confiance depuis de nombreuses années à Dubbing Brothers. Le groupe réalise 75 millions d'euros de chiffre d'affaires pro forma en 2019, dont plus de 40 % à l'international.

### Groupe indépendant et intègre offrant des solutions « one stop shop » aux majors de l'industrie

Créé en 1989 par Philippe Taieb, Dubbing Brothers est devenu, par croissance interne et externe, le principal acteur indépendant et totalement intégré (opérant ses propres studios) de l'industrie du doublage en Europe. Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI et Pechel ont initialement investi en février 2016 afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils, Alexandre et Mathieu, aujourd'hui à la tête du groupe.

En février 2019, un investissement complémentaire a été réalisé par l'ensemble des actionnaires financiers et managers afin de financer l'acquisition d'un des leaders en Allemagne du doublage de films et séries, la société Film & Fernseh Synchron (FFS), présente à Berlin et Munich avec ses 11 studios d'enregistrement. Cette opération de croissance externe stratégique est venue compléter le maillage international du groupe, lui permettant de conforter sa position de leader européen du doublage et de proposer des solutions « one stop shop » à ses clients internationaux.

### Poursuite de l'expansion internationale

Avec le soutien de ses actionnaires financiers, l'équipe de management entend poursuivre son développement à l'international, notamment par croissance externe, afin de renforcer son leadership européen et de compléter son offre multilingue à forte valeur ajoutée. De plus, le groupe investit régulièrement dans l'amélioration de ses studios et dans l'augmentation de ses capacités de production pour accompagner la croissance continue des volumes de contenus à doubler. Enfin, le groupe innove régulièrement, notamment dans ses outils informatiques propriétaires, pour fournir à ses clients internationaux une offre globale de grande qualité en constante amélioration.

## HEA Expertise



Date de l'investissement initial : **février 2017** –  
**Cabinet-d-expertcomptable.com / KEOBIZ**

Investissement total : **8,3 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO primaire**

% de détention : **39,8 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **11,5 millions d'euros**



### Acteur hybride (digital et physique) des services de comptabilité et de conseil fiscal et social à destination des TPE et PME en France

HEA Expertise, cabinet d'expertise-comptable créé en 2012, propose un accompagnement à l'ensemble des démarches administratives et comptables courantes pour les entreprises.

Avec près de 300 collaborateurs et 6 sites opérationnels répartis en France et à l'étranger, le Groupe propose des solutions hybrides combinant les meilleures pratiques de la profession à une approche digitale et dématérialisée (interlocuteur de référence individuel, conseils en illimité, dématérialisation des échanges).

Disposant d'une forte notoriété, et d'un *business model* agile, le Groupe compte aujourd'hui près de 6 000 clients.

### UN développement dynamique en France depuis sa création

Accompagné stratégiquement et financièrement par l'IDI, HEA Expertise poursuit sa forte dynamique de croissance depuis sa création et plus particulièrement en 2019 avec l'ouverture de nouveaux bureaux en région (Lyon et Lille notamment) et la réalisation d'une croissance externe.

### Cession de la participation le 21 avril 2020

L'IDI a cédé, le 21 avril 2020, sa participation dans HEA Expertise à Perwyn, société d'investissement basée à Londres, accompagnée par l'équipe de management.

Avec l'accompagnement d'IDI, HEA Expertise a considérablement développé son offre de services tout en commençant à développer parallèlement son maillage territorial en ouvrant ces deux dernières années des bureaux commerciaux à Lyon et Lille, et en réalisant une croissance externe en 2019. Grâce à ces actions, le chiffre d'affaires du Groupe a triplé en 3 ans, et la croissance du chiffre d'affaires s'est poursuivie en ce début 2020.

Avec cette opération, l'IDI réalise un TRI de c. 35 % net de frais.

## Royalement Vôtre Éditions



Date de l'investissement initial : juillet 2018  
Investissement total : 2,9 millions d'euros  
Type d'opération : LBO primaire – Carve Out  
% de détention : 34,7 %  
Chiffre d'affaires 2019 : 24 millions d'euros

### Magazine hebdomadaire dédié à l'actualité de la royauté et des personnalités exceptionnelles

En 2018, Royalement Vôtre Éditions, société rassemblant un consortium d'investisseurs composé de l'IDI et Artémis (société d'investissement de la famille Pinault) en co-contrôle et d'Audacia en minoritaire, a repris aux côtés du management le magazine Point de Vue fondé en 1945 par des résistants.

S'appuyant sur un concept différencié d'« actualité heureuse », l'hebdomadaire est spécialisé dans l'actualité des familles royales et des personnalités d'exception. À ce titre s'ajoutent deux revues : *Images du Monde* et *Point de Vue Histoire*.

Le titre poursuit la tradition des numéros consacrés aux dynasties royales et aux grands destins (couronnements, mariages, naissances, etc.) tout en dédiant une grande partie de ses pages à la mode, à la haute joaillerie, à l'histoire, au patrimoine, à l'art de vivre et à la culture sous toutes ses formes.

En 2019, l'hebdomadaire réalise un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros et fait partie des 5 titres français les plus lus à l'étranger.

### Accélération de la digitalisation et de l'internationalisation de la diffusion

Avec le soutien de l'IDI, l'équipe de management entend développer l'offre numérique.

Par ailleurs, un travail est mené sur le potentiel international du titre. Cette stratégie est en corrélation avec le lectorat : bénéficiant d'une puissance de marque et connue internationalement, Point de Vue est un des premiers titres de langue française vendu à l'export.

## Group Label



Date de l'investissement initial : janvier 2019  
Investissement total : 11,8 millions d'euros  
Type d'opération : capital-développement  
% de détention : 22,4 %  
Chiffre d'affaires 2019 : 47 millions d'euros

### E-commerçant spécialiste de l'habitat en forte croissance

Créé en 2010 par Emin Alaca, Group Label a réussi à s'imposer aujourd'hui comme l'un des leaders sur le marché de la menuiserie, du confort et de la sécurité. Regroupant plusieurs sites marchands de niche (labelhabitation.com, motorisationplus.com, radiateurplus.com, telecommandeonline.com ou encore coffrefortplus.com et poeleaboismaison.com), le groupe s'est depuis 2016 également lancé dans la constitution d'un réseau national de show-rooms afin de soutenir la croissance de mistermenuiserie.com, sa nouvelle marque dédiée à la menuiserie aluminium sur mesure (portails, portes d'entrée, portillons, fenêtres, vérandas, etc.).

Dans le cadre d'une opération de capital-développement, sans effet de levier, l'IDI a pris une participation minoritaire en 2019 afin d'accompagner la très forte croissance du groupe (+ 29 % en moyenne entre 2015 et 2019).

En 2019, Group Label réalise un chiffre d'affaires de 47 millions d'euros et fait partie des sites marchands français les plus populaires.

### Structuration du réseau, élargissement du catalogue et développement international

Avec le soutien de l'IDI, et bénéficiant d'ores et déjà d'un réseau de plus de 60 show-rooms, le management entend poursuivre la constitution d'un réseau national. Des recrutements importants ont également été initiés pour structurer ce groupe en très forte croissance qui ambitionne à moyen terme de générer 100 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les équipes du groupe continuent à étoffer le portefeuille de produits distribués par les différentes marques du groupe. C'est ainsi que, par exemple, MisterMenuiserie s'est développé sur le segment des fenêtres, des portes ou encore des clôtures.

Le groupe ambitionne avec ses différents partenaires d'étendre ses activités aux pays limitrophes, capitalisant notamment sur les premiers retours encourageants de sa filiale au Royaume-Uni MisterGateDirect.

## Formalian Institut de formation à la sophrologie



Date de l'investissement initial : **février 2019**

Investissement total : **12,4 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO primaire**

% de détention : **54,6 %**

Chiffre d'affaires 2019 : **5,5 millions d'euros**



### Un Groupe pluridisciplinaire spécialisé dans la formation aux métiers du bien-être

Formalian est le leader de la formation de praticiens aux métiers du bien-être en France. Proposant des cursus certifiants (titre RNCP) et des formations de spécialisation thématiques, le groupe a formé depuis sa création par Catherine Aliotta plus de 6 000 praticiens pratiquants en cabinet ou en entreprise.

Avec une présence physique au sein de 25 villes, Formalian dispense chaque année plus de 260 000 heures de formation.

Capitalisant sur une forte reconnaissance du public, une méthodologie d'enseignement éprouvée (supports pédagogiques de formation, mise en situation, partage d'expérience) et un collège professoral dédié, le groupe entend accélérer plus encore son développement sur de nouveaux verticaux dans les métiers du bien-être.

### Des ambitions de développement en France et à l'international

Soutenues par l'IDI depuis 2019, les équipes du groupe poursuivent leur croissance ambitieuse avec près de 17 nouvelles villes ouvertes fin 2019 dans un marché de la formation en pleine transformation. Fidèle à ses valeurs pour une formation de qualité, l'IFS a vu son titre RNCP renouvelé en début d'année 2020.

Le groupe poursuit en parallèle son étude de croissances externes opportunistes et réfléchit à poser les bases d'un futur développement européen.

## NewLife



Date de l'investissement initial : **juillet 2019 – Freeland Group et ABC Portage**

Investissement total (comprenant investissement initial et investissements complémentaires) : **27,2 millions d'euros**

Type d'opération : **LBO primaire**

% de détention : **50,5 % (via NewLife Finance et 37,7 % par transparence)**

Chiffre d'affaires 2019 : **200 millions d'euros**



### L'acteur de référence de l'univers des services aux indépendants en France

Issu du rapprochement de Freeland Group et de Provisia en 2019 sous l'égide de l'IDI, NewLife est devenu l'acteur de référence du marché des services aux indépendants : portage salarial, portage et accompagnement administratif, conseils juridiques, bureau virtuel de gestion, formation, assurances.

Le portage salarial (cœur d'activité du Groupe) est une forme alternative de statut permettant à un travailleur indépendant de bénéficier des avantages liés à un contrat de travail tout en réalisant ses missions de manière autonome pour le compte de ses clients finaux. Apparu dans les années 1980, et aujourd'hui encadré par une législation précise, le portage salarial connaît un engouement croissant en raison de sa simplicité et des possibilités qu'il offre tant pour les salariés portés que pour les entreprises.

Au travers de ses marques (Freeland Group, ITG, ABC Portage, FCI Immobilier, Links, Portéo, ACPI) et de ses solutions digitales efficaces (Heek, auto-entrepreneur.fr, Simplis, Air Job, Missioneo.com), NewLife offre plus d'une cinquantaine de services à plusieurs milliers d'indépendants chaque année, ce qui lui permet de bénéficier d'une croissance dynamique et rentable.

Le Groupe compte au 31/12/19 près de 120 salariés permanents.

### La digitalisation de ses services au profit de ses clients

L'offre du Groupe est différenciante car elle combine proximité terrain avec 12 délégués en régions et forte digitalisation de ses services. NewLife a en effet créé une communauté d'indépendants fidèle et prescriptrice (+ 450 000 indépendants inscrits aux bases de données du Groupe) lui permettant de se placer comme acteur incontournable du marché.

À travers ses multiples plateformes internet, NewLife possède un écosystème digital puissant permettant à près de 5 millions de visiteurs chaque année de bénéficier gratuitement d'informations et de conseils sur la thématique du travail indépendant.

### Accélération du développement en France et pénétration de nouveaux marchés

Bénéficiant d'une forte crédibilité auprès de ses clients consultants et *corporate*, le Groupe NewLife œuvre à poursuivre sa stratégie de conquête en France tant par croissance organique (diversification des services proposés) que par croissance externe afin de consolider le marché du portage salarial et plus largement des services aux indépendants.

## Investissements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

### CDS Groupe



Date de l'investissement initial : **février 2020 – CDS Groupe**  
Investissement total : **14,6 millions d'euros**  
Type d'opération : **LBO primaire**  
% de détention : **44 %**  
Volume d'affaires 2019 : **83 millions d'euros**

#### Le leader français des solutions de réservation et des services liés à l'hôtellerie d'affaires

CDS Groupe est l'éditeur d'une plateforme dédiée à la réservation de nuitées d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires pour une large clientèle de grands comptes (CAC 40, ETI...) et d'agences de voyages. Destinée à faciliter le suivi des dépenses d'hôtellerie par les *travel managers* tout en respectant la politique d'hébergement fixée par ses clients, la solution de CDS contribue à simplifier la gestion de l'ensemble des flux liés aux réservations hôtelières. La société, basée en région parisienne et comprenant une trentaine de salariés, a réalisé en 2019 un volume d'affaires de 83 millions d'euros, en hausse de plus de 35 % par rapport à l'année précédente.

#### Une solution sur mesure pour les grands comptes et agences de voyages

Créé en 2001 par son actuel Directeur Général, Ziad Minkara, CDS Groupe connaît une croissance organique soutenue depuis plusieurs années suite à la conclusion de partenariats stratégiques avec des acteurs majeurs de l'hôtellerie ainsi qu'à la signature de nouveaux grands comptes. La société propose à ses clients une solution intégrée et évolutive permettant la réservation d'hôtels, avec un accès à plus d'un million et demi d'hébergements à travers le monde, et offrant également des solutions de paiement, de facturation ainsi qu'un *reporting* personnalisé.

En février 2020, l'IDI a pris une participation minoritaire significative aux côtés des fondateurs et actuels dirigeants Ziad Minkara, François Machenaud et Alain de Labaca.

#### Devenir l'expert européen de l'intégration de solutions de réservation, de paiement et de services liés à l'hôtellerie d'affaires

Avec le soutien et l'accompagnement d'IDI, l'équipe de management a l'ambition d'accélérer son développement auprès des grands groupes et d'agences de voyages, en consolidant son leadership en France et en devenant l'acteur de référence en Europe. De manière opportuniste, le groupe pourra étudier des opérations de croissance externe afin d'accélérer la pénétration de certains marchés et/ou de renforcer la palette de services proposés. Des recrutements permettant également de consolider la structure durant cette phase de forte croissance devraient rapidement venir renforcer les équipes de CDS.

### VOIP Telecom



Date de l'investissement initial : **mars 2020 – Voip Telecom**  
Investissement total : **8,4 millions d'euros**  
Type d'opération : **LBO primaire**  
% de détention : **13 %**  
Chiffre d'affaires 2019 : **69 millions d'euros**



#### Opérateur télécom BtoB indépendant de nouvelle génération

Voip Telecom est un opérateur télécom de nouvelle génération pour entreprises, spécialisé dans les technologies de téléphonie unifiée (convergence fixe – mobile, SMS/chat, visio, conférence, etc.) hébergée dans le cloud. Le groupe offre à plus de 10 000 clients incluant PME, grands groupes et administrations, l'ensemble des produits et services leur permettant d'avoir une téléphonie moderne et performante. Avec plus de 380 collaborateurs, Voip Telecom bénéficie d'une présence nationale avec des agences à Paris et région parisienne, en Normandie (Le Havre et Caen), à Meaux, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Beauvais et Lille, et réalise 69 millions de chiffre d'affaires pro forma en 2019.

#### Large portefeuille de produits et services complémentaires

Créé en 2012 par William Binet, Voip Telecom a connu en quelques années un développement exceptionnel, grâce à une stratégie active combinant croissance organique et acquisitions successives (sept au total), une excellence commerciale, et un contexte de marché favorable lié à la disparition progressive du RTC (réseau historique des téléphones fixes). Le groupe a ainsi renforcé son offre existante et intégré de nouvelles solutions innovantes à plus forte valeur ajoutée (services mobiles en 2016, solutions d'hébergement et de sauvegarde en 2017, etc.), et bénéficie aujourd'hui d'un large éventail de produits et services complémentaires.

En mars 2020, l'IDI a pris une participation minoritaire aux côtés de l'équipe de management et du groupe Chevrillon, actionnaire financier important depuis juillet 2019, afin de soutenir la stratégie ambitieuse de croissance externe du groupe.

#### Accélération de la Consolidation du marché

L'équipe de management souhaite accélérer son projet ambitieux de consolidation grâce au soutien de ses partenaires financiers, afin d'atteindre rapidement les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, optimiser le maillage territorial et la qualité de service et ainsi devenir l'acteur français de référence dans le monde des opérateurs télécom BtoB indépendants. Par ailleurs, le groupe développe un nouveau canal de distribution avec l'offre VoiceManager de vente indirecte qui vient compléter le canal historique de vente directe.

## 1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

## LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
VOIP Telecom	Télécoms	2020
CDS Groupe	Plateforme de réservation d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires	2020
NewLife	Leader du portage salarial et des services aux indépendants	2019
Formalian	Spécialiste de la formation aux métiers du bien-être	2019
Group Label	Distributeur de produits dans le domaine du confort, de la sécurité et de la menuiserie aluminium	2019
Royalement Vôtre Éditions	Magazine hebdomadaire	2018
HEA Expertise	Spécialiste des services administratifs et financiers à destination des PME françaises	2017
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
CFDP Assurances	Protection juridique	2016
FCG (anciennement Orca Développement)	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Alkan	Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire	2014
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013
Fidina	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Ateliers de France (anciennement Mériguet Stratégie Développement)	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013

## 1.6.2 Gestion pour compte de tiers

### IDI EMERGING MARKETS

#### Présentation

IDI Emerging Markets Partners (« IDI EM ») est un spécialiste du capital-développement dans les grandes zones émergentes (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI. Autorisée en tant que *Alternative Investment Fund Manager* (AIFM) en Europe, elle est présente à Luxembourg, Paris et Hong Kong et emploie 10 personnes.

#### Politique d'investissement

La stratégie d'IDI EM est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique éprouvé. Les secteurs d'activité visés sont ceux liés à la consommation des classes moyennes émergentes.

Grâce à son expertise accumulée et un réseau local unique, IDI EM offre à ses investisseurs l'opportunité d'une exposition sécurisée sur une classe d'actif difficile d'accès à travers des fonds diversifiés (par zones et par type d'investissements).

#### Véhicules d'investissement

L'activité d'IDI EM s'articule principalement autour de quatre véhicules d'investissement. Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment (« IDI

EM I ») est totalement investi et compte 23 participations actives. Le second compartiment (« IDI EM II ») est également totalement investi et compte 9 participations actives. Le troisième véhicule (« IDI EM III ») a débuté sa période d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui s'est achevée au 31 décembre 2018. Il gère 80 millions de dollars (151 millions de dollars avec les co-investissements faits par ses investisseurs) et a investi dans 14 participations à fin 2019 pour un montant total de 69 millions de dollars. Enfin, le dernier véhicule géré par la Société (« IDI EM IV ») a été lancé fin avril 2019 et a réalisé fin octobre 2019 un premier tour de table totalisant un montant d'engagements de 103 millions de dollars.

#### Suivi des activités d'investissements réalisées en 2019 et projets réalisés

IDI EM dispose d'un flux d'affaires très important sur ses marchés, lui permettant d'analyser environ 200 dossiers par an. Au cours de l'exercice 2019, la Société s'est concentrée sur le suivi de ses investissements. Elle a par ailleurs travaillé sur le flux d'affaires en vue du début de la période d'investissement du fonds IDI EM IV, ce qui a notamment débouché à la première transaction de ce dernier fonds fin janvier 2020 (engagement primaire dans un fonds d'investissement en Chine). Finalement, l'équipe s'est étoffée en 2019 avec l'arrivée d'un associé senior (Abderahmane Fodil) renforçant la capacité de développement et d'investissement de la Société.

#### Projets 2020

IDI EM projette de boucler en 2020 le tour de table de IDI EM IV ainsi que de réaliser de nouveaux investissements pour ce nouveau fonds.

## 1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 121,4 millions d'euros.



<b>Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>30</b>
<b>2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE</b>	<b>30</b>
<b>2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>31</b>
2.2.1 Conseil de Surveillance	31
2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés	43
<b>2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ</b>	<b>45</b>
2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	45
2.3.2 Rémunération de la Gérance	47
2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité	50
<b>2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE</b>	<b>50</b>
<b>2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</b>	<b>51</b>
<b>2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>51</b>
<b>2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES</b>	<b>51</b>
<b>2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES</b>	<b>52</b>

# 2

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Cette partie constitue le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le Conseil de Surveillance en liaison avec les services internes de la Société. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 avril 2020.

### 2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

Nous déclarons que l'IDI se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans son édition de septembre 2016 ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)) à l'exception des recommandations suivantes :

- nombre minimum de 4 réunions du Conseil de Surveillance (Recommandation 5) : les membres du Conseil de Surveillance estiment que 3 réunions par an (sauf circonstances exceptionnelles) sont suffisantes pour exercer leur mission. Il convient de souligner notamment qu'en 2017, le Conseil de

Surveillance s'est réuni 6 fois et qu'il devrait se réunir au moins 4 fois au cours de l'exercice 2020 ;

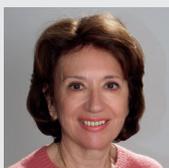
- échelonnement de la durée des mandats (Recommandation 9) : la rotation des membres indépendants étant régulière, nous n'avons pas jugé opportun d'appliquer cette recommandation.

## 2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

### 2.2.1 Conseil de Surveillance

#### 2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se compose de dix membres, dont quatre femmes, et deux censeurs.



#### Luce GENDRY

**Présidente du Conseil de Surveillance**  
**Présidente du Comité d'Audit**  
**Senior Adviser chez Rothschild et Cie Banque**

#### Biographie

Luce Gendry a débuté au sein du groupe Générale Occidentale en tant que Secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le groupe Bolloré en tant que Directeur Général Adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

#### Autres mandats et fonctions en cours

- *Chairman* de Cavamont Holdings Ltd
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
- Vice-Président et administrateur, Président du Comité d'Audit de Nexity
- Président du Comité Financier et d'Audit, administrateur de FFP
- Président du Comité Financier et d'Audit, membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées

#### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Administrateur de SFR Group

Née le 8 juillet 1949

1<sup>re</sup> nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :

AG 2020

Adresse :

23 bis avenue de Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions :

2 032

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %



## FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD

**Vice-Président du Conseil de Surveillance**

**Membre du Comité d'Audit**

**Head of Investments de FFP, société d'investissement détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères**

### Biographie

Avant de rejoindre FFP, Sébastien Coquard travaillait à la Direction des Investissements à long terme du groupe AGF (Allianz France) après avoir été dans les équipes d'*Equity Capital Markets* et de fusions-acquisitions d'Oddo et de financements structurés chez Paribas. Il a une maîtrise de gestion de l'université Paris-Dauphine et un DESS de l'IAE de Grenoble.

Né le 24 avril 1975  
(45 ans)

1<sup>er</sup> nomination :

20 juin 2012

Échéance du mandat :  
AG 2021

Adresse :

66 avenue Charles de  
Gaulle, 92 200 Neuilly  
sur Seine

Nombre d'actions  
détenues par  
FFP Invest :

726 146

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

66 %

### Autres mandats et fonctions en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (société de droit luxembourgeois)
- Membre du Conseil d'Administration et du *Strategic & Advisory Committee* de Ciel Ltd (société de droit mauricien)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration de Lapillus II (OPCI)
- Administrateur de FFP Investment UK Ltd (société de droit anglais)

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration et Membre du Comité des Rémunérations de IPSOS (Société anonyme à CA)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration de LT Participations (Société anonyme à CA)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil de Surveillance de ONET (Société anonyme à CS)

### Autres mandats de FFP Invest

#### Mandats Conseils de surveillance

- Président de la société Financière Guiraud SAS et membre de son Conseil de surveillance
- Membre du Conseil de surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg)
- Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault
- Membre du Conseil de surveillance de Signa (Autriche)

#### Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de ORPEA
- Administrateur de SEB SA
- Administrateur de Lapillus II
- Administrateur de SPIE
- Administrateur de LISI
- Administrateur d'Acteon
- Censeur au Conseil d'administration de Total Eren

#### Autres

- Gérant de FFP-Les Grésillons
- Membre du Comité Exécutif de LDAP

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de LT Participations
- Administrateur de IPSOS
- Membre du Conseil de surveillance de ONET
- Administrateur de SANEF
- Administrateur de Gran Via 2008
- Membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace



## Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER

### Membre du Conseil de Surveillance

#### Président-Directeur général d'Allianz France et membre du Comité Exécutif

Né le 12 février 1955  
(65 ans)

1<sup>re</sup> nomination :

28 juin 2016

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

1 cours Michelet  
CS 30051, 92076 Paris  
La Défense Cedex

Nombre d'actions  
détenues par  
Allianz IARD :

381 000

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %

### Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'Université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur général en 1998. Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur général d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Partners, société dédiée au B2B2C et en devient Président du Conseil de Surveillance (2016 - 2018).

Jacques Richier est chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite.

### Autres mandats et fonctions en cours

- Président-Directeur général de Allianz France, Allianz IARD et de Allianz Vie
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc
- Administrateur de Georgia Healthcare Group Plc
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS et de Rothschild Martin Maurel

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président de d'Allianz Partners SAS
- Président du Conseil de Surveillance de Allianz Partners SAS
- Président du Conseil d'Administration de AWP Health & Life SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. et de Euler Hermes Group
- Administrateur d'Allianz Africa et de AWP Health & Life SA

### Autres mandats de Allianz IARD

#### Mandats Administrateur

- ACAR
- AGIRA (Association)
- ALFA (Association)
- Assurances Médicales SA
- BCA Expertise SAS
- BCAC GIE
- Bureau Central Français (Association)
- Calypso
- CAPSAUTO
- CNPP (Association)
- GIE ARGOS
- GIE Bureau Central de Répartition
- GIE GARCO
- IPC (Association)
- La Rurale
- SIDEXA

#### Mandat Président du Conseil d'administration

- AREDOC (Association)

#### Mandats Membre du Conseil de Surveillance

- DARVA
- SCPI Allianz DomiDurable 4

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de SCPI Allianz DomiDurable 3



## Gilles BABINET

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Vice-Président du Conseil National du numérique**

### Biographie

Entrepreneur dès l'âge de 22 ans, Gilles Babinet est le fondateur de nombreuses sociétés dans des domaines aussi divers que le conseil (Absolut), le bâtiment (Escalade Industrie), la musique mobile (Musiwave, revendue pour 139 millions d'euros), la co-creation (Eyeka) ou les outils décisionnels (CaptainDash). Aujourd'hui, Gilles Babinet est membre du Conseil Stratégique de EY, du Conseil d'Administration de la Fondation EDF mais son expertise dans le numérique est aussi reconnue en France et à l'étranger, ce qui lui vaut d'être nommé Vice-Président du Conseil National du numérique (juin 2018) et Digital Champion auprès de la Commission européenne (juin 2012) où il représente les intérêts du numérique français.

Sa pensée, il la partage également en tant que contributeur prolifique à l'institut Montaigne, professeur associé à Sciences Po, qu'auteur d'ouvrages sur le numérique : *Big data, penser l'homme et le monde autrement, L'Ère Numérique, un nouvel âge de l'humanité, le dernier d'entre eux étant Transformation digitale, l'avènement des plateformes.*

### Autres mandats

- Membre du Conseil Stratégique de EY
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation EDF et de *Learn Assembly*

Né le 7 mai 1967  
(52 ans)

1<sup>er</sup> nomination :  
26 juin 2019

Échéance du mandat :  
AG 2022

Adresse :

73 rue Saint Honoré  
75001 Paris

Nombre d'actions :  
0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %



## Philippe CHARQUET

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Membre du Comité d'Audit**  
**Président de Generis Capital Partners SAS**

### Biographie

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS.

### Autres mandats et fonctions en cours

- Président de Voltaire SAS (France)
- Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
- Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Gérance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne)
- Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni)
- Membre du Conseil d'Administration de Telecom Santé (France)

Né le 8 septembre 1963  
(56 ans)

1<sup>er</sup> nomination :  
30 juin 2011

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

51 rue de Bellechasse,  
75007 Paris

Nombre d'actions :  
0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %



## Julie GUERRAND

**Membre du Conseil de Surveillance  
Président de H51**

### Biographie

Julie Guerrand est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenue à l'université Paris IX-Dauphine. Elle a travaillé au sein du département Affaires financières de Rothschild & Cie (1998 à 2006) puis était Directrice de Participations chez Paris Orléans (2007 à 2011). Elle a travaillé chez Hermès International entre 2011 et avril 2017 comme Directrice du *Corporate Development*, puis comme Directrice Générale Adjointe - Finances et Organisation du pôle Hermès Cuir Précieux. Elle est administratrice de sociétés certifiées (ASC France) par l'IFA et Sciences Po depuis 2014.

### Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International
- Membre du Conseil de Surveillance de Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de Vie et Véranda Groupe
- Administrateur de 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré

Née le 26 février 1975  
(45 ans)

1<sup>re</sup> nomination :  
27 juin 2017

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

24, rue de Varenne  
75007 Paris

Nombre d'actions :  
0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %



## Aimery LANGLOIS-MEURINNE

**Membre du Conseil de Surveillance  
Investisseur**

### Biographie

Ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), *Managing Director* et membre du Comité Exécutif d'AG Becker Paris à New York (1983), *Managing Director* de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice-Président-Directeur général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

### Autres mandats

- Administrateur de la Banque Éric Sturdza SA (Suisse)

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas)
- Administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France)
- Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse)
- Administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France)
- Administrateur de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas)
- Administrateur de EI Sturdza Strategic Management (Guernsey)
- Membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France)

Né le 27 mai 1943  
(76 ans)

1<sup>re</sup> nomination :  
30 juin 2008

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

6 rue Jean-Gabriel  
Eynard, CH 1205  
Genève, Suisse

Nombre d'actions :  
100

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

33 %





## Iris LANGLOIS-MEURINNE

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Chief Marketing Officer Europe/Middle East/Africa/Latin America de Ralph Lauren**

Née le 9 juillet 1976  
(43 ans)

1<sup>re</sup> nomination :  
27 juin 2017

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

32 Kildare Terrace  
W2 5LX Londres –  
Grande Bretagne

Nombre d'actions :  
0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

66 %

### Biographie

Diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD, Iris débute sa carrière dans l'industrie des biens de consommation chez L'Oréal (2000-2006) où elle exerce des responsabilités marketing et devient chef de groupe chez Lancôme. Elle rejoint ensuite le groupe LVMH (2007-2009) dans la branche Vins et Spiritueux chez Hennessy. En tant que *Luxury Marketing Group Manager*, elle contribue à l'expansion de la marque en Chine. Depuis 2009, elle travaille au sein du groupe Ralph Lauren où elle exerce actuellement le rôle de Chief Marketing Officer pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique/Amérique latine. Elle dirige le marketing, média et communication pour tous les canaux de distribution (*Retail, Wholesale, Ecommerce, Outlets*) et est en charge de la transformation digitale. Elle fait également partie du Comité de Direction pour cette région et l'Asie.

### Autres mandats

Néant



## LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Associé Gérant de Rothschild et Cie**

Né le 6 avril 1966  
(54 ans)

1<sup>re</sup> nomination :  
27 juin 2017

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

62 rue Vaneau  
75007 Paris

Nombre d'actions :  
10 900

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %

### Biographie

Administrateur non-exécutif et indépendant, Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild Martin Maurel, membre du Comex de Rothschild & Cie et co-Président du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier Ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a co-rédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du *Think Tank* Fondapol dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

### Autres mandats

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banyjay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)
- Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV

### Autres mandats de LIDA SAS

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banyjay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC



**Domitille MEHEUT**

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Directeur d'Investissement de Phison Capital**

**Biographie**

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

**Autres mandats**

Néant

Née le 8 septembre 1973 (46 ans)

1<sup>re</sup> nomination :

26 juin 2014

Échéance du mandat :  
AG 2020

Adresse :

3 rue Bixio  
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %

Il est précisé que les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2019 :

Identité	Nature du changement	Date d'effet	Impact en termes de diversification
Tanya Heath*	Non renouvellement du mandat de membre du Conseil	26 juin 2019	Expérience de l'entrepreneuriat dans les start-up, ne correspondant plus à un besoin pour l'IDI
Gilles Étrillard	Démission du mandat de membre du Conseil (et nomination en qualité de censeur)	26 juin 2019	Expérience dans le domaine du <i>private equity</i>
Gilles Babinet	Nomination en qualité de membre du Conseil	26 juin 2019	Expérience de la nouvelle économie

\*Pour mémoire il est rappelé concernant ses fonctions et mandats en cours que cette dernière est Présidente de Tanya Heath Paris.

Il est également précisé que Monsieur Sébastien Breteau, dont l'expérience relative à la vision globale de l'entreprise, y compris à l'international est reconnue, a été nommé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 en qualité de censeur.

À ce jour le Conseil comprend deux censeurs :



## Sébastien BRETEAU

**Censeur**  
**Président du groupe Qima**

Né le 5 septembre 1971  
(48 ans)

1<sup>er</sup> nomination :  
26 juin 2019

Échéance du mandat :  
AG 2022

Adresse :  
c/o QIMA

28 rue Marbeuf  
75008 Paris

Nombre d'actions :  
0

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

100 %

### Biographie

Sébastien Breteau est un industriel, investisseur et philanthrope français.

Diplômé des Arts et Métiers puis de HEC Paris en 1997, il crée à Hong Kong sa première société, spécialisée dans la conception et l'exportation de produits promotionnels et d'emballages industriels.

En 2005, il crée QIMA (anciennement AsiaInspection), dont il est aujourd'hui le Président. QIMA est un acteur majeur de la gestion du contrôle qualité, des services de RSE et de la certification à l'échelle mondiale qui emploie 3 000 personnes opérant dans 85 pays ([www.qima.com](http://www.qima.com)).

En 2013, il crée la Breteau Foundation, une organisation à but non lucratif qui vise à offrir les meilleurs outils numériques d'éducation aux 25 000 enfants du programme ([www.breteaufoundation.org](http://www.breteaufoundation.org)).

Sébastien est également investisseur actif et a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises à travers le monde, encadrant et conseillant de plus jeunes fondateurs.

### Autres mandats

Néant



## Gilles ÉTRILLARD

### Censeur

#### Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)

#### Biographie

Ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987), Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur).

M. Étrillard a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

#### Autres mandats et fonctions en cours

- Président et administrateur de LFPI SA
- Membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de CCA International SA
- Représentant de LFPI SAS : membre du Conseil de Surveillance de Explinvest SAS ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners
- Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 SAS Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo.
- Co-Gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL.
- Membre du Conseil de FLE SA.

#### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA)
- Président de Topazholding (SAS)
- Membre du Comité de Surveillance de Finaper 1 (SAS) et Holgat (SAS)
- Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS)
- Membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS)
- Représentant de La Foncière LFPI
- Président de Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), et Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)

Né le 2 septembre 1957  
(62 ans)

Membre du Conseil :

Du 30 juin 2008 au  
26 juin 2019

Nomination en tant que  
censeur : 26 juin 2019

Échéance du mandat :  
AG 2022

Adresse :

24-26 rue Ballu,  
75009 Paris

Nombre d'actions :

1

Taux d'assiduité  
aux Conseils de  
Surveillance :

0 %

## ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 25 juin 2020 de nommer Madame Hélène Molinari, en remplacement de Madame Julie Guerrand dont le mandat sera arrivé à échéance. Madame Hélène Molinari apportera, entre autres, au Conseil de Surveillance sa compétence dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.



### Hélène MOLINARI

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Dirigeante d'AHM Conseil**

Née le 1<sup>er</sup> mars 1963  
(57 ans)

1<sup>re</sup> nomination :  
25 juin 2020

Échéance du mandat :  
AG 2023

Adresse :

19 bis rue des poissonniers  
92200 Neuilly sur Seine

Nombre d'actions :  
0

#### Biographie

Diplômée de l'école polytechnique Féminine, Hélène Molinari a commencé sa carrière en 1985 chez Cap Gemini en qualité de Consultante en Système d'Information. Elle rejoint en 1987 le groupe Robeco pour mettre en place les process de marketing direct puis pour développer commercialement l'activité de ventes institutionnelles de produits financiers. En 1991, elle participe à la création d'Axa Asset Managers (future Axa Investment Managers), et prend la Direction de l'équipe Retail avant de devenir, en 2000, Directrice Marketing et e-business, puis en 2004, Directrice Communication et Marque au niveau Mondial. En 2005, elle rejoint Laurence Parisot à la tête du Medef, dont elle est nommée Directrice Générale Déléguée puis membre du Conseil Exécutif en 2011.

En 2013, elle rejoint le Comité Stratégique de Be-Bound, start-up numérique spécialisée dans la couverture internet des pays en voie de développement. En parallèle, elle devient dirigeante d'AHM Conseil, spécialisée dans l'organisation d'événements culturels et cofondatrice de la foire d'art contemporain asiatique Asia Now. Administratrice indépendante d'Axa Investment Managers Ldt entre 2005 et 2013, elle entre au conseil de surveillance du Groupe Lagardere en 2012 et siège à son comité gouvernance rémunération et RSE, en 2016 elle entre au conseil d'administration du groupe Amundi et devient présidente de son comité de nomination, en 2019 elle entre au conseil d'administration d'Albingia. Par ailleurs elle participe depuis 2010 au comité de pilotage de « tout le monde chante contre le cancer » une association qui aide les familles ayant un enfant gravement malade et est membre fondatrice de l'association des femmes d'influence qui depuis 2014 décerne un prix à des femmes qui sont un modèle inspirant par leurs valeurs et leur réussite pour les nouvelles générations.

#### Autres mandats

- Dirigeante d'AHM Conseil
- Membre du Comité Stratégique de Be-Bound
- Membre du Conseil de Surveillance et du comité gouvernance rémunération et RSE du Groupe Lagardere
- Membre du Conseil d'Administration et présidente du comité de nomination du groupe Amundi
- Membre du Conseil d'Administration d'Albingia

#### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Néant

### 2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code Middlednext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il est précisé que M. Gilles Étrillard remplit chacun des critères énoncés ci-dessus. Les conventions réglementées autorisées par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 le concernant ne remettent pas en cause cette opinion. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'opération Winnicare, LFPI a souscrit la dette mezzanine après une mise en concurrence auprès de plusieurs mezzaneurs. Gilles Étrillard a souscrit à travers sa holding personnelle Financière Varatedo dans le cadre d'un plan de co-investissement offert aux équipes de LFPI sur tous les dossiers d'investissement. Nous avons eu la confirmation par la directrice juridique de LFPI que la proportion souscrite par Financière Varatedo était la même que sur tous les autres dossiers d'investissement LFPI. Aucun droit particulier n'a été donné à la Financière Varatedo dans le cadre du dossier Winnicare par rapport aux autres membres de l'équipe LFPI ayant co-investi dans ce dossier ou par rapport à LFPI. L'IDI n'a pas eu de relations d'affaires avec LFPI autre que celle avec Winnicare.

D'une manière générale, les conflits d'intérêts potentiels ou leur absence d'existence sont examinés chaque année.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas) et leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit.

Nom, prénom, titre ou fonction	Membre indépendant	Début du 1 <sup>er</sup> mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit
<b>Membres du Conseil</b>					
Luce GENDRY, <i>Senior Adviser</i> de Rothschild et Cie Banque	Oui	30/06/08	AG 2020	11	Présidente
FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD, <i>Head of Investments</i>	Oui	20/06/12	AG 2021	7	Membre
Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER, Président-Directeur général	Oui	28/06/16	AG 2020	3	
Gilles BABINET, Vice-Président du Conseil National du numérique	Oui	26/06/19	AG 2022	N/A	
Philippe CHARQUET, Président de Generis Capital Partners	Non	30/06/11	AG 2020	8	Membre
Julie GUERRAND, Présidente de H51	Oui	27/06/17	AG 2020	2	
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Investisseur	Non	30/06/08	AG 2020	11	
Iris LANGLOIS-MEURINNE, <i>Chief Marketing Officer Europe, Middle East, Africa, Latin America</i> de Ralph Lauren	Non	27/06/17	AG 2020	2	
LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK, Associé Gérant de Rothschild et Cie	Oui	27/06/17	AG 2020	2	
Domitille MEHEUT, Directeur d'Investissement de Phison Capital	Oui	26/06/14	AG 2020	5	
<b>Censeurs</b>					
Sébastien BRETEAU, Président de Quima	Oui	26/06/19	AG 2022	N/A	
Gilles ÉTRILLARD, Président de LFPI SAS	Oui	30/06/08	AG 2022	11	

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middlednext. Le critère d'indépendance fait l'objet d'un examen annuel.

### 2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

#### Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne ;
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;
- Iris Langlois-Meurinne qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document.

#### Représentation des salariés

À la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce ; il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

#### Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code Middlednext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Le Comité d'Audit se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, de FFP Invest représentée par M. Sébastien Coquard et M. Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et/ou de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

#### 1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :

- examen de la méthode de détermination de l'ANR,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers,

1.2. Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges,

### 1.3 Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

### 2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

En 2015, le Comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015. Le règlement du Conseil de Surveillance fera l'objet d'une révision en 2020.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 9 avril et le 11 septembre. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

### Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

### Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

### Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

*25 avril 2019*

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (26 juin 2019 à 10 h 00)
  - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
  - Projet de résolutions
- Présentation du Groupe ORCA par son CEO, Monsieur Emmanuel Capriglione
- Compte rendu d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2019
  - ANR de l'IDI au 31 mars 2019
- Réexamen des conventions réglementées
- Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale

### ■ Questions diverses

- Communiqué de presse
- Rôle du Conseil de Surveillance dans une SCA

*18 septembre 2019*

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 avril 2019
- Activité au 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Comptes au 30 juin 2019 et rapport financier semestriel
- Faits significatifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et perspectives
- Présentation du Groupe NewLife issu du rapprochement entre Freeland et d'Invisia par son Président, Monsieur Patrick LEVY-WEITZ

### ■ Communiqué de presse

### ■ Questions diverses

*13 novembre 2019*

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 18 septembre 2019
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2019)
- Présentation de IDI Emerging Markets Partners par Julien KINIC, Managing Partner et Abderahmane FODIL, Partner
- Questions diverses :
  - projet de communiqué ;
  - calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 81,21 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

### Rémunération des membres du Conseil

Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle.

Cette rémunération est versée, depuis l'exercice 2016, en fonction de la participation effective des membres.

La répartition de cette rémunération entre les membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 a décidé l'attribution d'une somme globale de 114 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de « jetons de présence » pour l'exercice 2017 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

### Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et aucun Associé commandité, au cours des 5 dernières années :
  - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
  - n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
  - n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ou
  - n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts existants ou potentiels n'est identifié entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.



## 2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

### 2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

**Christian Langlois-Meurinne**

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

### Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

*Sociétés sœurs :*

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Président du Comité de Surveillance Ateliers de France (anciennement dénommé Mériquet Stratégie Développement)

Membre du Conseil de Surveillance de FCG (anciennement dénommée Orca Développement)

Membre du Comité Stratégique de WinnCare

Représentant permanent de IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Financière Bagatelle

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de NewLife Finance

*GIE :*

Administrateur unique de GIE Matignon 18

*Gérant :*

SCI LMA

SCI Gavroche

Audiris EURL

*SA de droit étranger :*

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : représentant permanent de Ancelle & Associés au Conseil d'Administration de IDI Asset Management, Gérant de la SCI Alban, Président de OGI Alban, administrateur d'Albingia, membre du Comité de Surveillance de Financière Miro, Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners, Président de ADFI 6, Président de ADFI 5, Président de Financière Bagatelle,

représentant permanent de IDI en qualité de Vice-Président du Comité de Surveillance de Ateliers de France (anciennement dénommé Mériguët Stratégie Développement), membre du Comité de Surveillance de Royalement Vôtre Éditions

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

Un plan de succession sur le plan organisationnel et capitalistique en cas d'indisponibilité du Gérant a été présenté puis adopté par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 20 avril 2020.

### 2.2.2.2 DÉCLARATION DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, au cours des 5 dernières années, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a pas été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a pas fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), et n'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

■ À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

■ À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction acceptée par Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'il détient.

■ À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel le Christian Langlois-Meurinne a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

■ À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

■ À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêts résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document d'enregistrement universel.

## 2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

À titre préalable, il est rappelé que la Société étant une société en commandite par actions, les dispositions légales en matière de *say on pay* ne lui étaient pas applicables jusqu'alors.

Après avis consultatif du Conseil de Surveillance et en tenant compte des recommandations du Code Middlenext ainsi que des dispositions statutaires, l'Associé commandité a établi une politique de rémunération du Gérant conforme à l'intérêt social de la Société, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie qui vise notamment à faire croître l'ANR et à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, telle que décrite au paragraphe 1.1.5. Pour ce faire, le Conseil de Surveillance a fixé la politique de rémunération du Gérant en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable liés à la mise en œuvre de cette stratégie dans le respect de l'intérêt social puisque la variabilité intègre notamment un pourcentage des capitaux propres consolidés et un pourcentage du bénéfice net annuel consolidé.

La politique de rémunération du Gérant est mise en œuvre par le Conseil de Surveillance. Tant en matière d'avis consultatif sur la politique (détermination, révision et dérogation) que de mise en œuvre de la politique, les avis et décision du Conseil de Surveillance sont rendus et pris hors la présence du Gérant.

Le Conseil de Surveillance a arrêté les éléments de la politique de rémunération s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance en s'assurant que cette politique respecte les principes susvisés.

Sa révision et sa mise en œuvre sont réalisées par le Conseil de Surveillance.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. En cas de circonstances exceptionnelles, et sous réserve de respecter les conditions ci-après définies, l'Associé commandité en ce qui concerne le Gérant ou, le Conseil de Surveillance en ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération pour autant que cette dérogation soit conforme aux dispositions statutaires, temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société et conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce. L'Associé commandité ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, motivera sa décision afin que la justification retenue soit portée à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'Associé commandité ne pourra décider de déroger à la politique de rémunération du Gérant que sur proposition du Conseil de Surveillance dûment étayée.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte.

### 2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

#### 2.3.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 a fixé la rémunération des membres du Conseil de Surveillance – qui inclut les censeurs – à la somme annuelle de 114 000 euros valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance, également valables pour les Censeurs, ont été fixés par le Conseil de Surveillance et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance au Comité d'Audit ;
- présidence du Conseil ;
- présidence du Comité d'Audit.

Ainsi, sous réserve d'une franchise d'une séance, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une somme supplémentaire au titre de ses fonctions de Président et les membres du Comité d'Audit bénéficient également d'une somme additionnelle au titre de leur participation à ce Comité, étant précisé que la Présidente du Comité d'Audit reçoit un montant supérieur à celui des autres membres.

En cas de nomination, cooptation ou cessation du mandat en cours d'exercice, il sera effectué un *prorata temporis*.

## 2.3.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Les rémunérations versées et attribuées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

### TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

	Montants attribués au titre de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants attribués au titre de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>						
<b>Mme Luce GENDRY, Présidente</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>FFP Invest, Vice-Président</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>ALLIANZ IARD</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Philippe CHARQUET</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Gilles ÉTRILLARD</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	4 000	4 000	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>Mme Julie GUERRAND</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 667	6 667	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>Mme Tanya HEATH</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	8 000	8 000	2 667	2 667
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Ambroise HURET</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 667	6 667	8 000	8 000	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	4 000	4 000	0	0	5 333	5 333
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	4 000	4 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>LIDA SAS</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 667	6 667	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0

	Montants attribués au titre de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants attribués au titre de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019
<b>Mme Domitille MEHEUT</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Gilles BABINET</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	0	0	0	0	5 333	5 333
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>M. Sébastien BRETEAU</b>						
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	0	0	0	0	5 333	5 333
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>98 000</b>	<b>98 000</b>	<b>98 000</b>	<b>98 000</b>	<b>100 666</b>	<b>100 666</b>

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, représentant de FFP Invest, en 2017, puis Sébastien Coquard en 2018 et 2019, qui ont perçu le montant relatif à la rémunération au titre des fonctions de membre du conseil. Il en est de même pour Jacques Richier et Grégoire Chertok, représentant respectivement ALLIANZ IARD et LIDA SAS.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2020 aura à se prononcer sur la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'autres mandataires sociaux personnes physiques que les membres du Conseil de Surveillance.

## 2.3.2 Rémunération de la Gérance

### 2.3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération a été fixée par l'Associé commandité, après avis consultatif du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions statutaires.

En cohérence avec les dispositions statutaires telles qu'appliquées depuis 1988 et parce que cette politique de rémunération est en relation directe avec la stratégie de l'IDI, la rémunération du Gérant est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe est égale à 838 470 euros (5,5 millions de francs français). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice.

La rémunération variable annuelle est fonction de deux critères, l'un en relation avec les capitaux propres consolidés de l'exercice considéré et l'autre en fonction du montant du bénéfice net annuel consolidé avant impôt de l'exercice considéré. Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en ce qu'ils lient directement la rémunération du Gérant à la performance (bénéfice net annuel consolidé avant impôt) et à la pérennité de l'IDI (montant des capitaux propres consolidés). Ainsi la rémunération variable est égale à la somme des éléments suivants :

- 1 % du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe diminué du dividende distribué aux actionnaires commanditaires et à l'Associé commandité au titre de cet exercice ;
- 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts, part du Groupe ; diminuée de la rémunération fixe. Si le montant de la rémunération variable avant la déduction de la rémunération fixe est inférieur à la rémunération fixe, alors il est considéré que la rémunération variable est égale à zéro.

La rémunération globale du Gérant est toutes taxes comprises.

Le versement de la rémunération du Gérant (fixe et variable) d'une année N, intervient ainsi en N+1, une fois que les comptes consolidés de l'année N ont été approuvés en Assemblée Générale et la rémunération du Gérant en découlant également.

Le Gérant étant une personne morale, la rémunération fixe est proportionnellement faible par rapport à la rémunération variable annuelle afin de rémunérer le Gérant au maximum en fonction des performances de l'IDI. Il a été décidé de ne pas plafonner le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, les critères sont revus par le Conseil de Surveillance sur la base des comptes consolidés présentés annuellement au Conseil de Surveillance et ils sont définitivement acquis lors du vote de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes consolidés et sur la rémunération des dirigeants.

La Gérance étant une société, elle ne bénéficie par nature, d'aucun des engagements suivants : indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, retraite à prestations ou cotisations définies ou autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

De même, la Gérance ne bénéficie d'aucun avantage de quelque nature que ce soit et il n'y a pas d'autres éléments de rémunération attribuable à raison du mandat.

Pour satisfaire aux dispositions du deuxième alinéa du III de l'article L. 225-100 du Code de commerce issu de l'Ordonnance

n°2019-1234 du 27 novembre 2019, le versement de la rémunération du Gérant au titre de chaque exercice à compter de la rémunération due au titre de 2020 sera dorénavant effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

## 2.3.2.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

La rémunération fixe a été versée jusqu'à présent le 15 janvier de l'exercice considéré (année N) et la partie variable, dès que les comptes consolidés ont été approuvés (année N+1).

### PRÉSENTATION HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

#### RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES AU GÉRANT (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé
<b>2017 : Rémunération totale (I + II)</b>		<b>7 698</b>
<b>Rémunération fixe (versée en 2017) (I)</b>		<b>1 576</b>
<b>Rémunération variable</b> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2017 (versée en 2018)		<b>6 122</b>
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2017 (versée en 2018)		4 109
(iii) Rémunération fixe		3 589
		<1 576>
<b>2018 : Rémunération totale (I + II)</b>		<b>6 131</b>
<b>Rémunération fixe</b> (versée en janvier 2018) (I)		<b>1 610</b>
<b>Rémunération variable</b> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2018 (versée en 2019)		<b>4 521</b>
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2018 (versée en 2019)		4 646
(iii) Rémunération fixe		1 485
		<1 610>
<b>2019 : Rémunération totale (I + II)</b>		<b>5 741</b>
<b>Rémunération fixe</b> (versée en janvier 2019) (I)		<b>1 652</b>
<b>Rémunération variable</b> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2019 (versée en 2020)		<b>4 089</b>
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2019 (versée en 2020)		4 889
(iii) Rémunération fixe		853
		<1 652>

#### ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT (DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2020)

	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019
<b>Rémunération du Gérant</b>		
Rémunération variable 2018	- 42	
Rémunération fixe 2019	1 652	1 652
Rémunération variable 2019	4 028	4 089
<b>TOTAL</b>	<b>5 638</b>	<b>5 741</b>

**AUTRES ÉLÉMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225 37 3 DU CODE DE COMMERCE**

À titre préliminaire, il est précisé que l'IDI ne comporte que 9 salariés, dont une partie de l'équipe d'investissement. De ce fait, les données relatives à la rémunération moyenne ou médiane des salariés ou leur évolution peuvent être fortement impactées d'une année sur l'autre en cas d'arrivée ou de départ d'une ou d'un salarié avec une forte expérience, et corollairement la rémunération qui y est associée. La lecture des tableaux qui suivent doit prendre en considération cette hypothèse.

Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération des salariés de la Société sur une base équivalent temps plein :		Président du Conseil	Gérant
Exercice 2015	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	5,65
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	8,46
Exercice 2016	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la Société	0,13	5,22
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la Société	0,23	9,07
Exercice 2017	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la Société	0,15	4,8
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la Société	0,28	9,04
Exercice 2018	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la Société	0,12	4,06
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la Société	0,1	3,16
Exercice 2019	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la Société	0,14	4,5
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la Société	0,2	6,51

	Évolution annuelle de la rémunération de la Présidente du Conseil (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération du Gérant (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société (N/N-1)	Évolution annuelle des performances de la Société (N/N-1)		Évolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1)			
				ANR par action (€)	Pourcentage	Ratio/rémunération moyenne des salariés de la Société		Ratio/rémunération médiane des salariés de la Société	
						Présidente du Conseil	Gérant	Présidente du Conseil	Gérant
Exercice 2015	0	9,25 %	74,40 %	35,56	13,1 %	- 42,66 %	- 42,68 %	- 23,15 %	- 23,17 %
Exercice 2016	34,54 %	29,42 %	8,63 %	41,94	22,8 %	23,85 %	- 7,69 %	43,78 %	7,16 %
Exercice 2017	21,62 %	65,49 %	8,41 %	59,33	47,1 %	12,9	- 8,08 %	21,62 %	- 0,35 %
Exercice 2018	0	- 20,35 %	19,18 %	61,87	15,5 %	- 55,47 %	- 15,31 %	- 65,34 %	- 65,01 %
Exercice 2019	0	- 5,71 %	- 9,77 %	64,82	8,1 %	10,83 %	105,91 %	10,83 %	105,91 %

**ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS DU CODE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext.



## 2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1<sup>er</sup> janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers

mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 720 736 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### DIVIDENDE VERSÉ À L'ASSOCIÉ COMMANDITE (EN EUROS)

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	Dividende au commandité : 1 826 460 € Dividende ordinaire <sup>(1)</sup> : 11 193 421 € soit 1,55 € par action		
2017	Dividende au commandité ; 4 306 230 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)</sup> : 17 620 611 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)(2)</sup> : 23 903 370 € Soit 5,75 € par action dont 1,75 € de dividende ordinaire et 4,0 € de dividende exceptionnel		
2018	Dividende au commandité <sup>(3)</sup> : 0 € Dividende ordinaire <sup>(1)(2)</sup> : 13 720 967 € soit 1,9 € par action		

(1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(2) Montant prélevé sur le poste prime et boni de fusion versé aux commanditaires. Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « Primes et boni de fusion ».

(3) En l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende n'a été versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Aucune convention n'a été conclue par l'IDI ou les sociétés qu'elle contrôle avec l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote autres que celles conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce et qui sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit dans sa séance du 15 avril 2020 et le Conseil de Surveillance lors de la séance du 20 avril 2020 ont approuvé la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et la mise en œuvre de cette procédure. En 2019, aucune convention de cette nature n'a été conclue.

## 2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

2

## 2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2019, la proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 40 % conforme aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

## 2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut, en pratique, pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire. En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce), nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations, directes ou indirectes, connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 6.3 ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions ordinaires ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- l'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant sont de la compétence exclusive de l'Associé commandité ;
- en matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital à l'exception de la délégation de compétence consentie pour une durée de 26 mois à la Gérance par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être réalisées par utilisation de cette délégation est de 100 000 euros. Cette délégation n'a pas été utilisée ;

- les pouvoirs du Gérant en matière de rachat d'actions sont décrits au paragraphe 6.4 ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Gérant ;
- la Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital (paragraphe 21.1.7 du Règlement européen).

## 2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Pourcentage maximal du capital	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2019	26 mois 25 août 2021	100 000	Non utilisé

<b>3.1</b>	<b>LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>54</b>
3.1.1	Principales données consolidées	54
3.1.2	Commentaires	54
<b>3.2</b>	<b>LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>56</b>
<b>3.3</b>	<b>ACTIF NET RÉÉVALUÉ</b>	<b>56</b>
	Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)	56
	Évaluation des parts de l'Associé commandité	57
	Évolution de l'ANR par action	59
<b>3.4</b>	<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 ET FIXATION DU DIVIDENDE</b>	<b>59</b>
<b>3.5</b>	<b>PERSPECTIVES FINANCIÈRES</b>	<b>60</b>
<b>3.6</b>	<b>ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS</b>	<b>60</b>
<b>3.7</b>	<b>PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>61</b>
	État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants	61
	Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI	61
	Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance	61
<b>3.8</b>	<b>SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL</b>	<b>62</b>
	Contrats d'intéressement et de participation	62
	Bons de souscription d'actions	62
	Actions gratuites	62
	Options d'achat d'actions	62
	Options de souscription d'actions	62
	Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe	63
	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	63
<b>3.9</b>	<b>CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES</b>	<b>64</b>
3.9.1	Procédures de contrôle interne	64
3.9.2	Risques	66
<b>3.10</b>	<b>DIFFÉRENDS ET LITIGES</b>	<b>68</b>
<b>3.11</b>	<b>ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>69</b>
<b>3.12</b>	<b>CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>69</b>

# 3

## RAPPORT DE GESTION

## 3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.1.1 Principales données consolidées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2019
Résultat opérationnel	61 480	36 302
Résultat avant impôt	59 428	34 105
Charge d'impôt (produit)	8 687	- 1 374
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>68 115</b>	<b>32 731</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>68 115</b>	<b>32 731</b>
<b>RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION PART GROUPE</b> <i>(en euros)</i>	<b>9,42</b>	<b>4,50</b>
Immobilisations corporelles/incorporelles	590	646
Immobilisations corporelles (contrats de location - IFRS 16)	0	2 363
Immobilisations financières	597 720	620 131
Stocks et Créances	10 468	8 001
VMP et disponible	110 448	21 361
<b>TOTAL ACTIF/PASSIF</b>	<b>719 226</b>	<b>652 502</b>
Capitaux propres part Groupe	480 012	501 417
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	4 622	4 749
Dettes financières	225 248	112 173
Autres dettes	9 336	34 155

### 3.1.2 Commentaires

#### NORMES IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

L'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2019, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément aux normes IFRS 10 et IFRS 9.

#### BILAN

##### a) À l'actif

Fin 2019, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élevaient à 620,1 millions d'euros dont 23,7 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 22,3 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 72,6 millions d'euros ;
- des cessions et remboursements pour 30,2 millions d'euros ;
- l'impact comptable du transfert universel du patrimoine d'ADF15 pour - 68,1 millions d'euros. ;
- les variations de valeur pour 48,0 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élevaient à 32,4 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles, 2,6 millions d'euros d'immobilisations corporelles liées aux contrats de location ;
- 4,9 millions d'euros d'autres actifs, non courants, 3,0 millions d'euros de créances courantes ;
- 3,5 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 17,8 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

## b) Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à fin 2019 à 501,4 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 4,8 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 146,3 millions d'euros, elles concernent principalement des dettes financières intragroupe auprès de la filiale détenue à 100 % (Financière Bagatelle) pour 109,7 millions d'euros, les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds *private equity* pour 23,7 millions d'euros et un impôt différé de 3,8 millions d'euros.

## RÉSULTAT

L'exercice 2019 se solde par un bénéfice net consolidé de 32,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 36,3 millions d'euros dont :

- 49,8 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
- - 13,5 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 0,4 million d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres ;
- 48,0 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 1,4 million d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 0,1 million d'euros d'intérêts et 1,3 million d'euros de dividendes.

Le résultat financier s'élève à - 2,2 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 1,4 million d'euros.

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 480 millions d'euros fin 2018 à 501,4 millions d'euros fin 2019, soit une augmentation de 21,4 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2019 (- 13,6 millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (32,7 millions d'euros), de la variation de l'autocontrôle (- 0,1 million d'euros), et du traitement en consolidation de la provision pour attribution d'actions gratuites en capitaux propres (2,4 millions d'euros).

## FINANCEMENT

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe passe de 110,4 millions d'euros à fin 2018 à 21,4 millions d'euros fin 2019.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit - 18,5 millions d'euros dont - 50,3 millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 30,6 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 1,2 million d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- des avances financières intragroupe pour - 45,6 millions d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour - 2,2 millions d'euros ;
- les dividendes distribués pour - 13,6 millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit - 9,1 millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, l'IDI bénéficie d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier, non utilisée au 31 décembre 2019.

## DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 4,21 millions d'euros contre 5,31 millions d'euros fin 2018. Sur ce montant :

- 4,21 millions d'euros correspondent à des factures à recevoir contre 5,28 millions d'euros en 2018 ;
- les factures non échues sont de 0 million d'euros contre 0,03 million d'euros en 2018.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite loi LME.

## 3.2 LES COMPTES SOCIAUX

### BILAN

#### a) À l'actif

Fin 2019, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 341,9 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 25,4 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoutent 3,0 millions d'euros de créances.

#### b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 224,0 millions d'euros fin 2019, contre 154,8 millions d'euros fin 2018. Cette hausse de 69,2 millions d'euros correspond essentiellement au résultat positif de l'exercice 2019 (+ 82,8 millions d'euros) diminué du dividende 2018 versé aux actionnaires de l'IDI (13,7 millions).

La provision pour risques est portée à 7,8 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 140,1 millions d'euros, dont essentiellement :

- 109,8 millions d'euros de dettes financières principalement des dettes financières intragroupe auprès de la filiale détenue à 100 % (Financière Bagatelle) ;
- 6,6 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.) ;
- 23,7 millions d'euros de titres restant à libérer.

### RÉSULTAT

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille de l'IDI et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les variations plus-values latentes. Le transfert universel de patrimoine, en 2019, d'ADFI 5 en faveur de l'IDI a généré un boni de fusion de 98,1 millions d'euros qui reflète les performances des participations d'ADFI 5 depuis sa création en 2011.

L'exercice 2019 se solde par un bénéfice net de 82,8 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 83,8 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de - 13,3 millions d'euros (contre - 13,2 millions en 2018), alors que le résultat financier est positif de 97,2 millions d'euros dont 98,1 millions d'euros de boni de fusion.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de - 1,6 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration est créditeur et s'élève à 0,6 million d'euros.

## 3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

### Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les lignes directrices d'évaluation de l'IPEV. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

#### a) Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

#### b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

#### c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

# Évaluation des parts de l'Associé commandité

## RAPPORT D'ASSOCIÉS EN FINANCE – 8 AVRIL 2020

Philippe Leroy, Président, 6 rue Daru, 75008 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 40 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI (ci-après le « **Groupe** » ou la « **Société** ») prévoient une répartition prioritaire des bénéficiaires aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 euros).

Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les 12 derniers mois (ci-après le « **TMO** »). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI (ci-après le « **RCAI** ») si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour 4 exercices : 2000, 2010, 2016 et 2017. Au titre de 2019, le dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO s'établirait à 1 720 736 euros, tandis que le résultat du calcul correspondant à 3 % du RCAI correspondrait à un dividende revenant à l'Associé commandité inférieur, qui s'établirait à 1 023 150 euros.

Sur demande de la Gérance de l'IDI, Associés en Finance procède à l'évaluation des parts de l'Associé commandité, la valeur de cet élément financier étant l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI (ci-après l'« **ANR** »). Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précapitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Le présent document correspond à l'évaluation financière de ces parts de l'Associé commandité au 31 décembre 2019. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2018 à 31,25 millions d'euros.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents d'Associés en Finance, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution historique de la valeur liée à l'existence d'un dividende précapitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité, via la valeur financière de ses dividendes précapitaires prospectifs.

### Avertissement

Les informations, utilisées pour la réalisation de nos travaux, ont soit été fournies par IDI, soit étaient publiques. Associés en Finance n'a effectué aucune revue physique et aucune évaluation indépendante des immobilisations, de l'actif ou du passif de IDI et de ses filiales et participations. Associés en Finance n'a effectué aucune revue indépendante des litiges en cours ou potentiels, des recours, réclamations ou autres responsabilités potentielles dont la Société pourrait faire l'objet. De manière générale, a été tenue pour acquises, sans vérification indépendante, l'exactitude des données, documents ou informations qui ont été communiqués ou auxquels Associés en Finance a eu accès sans que Associés en Finance puisse encourir une quelconque responsabilité du fait de ces données, documents et

informations. Associés en Finance ne peut garantir l'exactitude des prévisions, estimations et informations fournies.

### Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précapitaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se mesure en réintégrant les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité et par les actionnaires commanditaires à la valeur de l'ANR au 31 décembre 2019.

En valeur capitalisée au 31 décembre 2019, les dividendes perçus par l'Associé commandité s'établissent à 68,8 millions d'euros et les dividendes perçus par les actionnaires commanditaires s'établissent à 425,6 millions d'euros. Compte tenu d'un ANR de 498,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 après déduction du dividende qui sera versé à l'Associé commandité au titre de l'année 2019, les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité représentent 6,9 % de la valeur globale, soit une valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établirait à 34,5 millions d'euros.

### Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur actualisée de ses dividendes prospectifs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes prospectifs dont la valeur repose sur le taux d'indexation du dividende minimal et sur l'évolution de l'ANR, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

### Estimation du taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prospectifs, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® d'Associés en Finance. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et la liquidité en Bourse de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2019, compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du second semestre 2019 des paramètres de marché issus du modèle Trival®, le coût des fonds propres de l'IDI s'établirait à 10,1 % et se décompose de la manière suivante :

**TABLEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES D'IDI AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Coût des fonds propres après impôts	Moyenne 6M	Paramètres spécifiques IDI
<b>Coût des fonds propres - Marché</b>	<b>7,63 %</b>	<b>7,63 %</b>
Impact du risque d'IDI	9,23 % x (1,02 - 1)	0,16 %
Impact de l'illiquidité d'IDI	2,50 % x (1,91 - 1)	2,27 %
<b>COÛT DES FONDS PROPRES D'IDI</b>		<b>10,05 %</b>

Source : Associés en Finance

Le coût des fonds propres d'IDI de 10,1% se compare à une rentabilité exigée de l'ensemble du marché actions de la zone euro de 7,6%. Il est en hausse de + 75 points de base par rapport à son niveau au 31 décembre 2018, du fait de l'évolution des primes de marché et du coefficient d'illiquidité de l'action.

Le coût des fonds propres d'IDI, qui correspond à la rentabilité exigée par les actionnaires commanditaires compte tenu des caractéristiques de risque et de liquidité de l'action IDI, est assimilable à la variation exigée de l'ANR du Groupe. Afin de tenir compte de l'absence de liquidité des droits financiers de l'Associé commandité, notamment par rapport aux actions détenues par les actionnaires commanditaires librement cessibles sur le marché, le coefficient d'illiquidité utilisé s'établit à 2,35, conforme à celui de la Société la moins liquide suivie dans le modèle Trival®, soit un taux d'actualisation de 11,2%.

#### Estimation des flux prévisionnels

Les dividendes prospectifs perçus par l'Associé commandité sont fonction du taux d'indexation du dividende minimal et de l'évolution de l'ANR, afin de tenir compte de la possibilité de dividendes complémentaires versés à l'Associé commandité en fonction du RCAI réalisé par IDI. En effet, suite à la forte croissance de l'ANR au cours des 4 dernières années, le dividende précipitaire a été supérieur à son niveau minimal en 2016, 2017 et 2018 (année durant laquelle il n'a pas été versé du fait de l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI). L'évaluation par les flux prévisionnels tient compte d'une évolution attendue de l'ANR de + 10,1% par an, conforme au coût des fonds propres d'IDI, qui se répercute sur le RCAI.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indexation du dividende minimal est fonction de l'évolution du TMO, c'est-à-dire un taux d'intérêt constaté sur le marché primaire des obligations privées. Ce taux s'établit en moyenne mensuelle à 0,38% sur l'exercice 2019, mais il a fortement baissé au cours de l'année et il a continué de baisser au

cours des 3 premiers mois de l'année 2020 : il s'établissait à 0,88% au mois de janvier 2019 contre 0,28% au mois de décembre 2019 et 0,17% au mois de mars 2020. Ainsi, la moyenne mensuelle 2019 du TMO de 0,38% a été retenue dans le cadre de l'évaluation, sans hypothèse de remontée des taux obligataires compte tenu des conditions de marché actuelles.

Au 31 décembre 2019, la valeur des droits financiers de l'Associé commandité s'établit à 22,9 millions d'euros, soit 4,6% de l'ANR. Cette valeur tient compte du caractère ni arbitrageable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles des droits financiers de l'Associé commandité via un taux d'actualisation de 11,2% supérieur au coût des fonds propres d'IDI de 10,1%. En utilisant le coût des fonds propres d'IDI comme taux d'actualisation, la valeur des droits financiers s'établirait à 28,7 millions d'euros, ce qui confirme la décote de - 20% utilisés lors des précédents travaux.

#### Conclusion

Les travaux menés par Associés en Finance ont pour objet l'évaluation des droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI, liés à l'existence d'un dividende précipitaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Au 31 décembre 2019, les 2 approches mises en œuvre aboutissent à une fourchette de valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit entre 22,9 millions d'euros et 34,5 millions d'euros. La valeur retenue au 31 décembre 2019 correspond au milieu de cette fourchette, soit 28,7 millions d'euros. Elle est en baisse de - 8,1% par rapport à la valorisation de 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2018, du fait de l'évaluation par la dilution implicite et notamment du non-versement du dividende précipitaire au titre de l'exercice 2018. »

Le responsable du document d'enregistrement universel atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

## Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2019, pré-impact du Covid-19, estimé à 499,9 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	28,7
Part des commanditaires	471,2

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 269 718 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2019
- 38 839	actions propres à fin 2019
+ 86 995	dilution potentielle liée au plan d'attribution d'actions gratuites à fin 2019

**7 269 718**

L'ANR par action à fin 2019, pré-impact du Covid-19, est ainsi de 64,82 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2018 (61,87 euros) diminué du dividende 2018 (1,90 euro), soit 59,97 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 8,07 % sur la période.

3

## 3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1<sup>er</sup> janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 720 736 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui s'applique au titre de l'exercice 2019. Aucun complément ne devrait être ajouté à ce montant pour atteindre 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôt (part du Groupe). Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions autodétenues au moment de la distribution seront annulés) **un dividende de 1,50 euro par action** pour les actionnaires commanditaires de 20 % inférieur à celui de 2018 afin de contribuer à l'effort national dans le cadre de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Le dividende représente néanmoins 2,31 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2019 proche de l'objectif de 3 % de l'ANR.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2019 comme suit (*en euros*) :

<b>Origine</b>	
Bénéfice de l'exercice	82 835 379 €
Report à nouveau	- 9 399 427 €
<b>Affectation</b>	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	- 1 720 736 €
Dividendes aux actionnaires commanditaires	- 10 832 343 €
Report à nouveau	60 882 873 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,50 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 30 juin 2020

Le paiement des dividendes sera effectué le 2 juillet 2020.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 7 221 562 actions composant le capital social au 25 juin 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2016	Dividende au commandité : 1 826 460 € Dividende ordinaire <sup>(1)</sup> : 11 193 421 € soit 1,55 € par action			
2017	Dividende au commandité ; 4 306 230 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)</sup> : 17 620 611 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)(2)</sup> : 23 903 370 € Soit 5,75 € par action dont 1,75 € de dividende ordinaire et 4,0 € de dividende exceptionnel			
2018	Dividende du commandité <sup>(3)</sup> : 0 € Dividende ordinaire <sup>(1)(2)</sup> : 13 720 967 € soit 1,9 € par action			

(1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(2) Montant prélevé sur le poste prime et boni de fusion versé aux commanditaires. Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « Primes et boni de fusion ».

(3) En l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende n'a été versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'ANR de l'IDI, pré-impact du Covid-19, a progressé de + 8,07 % en 2019.

L'année 2020 sera marquée par les effets de la pandémie de Covid-19. En fonction de la durée du confinement et de la dynamique de la relance, les sociétés du portefeuille de l'IDI pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur trésorerie être affectés sur l'exercice.

Les éventuels projets de cession pourraient être décalés afin de bénéficier de conditions de marché plus favorables. Certains projets d'investissements restent à l'étude.

À ce jour, il n'est pas possible de mesurer l'impact de cette crise avec précision, mais la position de trésorerie solide et l'absence de dette structurelle au bilan de l'IDI devraient permettre au Groupe de faire face au ralentissement économique et aux incertitudes à venir.

Toutes les sociétés du portefeuille ont pris les dispositions nécessaires pour assurer au maximum la continuité de leurs activités et préserver leur trésorerie.

Grâce aux bonnes performances des années 2018 et 2019, l'IDI dispose des moyens pour agir en 2020.

Ainsi, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement dans l'environnement de crise existant et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou de *build up* qui pourront se présenter.

Le Gérant propose à l'Assemblée Générale de décider le versement d'un dividende ordinaire de 1,50 euro par action au titre de 2019, représentant 2,31 % de l'ANR. Ce dividende, en baisse volontairement de 20 % par rapport à celui versé en 2019 au titre de l'exercice 2018, est justifié par la participation à l'effort national lié à la pandémie de Covid-19. La distribution sera mise en paiement le 2 juillet et le détachement du coupon sera effectif le 30 juin 2020.

## 3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'IDI a annoncé avoir investi dans deux participations minoritaires :

- CDS Groupe, éditeur d'une plateforme dédiée à la réservation de nuitées d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires pour une large clientèle de grands comptes et d'agences de voyages, avec un investissement en fonds propres de 15 millions d'euros ;
- Voip Telecom, un opérateur télécom indépendant de nouvelle génération pour entreprises, spécialisé dans les technologies

de téléphonie unifiée (convergence fixe, mobile, sms/chat, visio, conférence, ...) hébergée dans le cloud.

En outre, l'IDI a cédé le 22 avril 2020 sa participation dans HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME françaises, à Perwyn, société d'investissement basée à Londres, accompagnée par l'équipe de management. L'IDI détenait, depuis février 2017, 40 % du capital de HEA Expertise. Avec cette opération, l'IDI réalise un TRI de c.35 % net de frais.

## 3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

### État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Gregoire Chertok, représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance, a effectué les déclarations suivantes auprès de l'AMF :

Date de la transaction	Notification initiale / modification	Lieu de la transaction	Nature de la transaction	Prix unitaire <i>en euros</i>	Volume	Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions ou sur une attribution d'actions gratuites ou de performances
1 <sup>er</sup> juillet 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	45,40	350	Non
4 juillet 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	43,50	400	Non
8 juillet 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	42,70	300	Non
19 juillet 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	43,00	250	Non
2 août 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	43,00	450	Non
2 août 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	42,50	600	Non
5 août 2019	Notification initiale	Euronext Paris	Acquisition	42,10	900	Non

3

### Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés (autres que celles acquises dans le cadre des plans d'actions gratuites, voir page suivante du document d'enregistrement universel) ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

12 000 actions attribuées gratuitement sur le fondement du plan adopté par le Gérant le 29 juillet 2016 et acquises de manière définitive sont détenues par des salariés.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 1 120 179 actions représentant 1 846 426 droits de vote au 31 janvier 2020.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

### Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 janvier 2020 figure page 31 et s. du document d'enregistrement universel

## 3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### Contrats d'intéressement et de participation

---

Néant.

### Bons de souscription d'actions

---

Néant.

### Actions gratuites

---

En vertu de l'autorisation conférée par les actionnaires le 28 juin 2016 (14<sup>e</sup> résolution) au Gérant, ce dernier a décidé la mise en œuvre de deux programmes d'attribution gratuite d'actions.

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, a permis l'acquisition définitive par ses bénéficiaires de 12 000 actions gratuites.

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du Comité Exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Options d'achat d'actions

---

Néant.

### Options de souscription d'actions

---

Néant.

## Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant peuvent co-investir dans les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- ce droit à co-investissement porte, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % à 10 % de chaque investissement ;
- les co-investissements consentis moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- ils sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée pendant laquelle les mécanismes de co-investissements peuvent être mis en œuvre est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) à neuf ans ;

- depuis 2016, le bénéfice du co-investissement est soumis à une condition de TRI net de l'IDI sur ledit investissement de 6 %.

Les critères d'attribution des co-investissements sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'aligner les intérêts des cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement et de prendre en considération l'ancienneté, l'implication, le rôle dans l'apport et le suivi du dossier de chacun des bénéficiaires.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital-investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers.

En 2014, la formalisation juridique des co-investissements a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

## Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 255 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 0,77 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

## 3.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

### 3.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2019, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

#### 3.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

##### 3.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place.

##### a) IDI et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

##### b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

#### 3.9.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le *small* et le *mid-cap* en France et directement ou à travers les fonds d'IDI Emerging Markets dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (*via* l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 3.9.1.2 ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets ou les fonds gérés par IDI EM. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les compartiments 1 et 2 de IDI Emerging Markets étant totalement investis, les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI EM après avis formulé par le Comité d'Investissement de la Société. Les décisions de désinvestissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets SA ou de IDI EM après avis formulé, par selon le cas, le Conseil de Surveillance ou le Comité d'Investissement.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont également effectuées.

Les équipes d'IDI trouvent un appui auprès :

- du Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital-investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- du Service Comptable qui assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- du Service Juridique qui revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par France Invest).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée

ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

### 3.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

#### Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets qui dispose de ses propres ressources). Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux participations dans des entreprises non cotées.

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

#### Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'IPEVC (International Private Equity and Venture Capital), et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne

étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2019, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la Direction Comptable et Financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

#### Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les participations dans des entreprises non cotées sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par l'IPEVC et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

#### Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

### 3.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mme Gendry, FFP Invest, représentée par M. Sébastien Coquard et M. Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

**Le Comité d'Audit a pour mission :**

#### 1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

- 1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :
  - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
  - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
  - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,

- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers,

## 1.2 Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges,

## 1.3 Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

## 2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,

- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

## 3.9.2 Risques

Les travaux portant sur l'identification des facteurs de risques, leur impact sur la Société, la probabilité d'occurrence et les mesures de gestion de ces risques tels que décrits plus loin ont été réalisés sur la base des performances et de la situation de la Société au 31 décembre 2019, avant l'arrivée de l'épidémie de coronavirus. Ces travaux ont été approuvés par le Comité d'Audit du 15 avril 2020 et par le Conseil de Surveillance du 20 avril 2020. La Société considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt du présent document, d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous. Compte tenu de l'incertitude sur la durée et l'ampleur de l'épidémie de coronavirus et de son impact sur les performances des sociétés du portefeuille, le Gérant surveille en permanence la situation.

Les facteurs de risques sont présentés, pour la première fois cette année, dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Ils ont été sélectionnés au regard de leur caractère spécifique et significatif pour l'IDI et ses participations. Dans chaque catégorie, les risques les plus significatifs sont présentés en premier. Le tableau ci-dessous présente le niveau de risque et la tendance estimés pour chacun des risques identifiés par la Société. La probabilité d'occurrence prend en compte les facteurs liés au marché et à l'environnement actuel de la Société. Le niveau de risque est évalué en pondérant l'impact par la probabilité d'occurrence. Enfin, la tendance indique l'évolution attendue à horizon 1 an.

Nature du risque	Impact net	Probabilité d'occurrence	Niveau de risque (impact net/probabilité)	Tendance
<b>Risques opérationnels</b>				
Crise liée à la pandémie de Covid 19	Assez élevé	Forte	Assez élevé	En hausse
Contre-performance des sociétés du portefeuille	Modéré	Possible	Assez élevé	Stable
Absence de liquidité des participations (désinvestissements)	Modéré	Possible	Assez élevé	En baisse
Capacité à investir	Modéré	Possible	Assez élevé	En hausse
<b>Risques de marché</b>				
Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations	Significatif	Probable	Assez élevé	En hausse
<b>Risques financiers</b>				
Excès de cash	Modéré	Possible	Assez élevé	En hausse
Augmentation des taux d'intérêt	Modéré	Possible	Faible	Stable
<b>Risques liés aux personnes clés</b>				
Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI	Modéré	Possible	Faible	Stable

Sont décrits ci-dessous précisément les risques présentés dans le tableau ainsi que, pour chacun d'entre eux, les mesures de gestion mises en place.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Crise liée à la pandémie de Covid-19

La crise liée à la pandémie du Covid-19 est globale et a des conséquences importantes sur l'économie mondiale. Les mesures de confinement et de distanciation sociale imposées par un grand nombre d'États entraîne le ralentissement voire la fermeture temporaire d'un grand nombre d'activités. Il est difficile de mesurer l'étendue de l'impact sur l'économie dans la durée. Des gouvernements ont mis en place un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises pendant la période de ralentissement puis pour la relance de l'économie. Une crise durable pourrait avoir des conséquences sur le portefeuille de l'IDI en termes de contre-performance, de liquidité des participations ou de réalisation d'investissements. Il en résulterait potentiellement une dégradation de la performance de l'IDI.

#### Mesures de gestion du risque

L'IDI a mis en place des procédures de suivi continu des conséquences que peut avoir l'épidémie sur les sociétés de son portefeuille et en particulier à veiller sur leur trésorerie. En outre, le portefeuille de l'IDI est diversifié tant en termes de secteurs d'activité que d'exposition géographique. Enfin, le levier d'endettement au niveau des participations est prudent.

### Contre-performance des sociétés du portefeuille

Une forte dégradation de la situation d'une ou de plusieurs société(s) détenue(s) au sein du portefeuille, se matérialisant par des performances réelles bien inférieures à celles du business plan, pourrait avoir un impact très significatif : en effet, étant donné que la plupart des acquisitions sont réalisées sous forme de LBO, la(les) société(s) ne serait(en) plus en mesure de servir la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine, conduisant à une dépréciation significative de l'investissement, voire une perte totale. Cela pourrait également se traduire par un profit warning, avec un impact significatif sur le cours de Bourse d'IDI.

#### Mesures de gestion du risque

L'impact de la contre-performance d'une (de certaines) société(s) est néanmoins atténué par la diversification du portefeuille de l'IDI (une douzaine de sociétés). Par ailleurs, la probabilité que ce risque se matérialise est atténuée par la connaissance approfondie qu'ont les équipes d'investissement des sociétés du portefeuille ainsi que par les *due diligences* menées avant l'investissement sur chacune des sociétés ciblées.

### Absence de liquidité des participations (désinvestissements)

L'IDI investit sur ses fonds propres et la trésorerie pour investir dépend principalement de sa capacité à récupérer, d'une part, les capitaux investis et, d'autre part, les éventuelles plus-values résultant de la cession totale ou partielle des participations que la Société détient. Il ne peut être garanti que les sociétés dans lesquelles l'IDI a ou aura investi pourront faire l'objet d'une cession. En cas de difficulté à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix, l'IDI pourrait être empêchée de mener à bien sa stratégie d'investissement et donc voir sa performance obérée. À terme, une diminution de la performance pourrait conduire les potentiels investisseurs à se désintéresser du titre IDI, avec un impact potentiel sur l'évolution de son cours de Bourse.

#### Mesures de gestion du risque

Pour chacun des investissements potentiels étudiés, les équipes d'investissement intègrent dans leur processus l'analyse des

scénarios de sortie, ce qui minimise le risque d'absence de liquidité. La diversification sectorielle et géographique du portefeuille de l'IDI, ainsi que son exposition à différents millésimes d'acquisition, minimise également le risque d'absence de liquidité. Enfin, pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

### Capacité à investir

La performance de l'IDI dépend principalement de sa capacité à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations en générant des plus-values significatives. Or, il existe un nombre croissant d'acteurs dans le *private equity*, et ce, en particulier sur les opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, pour lesquelles la concurrence de plus en plus forte. Ces acteurs ont pour certains une capacité financière supérieure à celle de l'IDI, leur permettant d'intervenir parfois pour les plus grosses opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir des exigences de retour sur investissement moins élevées que celles de l'IDI, ce qui leur permet d'offrir aux vendeurs un prix supérieur pour le même investissement. Enfin, l'IDI est parfois plus exigeante sur les aspects de pactes d'actionnaires ou de gouvernance par rapport à ses concurrents, ce qui peut également conduire l'IDI à des pertes d'opportunités d'investissement. Si l'IDI se voyait durablement écartés par les vendeurs au profit de leurs concurrents, cela impacterait à terme la performance de l'IDI.

#### Mesures de gestion du risque

La qualité, la taille des équipes ainsi que la notoriété de l'IDI représentent des avantages compétitifs significatifs. Par ailleurs, l'IDI poursuit une double stratégie d'investissement : investissements directs et *build up* et essaye de se positionner sur des deals primaires, non intermédiés permettant d'éviter un processus d'enchères trop disputées.

## RISQUES DE MARCHÉ

### Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations

Les sociétés du portefeuille de l'IDI sont valorisées en partie sur la base des multiples de sociétés cotées et en partie sur des multiples de transactions privées récentes (indice Argos). Or, depuis plusieurs années, les multiples constatés sur les transactions sont en hausse constante et atteignent des niveaux très élevés. Une baisse significative des multiples (en cas de retournement de cycle) aurait un impact négatif sur la valorisation du portefeuille de l'IDI et donc sur l'attractivité du titre en Bourse avec un potentiel désintérêt des investisseurs pour la valeur. À terme, la performance de l'IDI pourrait être obérée par les moindres plus-values constatées au moment de la cession des participations.

#### Mesures de gestion du risque

Les scénarios de création de valeur réalisés par les équipes d'investissement n'intègrent pas en général de hausse des multiples mais se basent principalement sur l'amélioration de la performance intrinsèque des sociétés acquises. Par ailleurs, si les multiples fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur de sortie des investissements repose sur des négociations de gré à gré, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash-flow prend le pas sur les comparables, surtout dans le cas de l'IDI qui peut choisir le moment de la cession de ses participations et n'est pas soumise à des contraintes de durée de détention.

## RISQUES FINANCIERS

### Excès de trésorerie

Suite à la réalisation de plusieurs cessions dans de très bonnes conditions, l'IDI pourrait se retrouver en situation de recevoir de très importantes remontées de cash qui pourraient l'amener à disposer d'un montant de trésorerie significatif. Au 31 décembre 2019, la trésorerie de l'IDI augmentée des actifs liquides s'élevait à 142 millions d'euros, soit 27 % de l'ANR 2019 contre 215 millions d'euros au 31 décembre 2018, représentant 41 % de l'ANR 2018. La maximisation de la performance de la Société passe par un niveau d'investissement le plus élevé possible. Par conséquent, si une proportion significative de son actif net devait être constituée de liquidité, cela diluerait sa performance. Étant donné que la performance de la Société dépend notamment de sa capacité à avoir le niveau de capitaux investis le plus élevé possible, elle pourrait être diluée par un montant de liquidité excessif détenu au sein des actifs.

#### Mesures de gestion du risque

L'IDI a toujours fait en sorte que sa trésorerie soit placée dans les meilleures conditions. En fonction des prévisions établies pour le court et le moyen terme, cette dernière est placée sur différents supports de manière à optimiser les retours.

### Augmentation des taux d'intérêt

La majeure partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remonteront de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif. L'impact d'une hausse des taux d'intérêt serait très modéré sur les performances. Au niveau de l'IDI, elle se traduirait par un renchérissement du coût des lignes de crédit.

#### Mesures de gestion du risque

Les ratios d'endettement (dette globale/Ebitda LTM) sont très surveillés par les équipes d'investissement et maintenus à des niveaux

prudents (cf. chiffres clés présentés page 15 du présent document). Une partie significative des financements mis en place dans les sociétés holding (LBO) sont *bullet* (remboursement du capital au moment de la cession), ce qui allège considérablement le service de la dette pendant la phase de détention. Il est également important de noter que chacune des opérations de LBO étant indépendante des autres, les difficultés éventuelles rencontrées sur l'une n'ont aucun impact sur les autres. L'IDI ne recourt pas à l'endettement pour financer ses acquisitions. La ligne de crédit en place au niveau de la Société est uniquement utilisée afin de faire face aux décalages de trésorerie entre les encaissements (cessions de participations) et les décaissements (acquisitions de participations).

## RISQUES LIÉS AUX HOMMES ET FEMMES CLÉS

### Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI

La performance de l'IDI dépend en grande partie de la capacité des personnes clés des équipes de direction et d'investissement de l'IDI à identifier et sélectionner les sociétés cibles en amont, à mener avec succès des acquisitions et à négocier des sorties dans les meilleures conditions possible. L'expérience, la connaissance du marché et l'expertise sectorielle de ces personnes clés sont un atout majeur dans la réussite des opérations menées par l'IDI. Le départ, l'indisponibilité prolongée ou le décès de l'un d'entre eux pourrait donc avoir un effet défavorable sur l'activité et l'organisation de l'IDI.

#### Mesures de gestion du risque

La structure de l'équipe d'investissement tant en termes d'expérience que de taille limite les risques de perturbations liées à des départs éventuels. Par ailleurs, le caractère collégial des décisions d'investissement, de suivi des participations et de désinvestissement tend à limiter ce risque. Enfin, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le management de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme d'intéressement progressif sur les investis.

## 3.10 DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'IDI a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet

d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 90 du présent document d'enregistrement universel) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 2.5 page 105 du présent document d'enregistrement universel).

## 3.11 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

3

## 3.12 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation n'ont pas d'activité commerciale ou industrielle et emploient peu de salariés. En conséquence, aucun élément n'est à signaler sur les conséquences sociales et environnementales – installations SEVESO.

Pour les mêmes raisons, il n'existe pas de risque financier généré par l'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation sur le changement climatique.



4.1	BILAN CONSOLIDÉ	72
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	73
4.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	74
4.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	75
4.5	ANNEXE	76
4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	93



## COMPTES CONSOLIDÉS

## 4.1 BILAN CONSOLIDÉ

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/19	31/12/18
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		646	590
Immobilisations corporelles (contrats de location - IFRS 16)	4.1	2 363	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	620 131	597 720
Autres actifs non courants	4.4	4 979	4 787
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>628 119</b>	<b>603 097</b>
Créances courantes	4.4	3 022	5 681
Valeurs mobilières de placement	4.3	3 505	25 257
Disponibilités	4.3	17 856	85 191
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>24 383</b>	<b>116 129</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>652 502</b>	<b>719 226</b>

### PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/19	31/12/18
Capital social	4.6	51 273	51 273
Primes		93 978	107 626
Réserves		323 435	252 998
Résultat de l'exercice		32 731	68 115
<b>CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>		<b>501 417</b>	<b>480 012</b>
Intérêts minoritaires		8	8
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>501 425</b>	<b>480 020</b>
Provisions pour risques et charges	4.7	4 749	4 622
Dettes financières non courantes		66 688	180 175
Autres passifs non courants	4.5	19 917	2 862
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>91 354</b>	<b>187 659</b>
Dettes financières courantes		45 485	45 073
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.5	14 328	6 474
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>59 723</b>	<b>51 547</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>652 502</b>	<b>719 226</b>

## 4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)	Note	31/12/19	31/12/18
Variations de juste valeur		48 052	70 190
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		356	193
Dividendes		1 248	4 286
Intérêts		136	546
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4.9</b>	<b>49 792</b>	<b>75 215</b>
Autres produits		930	309
Charges de personnel		- 5 281	- 3 743
Impôts et taxes		- 234	- 416
Achats et charges externes		- 2 711	- 3 043
Autres charges		- 5 638	- 6 286
Dotations aux amortissements et provisions		- 429	- 24
Dotations aux provisions pour risques et charges		- 127	- 532
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE</b>		<b>- 13 490</b>	<b>- 13 735</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>36 302</b>	<b>61 480</b>
Produits de trésorerie (Charges de financement)		- 2 261	- 2 250
Différences de change		64	198
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>34 105</b>	<b>59 428</b>
Part Groupe		34 105	59 428
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.10	- 1 374	8 687
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>32 731</b>	<b>68 115</b>
Part Groupe		32 731	68 115
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du Groupe	4.6	4,56	9,48
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.6	4,50	9,42
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>32 731</b>	<b>68 115</b>
Part Groupe		32 731	68 115
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du Groupe	4.6	4,56	9,48
Résultat global dilué par action part du Groupe	4.6	4,50	9,42

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2019			2018		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserves de conversion	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	0	0	0	0	0	0
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gains et pertes actuariels	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs financiers par autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0
Autres	2 370	- 735	1 635	0	0	0
<b>Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)</b>	<b>2 370</b>	<b>- 735</b>	<b>1 635</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat de la période (B)			32 731			68 115
<b>Total des produits et charges reconnus pour la période (A) + (B)</b>			<b>34 366</b>			<b>68 115</b>

## 4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/19	31/12/18
Résultat net		32 731	68 115
Dotations aux amortissements et provisions		556	556
Variation de valeur	4.9	- 48 052	- 70 190
Plus-values (moins-values)	4.9	- 356	- 193
Dividendes	4.9	- 1 248	- 4 286
Produits d'intérêts	4.9	- 136	- 546
Produits (charges) de trésorerie		2 261	2 250
Impôt	4.10	1 374	- 8 687
Variation du BFR		3 789	- 664
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		<b>- 9 081</b>	<b>- 13 645</b>
Cessions et remboursements		30 540	112 949
Acquisitions (actifs financiers)		- 50 270	- 159 426
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		- 19	- 2
Dividendes	4.9	1 144	3 040
Intérêts		94	181
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 18 511</b>	<b>- 43 258</b>
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement) *		- 2 261	- 2 250
Dividendes versés et distributions de réserves		- 13 648	- 45 652
Auto contrôle		- 47	- 224
Mouvement net dette financière		0	- 10 000
Mouvement net dette financière (contrats de location - IFRS 16)		- 391	0
Comptes courants d'associés		- 45 148	205 404
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		<b>- 61 495</b>	<b>147 278</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE</b>		<b>- 89 087</b>	<b>90 375</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Ouverture	4.3	110 448	20 073
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Clôture	4.3	21 361	110 448

\* Dont 53 milliers d'euros d'intérêts sur la dette financière des contrats de location - IFRS 16.

## 4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>51 273</b>	<b>131 427</b>	<b>130 475</b>	<b>143 402</b>	<b>456 577</b>	<b>8</b>	<b>456 585</b>
Résultat de la période				68 115	68 115		68 115
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 17 621		- 17 621		- 17 621
commandités			- 4 306		- 4 306		- 4 306
Distribution de réserves		- 23 801	77		- 23 724		- 23 724
Mise en réserves			143 402	- 143 402	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Autres variations *			1 195		1 195		1 195
Variation auto contrôle			- 224		- 224		- 224
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>51 273</b>	<b>107 626</b>	<b>252 998</b>	<b>68 115</b>	<b>480 012</b>	<b>8</b>	<b>480 020</b>
Résultat de la période				32 731	32 731		32 731
Distribution de dividendes							
commanditaires			0		0		0
commandités			0		0		0
Distribution de réserves		- 13 648	0		- 13 648		- 13 648
Mise en réserves			68 115	- 68 115	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Autres variations *			2 370		2 370		2 370
Variation auto contrôle			- 47		- 47		- 47
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>51 273</b>	<b>93 978</b>	<b>323 435</b>	<b>32 731</b>	<b>501 417</b>	<b>8</b>	<b>501 425</b>

\* Plan d'attribution d'actions gratuites - note 2.6.

## 4.5 ANNEXE

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<p><b>Note 1</b> <b>Base de préparation des comptes consolidés</b> <b>77</b></p> <hr/> <p><b>1.1</b> INFORMATIONS GÉNÉRALES 77</p> <p><b>1.2</b> ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE 77</p> <p><b>1.3</b> ESTIMATIONS DE LA DIRECTION 77</p>	<p><b>Note 4</b> <b>Notes explicatives</b> <b>81</b></p> <hr/> <p><b>4.1</b> IMMOBILISATIONS CORPORELLES - (CONTRATS DE LOCATION- IFRS 16) 81</p> <p><b>4.2</b> ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT 81</p> <p><b>4.3</b> VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS 81</p> <p><b>4.4</b> AUTRES ACTIFS 82</p> <p><b>4.5</b> AUTRES PASSIFS 82</p> <p><b>4.6</b> CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES 82</p> <p><b>4.7</b> PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 83</p> <p><b>4.8</b> IMPÔTS DIFFÉRÉS 83</p> <p><b>4.9</b> RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 84</p> <p><b>4.10</b> IMPÔTS 84</p> <p><b>4.11</b> INFORMATION SECTORIELLE 85</p>
<p><b>Note 2</b> <b>Méthodes comptables</b> <b>77</b></p> <hr/> <p><b>2.1</b> MÉTHODES DE CONSOLIDATION 77</p> <p><b>2.2</b> IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION 78</p> <p><b>2.3</b> INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT 78</p> <p><b>2.4</b> CRÉANCES 78</p> <p><b>2.5</b> TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE 78</p> <p><b>2.6</b> CAPITAUX PROPRES 79</p> <p><b>2.7</b> PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 79</p> <p><b>2.8</b> EMPRUNTS 79</p> <p><b>2.9</b> DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS 79</p> <p><b>2.10</b> RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 79</p> <p><b>2.11</b> IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 80</p> <p><b>2.12</b> RÉSULTAT PAR ACTION 80</p> <p><b>2.13</b> ACTIONS PROPRES 80</p>	<p><b>Note 5</b> <b>Autres informations</b> <b>87</b></p> <hr/> <p><b>5.1</b> ANALYSE DU RISQUE FINANCIER 87</p> <p><b>5.2</b> INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE 89</p> <p><b>5.3</b> INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION 89</p> <p><b>5.4</b> GESTION DU CAPITAL 90</p> <p><b>5.5</b> DIFFÉRENDS ET LITIGES 90</p> <p><b>5.6</b> ENGAGEMENTS HORS BILAN 90</p> <p><b>5.7</b> EFFECTIF 90</p> <p><b>5.8</b> PARTIES LIÉES 90</p> <p><b>5.9</b> RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX 90</p> <p><b>5.10</b> HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU 91</p> <p><b>5.11</b> FILIALES NON CONSOLIDÉES 91</p>
<p><b>Note 3</b> <b>Périmètre de consolidation</b> <b>80</b></p> <hr/>	<p><b>Note 6</b> <b>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b> <b>92</b></p> <hr/>

## Note 1 Base de préparation des comptes consolidés

### 1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 avril 2020.

### 1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IDI de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

À l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, correspondant au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-endorsement-process](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-endorsement-process).

À l'exception de la norme IFRS 16 Contrats de location, ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur l'exercice.

#### Application de la norme IFRS 16

Le Groupe a adopté la norme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans retraitement des montants comparatifs pour l'exercice 2018, comme le permet la méthode rétrospective simplifiée. Par ailleurs, le Groupe applique les exceptions prévues pour les contrats de location court terme et ceux relatifs à des actifs de faible valeur.

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe sont des contrats de location simple dans lesquels le Groupe est preneur. Les biens loués sont principalement des actifs immobiliers.

Les hypothèses clés que le Groupe a utilisées pour la mise en œuvre de la norme sont les suivantes :

- durées : pour chaque contrat, le Groupe a recherché, au sein de la période exécutoire, quelles étaient les options de renouvellement et les options de résiliation anticipées et il a déterminé la date raisonnablement certaine de fin de contrat en prenant en compte tous les faits et circonstances pertinents ;
- taux d'actualisation : le Groupe a défini les taux d'actualisation reflétant le risque de crédit propre à chaque filiale. Dans le cadre de la transition, le taux d'actualisation utilisé pour les contrats retraités est le taux applicable à la durée résiduelle du contrat de location. Ce taux s'élève à 1,9 %.

L'impact de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de cette norme se traduit par une augmentation de l'endettement du Groupe de 2,8 millions d'euros et une augmentation de 2,8 millions d'euros des immobilisations corporelles.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat par rapport à l'exercice 2018.

### 1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

4

## Note 2 Méthodes comptables

### 2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

#### Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

## Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union européenne le 2 novembre 2016.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

Les contrats de location – IFRS 16 :

Le droit d'utilisation sur l'actif loué est comptabilisé à l'actif dans les immobilisations corporelles et amorti sur la durée du contrat en contrepartie d'une dette financière courante et non courante, actualisée, et remboursée sur la même durée.

## 2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

### Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments de capitaux propres financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

### *Private equity Europe*

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

### *Private equity Pays Émergents*

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

## Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

## Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

### a. Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond généralement au prix d'achat sauf évènement significatif ;

Après 12 mois de détention, une analyse « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite. Pour la détermination de la juste valeur, IDI tient compte, le cas échéant de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

### b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

### c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

## 2.4 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

## 2.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

## 2.6 CAPITAUX PROPRES

Les paiements fondés sur des actions comprennent un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 « Traitement et acquisition des droits », leur évaluation est effectuée annuellement selon les critères suivants :

Plan du 30 décembre 2016 (avec conditions de co-investissement et de performance)

- Paramètres :
  - cours de clôture au jour de l'attribution : 26,00 euros ;
  - taux de distribution estimé : 5 % ;
  - marge de prêt emprunt du titre IDI : en l'absence de marché le taux retenu est de 5 % ;
  - dernier ANR connu : 65,25 euros par action.
- Estimation :
  - valeur de l'instrument : 16,92 euros ;
  - nombre d'actions effectivement co-investies : 28 675 ;
  - nombre d'actions acquises : 86 995 ;
  - valeur actualisée du plan : 1 471 955 euros ;
  - et la contrepartie de la charge liée à ce plan de 3 565 milliers d'euros, dont 2 370 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019, est inscrite en capitaux propres.

## 2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 0,77 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

## 2.8 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

## 2.9 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

## 2.10 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

### Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

### Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

### Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

### Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

### 2.11 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand

leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

### 2.12 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net par action du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ou d'attribution d'actions gratuites ouverts à la date de clôture.

### 2.13 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

## Note 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2019 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/19	Pourcentage d'intérêts au 31/12/18
IDI	France	Mère	Mère
GIE Matignon 18	France	90,0	90,0
IDI Services	France	100,0	100,0

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

## Note 4 Notes explicatives

### 4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - (CONTRATS DE LOCATION- IFRS 16)

Le Groupe applique pour la première fois la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 4.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2019 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.3 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
<b>Valeur nette fin 2017</b>	<b>486 528</b>	<b>404 918</b>	<b>59 779</b>	<b>20 298</b>	<b>1 533</b>
Acquisitions	159 427	13 912	833	144 682	
Cessions et remboursements	- 118 362	- 55 971	- 7 490	- 54 591	- 310
Variation des intérêts	- 63	- 114	51		
Variation de valeurs	70 190	73 543	1 340	- 4 926	233
<b>Valeur nette fin 2018</b>	<b>597 720</b>	<b>436 288</b>	<b>54 513</b>	<b>105 463</b>	<b>1 456</b>
Acquisitions	72 610	14 147	24 036	34 427	
Cessions et remboursements	- 30 278	- 1 163	- 1 789	- 27 281	- 45
Autres variations (TUP annulation actions ADFI5)	- 158 813	- 158 813			
Apport du portefeuille titres ADFI5	90 762	90 762			
Reclassement	0	852	- 717	- 4 286	4 151
Variation des intérêts	78	16	65	- 3	
Variation de valeurs	48 052	31 802	2 722	13 134	393
<b>Valeur nette fin 2019</b>	<b>620 131</b>	<b>413 891</b>	<b>78 831</b>	<b>121 454</b>	<b>5 955</b>

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent à :

- une prise de participation minoritaire dans Group Label, acteur du e-commerce exploitant notamment le réseau MisterMenuiserie.com,
- deux opérations de croissance externe, la première par The Dubbing Brothers Company à travers l'acquisition de Film & Fernseh Synchron, un des leaders allemands du doublage des films et séries TV et la seconde par Ateliers de France (anciennement dénommé Mériguet Stratégie et Développement) à travers l'acquisition du spécialiste autrichien et leader européen de l'agencement de yachts Sinnex,
- la participation au financement de FCG (anciennement dénommé Orca Développement) pour une quadruple acquisition, créant ainsi une troisième branche dédiée aux tissus carbone et matériaux

composites techniques en réunissant des partenaires historiques (G.Angeloni, ITT, Dyanotex, Impregnatex) en une entité unique et intégrée,

- *via* Financière Bagatelle, la prise de participations majoritaires au sein de Formalian, holding qui détient l'Institut de Formation à la Sophrologie, et un investissement en fonds propres dans Freeland Group et Invisia, leader des services aux indépendants,
- et, l'IDI a pris un engagement de versement à hauteur de 25 millions de dollars dans IDI Emerging Markets Fund IV.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation des principales participations dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2019.

### 4.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	2019	2018
Équivalents de trésorerie	3 505	25 257
Trésorerie	17 856	85 191
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>21 361</b>	<b>110 448</b>

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

#### 4.4 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dépôts de Garanties, cautions versées, Comptes sous-séquestre	4 979	4 787
<b>Créances non courantes</b>	<b>4 979</b>	<b>4 787</b>
Actif d'impôt exigible	0	45
Comptes courants d'intégration fiscale	5	1 511
Autre	3 017	4 125
<b>Créances courantes</b>	<b>3 022</b>	<b>5 681</b>

#### 4.5 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dettes non courantes sur immobilisations	16 563	1 037
Dettes financières non courante	0	0
Comptes courants	64 700	180 175
Impôts différés	3 354	1 825
Autres (dont dette contrats de location IFRS 16)	1 988	0
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>86 805</b>	<b>183 037</b>
Dettes d'exploitation	4 920	5 313
Dettes courantes sur immobilisations	7 099	444
Comptes courants	45 045	45 045
Impôts différés	419	0
Autre	2 240	745
<b>Autres passifs courants</b>	<b>59 723</b>	<b>51 547</b>

Il n'y a pas de dettes financières (emprunts bancaires) au 31 décembre 2019. La ligne de 15 millions d'euros (sans covenant), mobilisable sous 48 heures, à échéance 17 novembre 2021, n'est pas tirée.

La dette financière relative aux contrats de location (IFRS 16) s'élève à 2 389 milliers d'euros, dont 1 949 milliers d'euros de dette financière non courante et 440 milliers d'euros de dette financière courante.

#### 4.6 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

##### Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

##### Actions d'autocontrôle

Les actions propres (38 839 à fin 2019) ont été éliminées en consolidation.

##### Actions potentielles dilutives

Les actions qui pourraient être acquises dans le cadre du plan d'attribution gratuites, ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action et de l'ANR par action.

Le nombre d'actions concerné selon nos estimations, basées notamment sur un rapport établi par Oddo BHF, s'élève à fin 2019 à 86 995.

## RÉSULTAT PAR ACTION

	2019	2018
Résultat net part du Groupe ( <i>en milliers d'euros</i> )	32 731	68 115
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	- 38 839	- 37 452
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 182 723	7 184 110
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 182 723	7 184 110
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 269 718	7 231 810
Résultat de base par action ( <i>en euros</i> )	4,56	9,48
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> ) *	4,50	9,42
Résultat global par action ( <i>en euros</i> )	4,56	9,48

\* Note 2.12.

## Dividende et distribution de réserves

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1,50 € par action. Il sera prélevé sur le poste « report à nouveau ».

## 4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

( <i>en milliers d'euros</i> )	Total	Indemnités de fin de carrière	Plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés	Post-cessions	Différends et litiges
<b>Clôture au 31 décembre 2017</b>	<b>4 409</b>	<b>255</b>	<b>319</b>	<b>0</b>	<b>3 835</b>
Dotations de la période	5 536	248	914	539	3 835
Reprises pour utilisation	0				
Reprises pour non-utilisation	- 4 128	- 255	- 38		- 3 835
Autres mouvements *	- 1 195		- 1 195		
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>4 622</b>	<b>248</b>	<b>0</b>	<b>539</b>	<b>3 835</b>
Dotations de la période	7 007	335	2 797	40	3 835
Reprises pour utilisation	0				
Reprises pour non-utilisation	- 4 083	- 248			- 3 835
Autres mouvements *	- 2 350		- 2 350		
<b>Clôture au 31 décembre 2019</b>	<b>4 749</b>	<b>335</b>	<b>0</b>	<b>579</b>	<b>3 835</b>

\* Note 2.6.

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds* et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2,7 « Provisions pour risques et charges ».

## 4.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2019, un impôt différé passif de 3,8 millions d'euros a été constaté.

#### 4.9 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
<b>2018</b>					
Variations de juste valeur	70 190	73 543	1 340	- 4 927	234
Plus-values	193	193			
Dividendes	4 286	2 420	1 214	648	4
Intérêts	546	401	51	94	
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 215</b>	<b>76 557</b>	<b>2 605</b>	<b>- 4 185</b>	<b>238</b>
<b>2019</b>					
Variations de juste valeur	48 052	31 802	2 722	13 134	393
Plus-values	356	356			
Dividendes	1 248	125	222	898	3
Intérêts	136	8	65	63	
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 792</b>	<b>32 291</b>	<b>3 009</b>	<b>14 095</b>	<b>396</b>

#### 4.10 IMPÔTS

##### Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services et Financière Bagatelle.

En 2019, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 0,58 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2018.

##### IMPÔTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôt exigible	574	1 511
Impôt différé	- 1 948	7 176
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 374</b>	<b>8 687</b>

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux	Impôt 2019	Taux	Impôt 2018
Résultat avant impôt		34 105		59 429
Charge d'impôt effective	4,03 %	1 374	- 14,62 %	- 8 687
Différences permanentes	- 5,82 %	- 1 986	- 0,05 %	- 32
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	35,35 %	12 056	39,27 %	23 339
Déficits de l'exercice non activés	0 %		0 %	
Impôts différés	- 5,71 %	- 1 948	12,07 %	7 176
Résultat d'intégration fiscale	1,70 %	580	2,54 %	1 511
Contribution additionnelle	0 %		0 %	
Autres	- 0,53 %	- 182	- 9,54 %	- 5 669
Charge d'impôt théorique	29,00 %	9 894	29,68 %	17 638

Au 31 décembre 2019, le report déficitaire est de 13,7 millions d'euros, il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

#### 4.11 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le reporting distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Émergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

##### *Private equity* Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

##### *Private equity* Pays Émergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

##### Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2018 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	70 190	73 543	1 340	- 4 926	233
Plus ou moins-values sur cessions de la période	193	193			
Dividendes	4 286	2 420	1 214	648	4
Intérêts	546	401	51	94	
<b>Résultat des activités d'investissement</b>	<b>75 215</b>	<b>76 557</b>	<b>2 605</b>	<b>- 4 184</b>	<b>237</b>
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 13 735				- 13 735
Autres produits et charges opérationnels	0				
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>61 480</b>	<b>76 557</b>	<b>2 605</b>	<b>- 4 184</b>	<b>- 13 498</b>
Produits de trésorerie (Charges de financement)	- 2 250			- 2 250	
Différences de change	198			198	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>59 428</b>	<b>76 557</b>	<b>2 605</b>	<b>- 6 236</b>	<b>- 13 498</b>
Impôt courant et différé	8 687	7 095	1 311	281	
<b>Résultat net</b>	<b>68 115</b>	<b>83 652</b>	<b>3 916</b>	<b>- 5 955</b>	<b>- 13 498</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>68 115</b>	<b>83 652</b>	<b>3 916</b>	<b>- 5 955</b>	<b>- 13 498</b>

Le bilan au 31 décembre 2018 par secteur opérationnel est le suivant :

#### ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				
Immobilisations corporelles	590				590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	597 720	436 289	54 513	105 463	1 456
Autres actifs non courants	4 787				4 787
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>603 097</b>	<b>436 289</b>	<b>54 513</b>	<b>105 463</b>	<b>6 833</b>
Créances courantes	5 681				5 681
Valeurs mobilières de placement	25 257			25 257	
Disponibilités	85 191			85 191	
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>116 129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 448</b>	<b>5 681</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>719 226</b>	<b>436 289</b>	<b>54 513</b>	<b>215 911</b>	<b>12 514</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 622	539			4 083
Dette financière non courante	180 175	178 418			1 757
Autres passifs non courants	2 862	2 039	823	0	0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>187 659</b>	<b>180 996</b>	<b>823</b>	<b>0</b>	<b>5 840</b>
Dette financière courante	45 073	45 045			28
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	6 474	91	353		6 030
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>51 547</b>	<b>45 136</b>	<b>353</b>	<b>0</b>	<b>6 058</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>239 206</b>	<b>226 132</b>	<b>1 176</b>	<b>0</b>	<b>11 898</b>

Le résultat 2019 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	48 052	31 802	2 722	13 134	393
Plus ou moins-values sur cessions de la période	356	356			
Dividendes	1 248	125	222	898	3
Intérêts	136	8	65	63	
<b>Résultat des activités d'investissement</b>	<b>49 792</b>	<b>32 291</b>	<b>3 009</b>	<b>14 095</b>	<b>396</b>
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 13 490				- 13 490
Autres produits et charges opérationnels	0				
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>36 302</b>	<b>32 291</b>	<b>3 009</b>	<b>14 095</b>	<b>- 13 094</b>
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 2 261			- 2 261	
Différences de change	64			64	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>34 105</b>	<b>32 291</b>	<b>3 009</b>	<b>11 898</b>	<b>- 13 094</b>
Impôt courant et différé	- 1 374	77	- 1 383	- 68	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>32 731</b>	<b>32 368</b>	<b>1 626</b>	<b>11 828</b>	<b>- 13 094</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>32 731</b>	<b>32 368</b>	<b>1 626</b>	<b>11 830</b>	<b>- 13 094</b>

Le bilan au 31 décembre 2019 par secteur opérationnel est le suivant :

## ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	646				646
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	2 363				2 363
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	620 131	413 891	78 831	121 454	5 955
Autres actifs non courants	4 979				4 979
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>628 119</b>	<b>413 891</b>	<b>78 831</b>	<b>121 454</b>	<b>13 943</b>
Créances courantes	3 022				3 022
Valeurs mobilières de placement	3 505			3 505	
Disponibilités	17 856			17 856	
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>24 383</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 361</b>	<b>3 022</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>652 502</b>	<b>413 891</b>	<b>78 831</b>	<b>142 815</b>	<b>16 965</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 749	579			4 170
Dette financière non courante	66 688	64 739			1 949
Autres passifs non courants	19 917	1 649	18 171	97	0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>91 354</b>	<b>66 967</b>	<b>18 171</b>	<b>97</b>	<b>6 119</b>
Dette financière courante	45 485	45 045			440
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	14 238	465	7 052		6 721
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>59 723</b>	<b>45 510</b>	<b>7 052</b>	<b>0</b>	<b>7 161</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>151 077</b>	<b>112 477</b>	<b>25 223</b>	<b>97</b>	<b>13 280</b>

## Note 5 Autres informations

### 5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

#### Risques de liquidités

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018 la Société n'est pas endettée. À fin 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie de 21,4 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 121,6 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

Au 31 décembre 2019, l'IDI n'a pas utilisé sa ligne de crédit de 15 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans condition pour faire face aux besoins à court terme de liquidité.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles

il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non-respect des covenants de la part de ses participations.

#### Risques de marché

##### Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2019, le Groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 8,2 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

### Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (3,5 millions d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 33,5 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 1 million d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2019 sont constituées de découverts bancaires non significatifs et de la part à moins d'un an de la dette liée aux contrats de location (IFRS 16).

Maturité (en milliers d'euros)	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	33 458	1 014	
Passifs financiers *	22 435	89 738	
Position nette	11 023	- 88 724	

\* Il s'agit principalement de comptes courants d'associés avec des filiales détenues à 100 % par l'IDI.

### Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 12,1 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 49,9 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Il n'y a pas de risque de concentration du portefeuille de l'IDI.

### Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 30,9 millions d'euros. Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2019, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 21,4 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

L'impact du Brexit n'aura pas de conséquences majeures pour le Groupe IDI, les risques énoncés ci-dessus ne seront pas augmentés.

Il n'y a pas d'évolution significative relative au risque crédit depuis la date de clôture.

## 5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 2019, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
<b>2018</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	597 720	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	10 468	Coût amorti	N/A
Valeurs mobilières de placement	25 257	Compte de résultat	N/A
Disponibilités	85 191	Compte de résultat	N/A
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>718 636</b>		
Passifs financiers	225 248	Coût amorti	N/A
Autres passifs	9 336	Coût amorti	N/A
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>234 584</b>		

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
<b>2019</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	620 131	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	8 001	Coût amorti	N/A
Valeurs mobilières de placement	3 505	Compte de résultat	N/A
Disponibilités	17 856	Compte de résultat	N/A
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>649 493</b>		
Passifs financiers	112 173	Coût amorti	N/A
Autres passifs	38 904	Coût amorti	N/A
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>151 077</b>		

## 5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Niveau 1	130 594	109 688
Niveau 2	489 537	488 032
Niveau 3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>620 131</b>	<b>597 720</b>

## 5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie disponible s'élève à environ 143 millions d'euros fin 2019 dont 21 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie et 122 millions d'euros d'actifs liquides.

## 5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2018.

### Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/19	31/12/18
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros *	15 245	45 245
Cautions bancaires accessoires à une convention de garantie de passif	0	82
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>15 245</b>	<b>45 327</b>

\* L'emprunt bancaire au 31/12/2019 n'a pas été tiré et/ou utilisé.

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

## 5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2019, l'effectif total des sociétés consolidées est de 13 personnes contre 12 personnes à fin 2018.

## 5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

## 5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

## 5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 100 666 euros au titre de l'exercice 2019.

Au cours de l'exercice 2019, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 5 638 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2019 (1 652 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2018 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2019 (- 42 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2019 (4 028 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2020.

Au cours de l'exercice 2019, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros.

## 5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

(en milliers d'euros)	BCRH & Associés				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur *	36 192	33 883	100 %	100 %	83 304	78 914	91 %	91 %
Filiales intégrées globalement					7 995	7 688	9 %	9 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36 192</b>	<b>33 883</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>91 299</b>	<b>86 602</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<b>SOUS-TOTAL</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>36 192</b>	<b>33 883</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>91 299</b>	<b>86 602</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

## 5.11 FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2019	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018
ADFI 5	France	TUP avec l'IDI	100,0
Fidinav	Malte	50,7	50,7
Financière Bagatelle	France	100,0	100,0
Financière Eagle	France	40,65	logée chez ADFI5
Financière Lustitia	France	32,57	logée chez ADFI5
Hea Expertise	France	39,8	logée chez ADFI5
IDI Emerging Markets (Compartiment I)	Luxembourg	46,38	46,3
IDI Emerging Markets (Compartiment II)	Luxembourg	35,12	35,1
IDI Em Sapphire	Luxembourg	28,57	28,6
Label Habitat	France	22,38	0,0
Ateliers de France (ex Meriguet Stratégie et Développement)	France	21,81	logée chez ADFI5
FCG (ex Orca Développement)	France	59,96	63,4
The Dubbing Brothers Company	France	36,3	logée chez ADFI5
Winnicare	France	90,19	92,6

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

## Note 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'IDI a annoncé avoir investi dans deux participations minoritaires :

- CDS Groupe, éditeur d'une plateforme dédiée à la réservation de nuitées d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires pour une large clientèle de grands comptes et d'agences de voyages, avec un investissement en fonds propres de 15 millions d'euros ;
- Voip Telecom, un opérateur télécom indépendant de nouvelle génération pour entreprises, spécialisé dans les technologies de téléphonie unifiée (convergence fixe, mobile, sms/chat, visio, conférence, ...) hébergée dans le cloud.

En outre, l'IDI a cédé sa participation dans HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME françaises, à Perwyn, société d'investissement basée à Londres, accompagnée par l'équipe de management. L'IDI détenait, depuis février 2017, 40 % du capital de HEA Expertise. Avec cette opération, l'IDI réalise un TRI de c.35 % net de frais.

L'année 2020 sera marquée par les effets de la pandémie de Covid-19. En fonction de la durée du confinement et de la dynamique de la

relance, les sociétés du portefeuille de l'IDI pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur trésorerie être affectés sur l'exercice.

Les éventuels projets de cession pourraient être décalés afin de bénéficier de conditions de marché plus favorables. Certains projets d'investissements restent à l'étude.

À ce jour, il n'est pas possible de mesurer l'impact de cette crise avec précision, mais la position de trésorerie solide et l'absence de dette structurelle au bilan de l'IDI devraient permettre au Groupe de faire face au ralentissement économique et aux incertitudes à venir.

Toutes les sociétés du portefeuille ont pris les dispositions nécessaires pour assurer au maximum la continuité de leurs activités et préserver leur trésorerie.

Grâce aux bonnes performances des années 2018 et 2019, l'IDI dispose des moyens pour agir en 2020.

Ainsi, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement dans l'environnement de crise existant et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou de *build up* qui pourront se présenter.

## 4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société IDI

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Gérance le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

#### Risque identifié

Les titres de participation dans les entités non cotées acquis par IDI figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant net de 492,7 millions d'euros (« *Private equity* Europe » et « *Private equity* Émergents ») et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé.

Les variations de juste valeur de ces titres constatées à la date d'arrêt, comme indiqué dans les notes 1,3, 2,3, 2,10 et 4,2, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'évaluation à la juste valeur des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers consolidés. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur les justes valeurs et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction pour la détermination des justes valeurs des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les normes comptables IFRS ;
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés ;
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre des évaluations à la juste valeur de ces instruments.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance arrêté le 20 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société IDI par l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et par celle du 28 juin 2016 pour BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 33<sup>e</sup> année de sa mission et BCRH Associés dans la 4<sup>e</sup> année, dont respectivement 29<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des acquisitions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris – La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés  
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés  
Alain GUINOT



<b>5.1</b>	<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>98</b>
<b>5.2</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>100</b>
<b>5.3</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>101</b>
<b>5.4</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>111</b>
<b>5.5</b>	<b>TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</b>	<b>114</b>

# 5

## COMPTES SOCIAUX

## 5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

### ACTIF

(en euros)	2019			2018	2017
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>362 117 930</b>	<b>19 443 136</b>	<b>342 674 794</b>	<b>270 989 103</b>	<b>230 795 185</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 121 014</b>	<b>396 043</b>	<b>724 971</b>	<b>718 471</b>	<b>711 971</b>
Autres immobilisations corporelles	1 121 014	396 043	724 971	718 471	711 971
<b>Immobilisations financières</b>	<b>360 996 916</b>	<b>19 047 093</b>	<b>341 949 823</b>	<b>270 270 632</b>	<b>230 083 213</b>
Titres de participation	201 310 167	17 889 447	183 420 720	151 502 563	150 779 223
Créances rattachées aux participations	650 000		650 000	175 000	44 004 498
Autres titres	155 818 568	1 134 713	154 683 855	116 801 466	32 497 780
Créances rattachées aux autres titres	2 451 377		2 451 377	1 437 494	2 694 640
Autres prêts	585 000		585 000	260 000	0
Intérêts courus sur immobilisations financières	181 804	22 933	158 870	94 109	107 072
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 116 307</b>	<b>0</b>	<b>29 116 307</b>	<b>121 642 918</b>	<b>29 714 745</b>
<b>Créances</b>	<b>2 880 191</b>	<b>0</b>	<b>2 880 191</b>	<b>5 499 171</b>	<b>4 501 844</b>
Avances et acomptes versés	17 415		17 415	17 036	0
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	2 862 776		2 862 776	5 482 135	4 501 844
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>3 978 299</b>	<b>0</b>	<b>3 978 299</b>	<b>26 820 259</b>	<b>17 606 236</b>
Valeurs mobilières de placement	3 978 299		3 978 299	26 789 694	17 575 671
Intérêts courus	0		0	30 565	30 565
<b>Disponibilités</b>	<b>22 257 818</b>	<b>0</b>	<b>22 257 818</b>	<b>89 323 488</b>	<b>7 606 665</b>
Disponibilités	22 257 818		22 257 818	89 323 488	7 606 665
Intérêts courus			0	0	0
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>89 901</b>	<b>0</b>	<b>89 901</b>	<b>129 543</b>	<b>101 890</b>
Charges constatées d'avance	89 901		89 901	129 543	101 890
<b>ÉCART DE CONVERSION ACTIF</b>					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>391 324 138</b>	<b>19 443 136</b>	<b>371 881 002</b>	<b>392 761 564</b>	<b>260 611 820</b>

**PASSIF**

(en euros)	2019	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>223 997 484</b>	<b>154 810 218</b>	<b>209 977 548</b>
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Primes	93 977 625	107 625 738	131 426 710
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées			
Autres réserves	183 519	183 519	183 519
Report à nouveau	- 9 399 427	115 575	2 481 654
Résultat de l'exercice	82 835 379	- 9 515 001	19 485 279
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>7 774 801</b>	<b>5 277 810</b>	<b>4 371 118</b>
Provisions pour risques	7 774 801	5 277 810	4 371 118
<b>DETTES</b>	<b>140 108 717</b>	<b>232 673 537</b>	<b>46 263 153</b>
Avances financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 814	2 701	10 000 477
Emprunts et dettes financières divers	108 636 433	223 336 855	20 382 990
Intérêts courus	1 108 394	1 883 771	210 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 202 516	4 804 128	6 348 561
Dettes fiscales et sociales	400 452	254 796	395 545
Dettes sur immobilisations	23 661 607	1 481 147	7 728 527
Autres dettes	2 060 500	910 139	1 196 419
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>			
<b>ÉCART DE CONVERSION PASSIF</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>371 881 002</b>	<b>392 761 564</b>	<b>260 611 820</b>

## 5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

(en euros)	2019	2018	2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>512 500</b>	<b>14 411</b>	<b>7 767</b>
Prestations de services	500 000	9 000	7 767
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges			
Autres produits	12 500	5 411	0
Refacturations			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 13 864 869</b>	<b>- 13 205 234</b>	<b>- 13 777 245</b>
Achats et charges externes	- 2 479 285	- 2 590 259	- 2 569 149
Impôts, taxes et versements assimilés	- 91 986	- 286 693	- 146 661
Salaires et traitements	- 3 534 420	- 2 159 790	- 1 408 619
Charges sociales	- 527 316	- 530 759	- 584 218
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			0
Autres charges	- 7 231 862	- 7 637 732	- 9 068 598
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 13 352 369</b>	<b>- 13 190 823</b>	<b>- 13 769 478</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>99 879 658</b>	<b>5 392 360</b>	<b>14 059 580</b>
Dividendes	99 311 519	4 479 040	13 383 235
Produits des titres et créances	73 058	67 647	74 356
Produits de trésorerie	137 161	546 280	545 710
Reprises sur provisions			
Différences positives de change	319 334	284 475	2 330
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	38 585	14 917	53 950
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>- 2 712 206</b>	<b>- 2 420 694</b>	<b>- 1 593 112</b>
Dotation aux provisions			0
Charges de trésorerie et emprunts	- 2 374 170	- 2 334 529	- 661 067
Différences négatives de change	- 254 536	- 86 165	- 932 046
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 83 500		0
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>97 167 452</b>	<b>2 971 666</b>	<b>12 466 468</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>83 815 084</b>	<b>- 10 219 157</b>	<b>- 1 303 010</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>12 877 119</b>	<b>15 979 551</b>	<b>31 991 424</b>
Sur opérations de gestion	0	107	1
Sur opérations de capital	159	145 904	128 655
Reprises sur provisions et transfert de charges	9 192 029	6 166 539	20 189 187
Profits nets sur opérations de capital	3 684 930	9 667 000	11 673 582
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- 14 436 632</b>	<b>- 16 786 721</b>	<b>- 12 380 044</b>
Sur opérations de gestion	- 44 114	- 26	- 2 805
Sur opérations de capital	- 292 775	- 1 005 369	- 4 653
Dotations aux amortissements et provisions	- 13 450 520	- 13 736 599	- 4 389 615
Pertes nettes sur opérations de capital	- 649 223	- 2 044 728	- 7 982 971
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>	<b>- 1 559 514</b>	<b>- 807 170</b>	<b>19 611 380</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>579 809</b>	<b>1 511 326</b>	<b>1 176 908</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>82 835 379</b>	<b>- 9 515 001</b>	<b>19 485 279</b>

## 5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>Note 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>102</b>	<b>Note 4</b>	<b>Autres informations</b>	<b>107</b>
1.1	PRÉSENTATION DES COMPTES	102	4.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/19 ET RAPPEL AU 31/12/18	107
1.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102	4.2	RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX	107
1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	102	4.3	EFFECTIF	107
1.4	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	102	4.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	107
1.5	PROVISIONS POUR RISQUES	102			
1.6	TITRES DE PARTICIPATION	102	<b>Note 5</b>	<b>Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>	<b>108</b>
1.7	CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	102			
1.8	OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	102	<b>Note 6</b>	<b>Filiales et participations au 31/12/19</b>	<b>109</b>
1.9	DISPONIBILITÉS	102			
1.10	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	102	<b>Note 7</b>	<b>Filiales et participations au 31/12/19</b>	<b>110</b>
<b>Note 2</b>	<b>Informations relatives au bilan</b>	<b>103</b>			
2.1	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	103			
2.2	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	104			
2.3	ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES	104			
2.4	CAPITAUX PROPRES	105			
2.5	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	105			
2.6	ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN	106			
<b>Note 3</b>	<b>Informations relatives au compte de résultat</b>	<b>106</b>			
3.1	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	106			
3.2	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	106			

## Note 1 Principes comptables

### 1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

### 1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

### 1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

- pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité<sup>(1)</sup> estimée à la clôture de l'exercice ;
- pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

### 1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

### 1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

### 1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

### 1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêt des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2019, il n'y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

### 1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2019.

### 1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2019, le montant des disponibilités s'élève à : 22 257 818 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 4 864 620 euros, est bloquée, en garantie d'un différend.

### 1.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

## Note 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en euros)	Montant au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2019
<b>Prix de revient brut</b>				
Titres de participation	160 125 014	96 875 989	55 690 836	201 310 167
Créances rattachées aux participations	175 000	475 000		650 000
Autres titres	122 242 545	57 652 257	24 076 234	155 818 568
Créances rattachées aux autres titres	1 437 494	1 013 883		2 451 377
Autres prêts	260 000	325 000		585 000
Autres immobilisations financières	0			0
Intérêts courus	117 042	78 645	13 883	181 804
<b>TOTAL</b>	<b>284 357 096</b>	<b>156 420 773</b>	<b>79 780 953</b>	<b>360 996 916</b>
<b>Provisions</b>				
Titres de participation	8 622 451	10 005 917	738 922	17 889 447
Créances rattachées aux participations	0			0
Autres titres	5 441 079	63 619	4 369 985	1 134 713
Créances rattachées aux autres titres	0			0
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	22 933			22 933
<b>TOTAL</b>	<b>14 086 464</b>	<b>10 069 536</b>	<b>5 108 907</b>	<b>19 047 093</b>

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

#### a) Directement :

- le transfert universel de patrimoine d'ADFI5 au profit de l'IDI représentant un apport net comptable de 85 041 117 euros,
- la prise de participation minoritaire participation minoritaire dans Group Label, acteur du e-commerce exploitant notamment le réseau MisterMenuiserie.com,
- le financement de l'acquisition de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, qui constitue une croissance externe stratégique majeure pour le groupe Dubbing Brothers, lui permettant de conforter sa position de leader européen du doublage,
- le financement de l'acquisition par Ateliers de France (anciennement dénommé Groupe Mériguet Stratégie Développement) du spécialiste autrichien et leader européen de l'agencement de yachts Sinnex,
- la participation au financement de FCG (anciennement dénommé Orca Développement) pour une quadruple acquisition, créant ainsi une troisième branche dédiée aux tissus carbone et aux matériaux composites techniques en réunissant des partenaires historiques (G. Angeloni, ITT, Dyanotex, Impregnatex) en une entité unique et intégrée,
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I ;

#### b) Via Financière Bagatelle :

- la prise d'une participation majoritaire au sein de Formalian, holding qui détient l'Institut de Formation à la Sophrologie,
- un investissement en fonds propres dans Freeland Group et Invisia, leaders des services aux indépendants pour devenir son actionnaire majoritaire.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- un engagement à hauteur de 25 millions de dollars IDI Emerging Markets Fund IV ;
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

## 2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2019	Valeur boursière au 31/12/2019
OPCVM et autres (hors actions propres)	5 526 027	5 526 027
<b>TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>5 526 027</b>	<b>5 526 027</b>

## 2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
■ Créances rattachées à des participations	650 000	650 000	
■ Prêts	585 000	585 000	
■ Créances rattachées aux autres titres	2 451 377	2 451 377	
■ Intérêts courus sur créances et prêts	181 804	181 804	
<b>Actif circulant</b>			
■ Créances fiscales et sociales	768 809	768 809	
■ Créances clients et comptes rattachés		0	
■ Autres créances		0	
■ Débiteurs divers	2 093 967	2 093 967	
■ Charges constatées d'avance	89 901	89 901	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 820 857</b>	<b>6 820 857</b>	<b>0</b>

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *	38 814	38 814		
■ Emprunts et dettes financières diverses **	109 744 827	45 045 000	64 699 827	
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 202 516	4 202 516		
■ Dettes fiscales et sociales	400 452	400 452		
■ Dettes sur immobilisations	23 661 607	7 098 482,16	16 563 125,05	
■ Autres dettes	2 060 500	2 060 500		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>140 108 717</b>	<b>58 845 765</b>	<b>81 262 952</b>	<b>0</b>

\*- Montant emprunté au cours de l'exercice

0

\*- Montant remboursé au cours de l'exercice

0

\*\* Il s'agit uniquement de comptes courants intragroupe sans endettement externe.

## 2.4 CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 38 839 actions propres à un prix de revient de 813 milliers d'euros).

(en euros)	Montant au 31/12/2018 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2018	Variations diverses des réserves	Résultat 2019	Montant au 31/12/2019 avant affectation du résultat
<b>Capitaux propres</b>					
■ Capital social	51 273 090				51 273 090
■ Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
■ Prime et boni de fusion	72 652 074		- 13 648 112		59 003 961
■ Réserve légale	5 127 297				5 127 297
■ Autres réserves	183 519				183 519
■ Report à nouveau	115 575	- 9 515 001			- 9 399 427
■ Acompte sur dividendes	0				0
■ Résultat 2018	- 9 515 001	9 515 001			0
■ Résultat 2019				82 835 379	82 835 379
<b>TOTAL</b>	<b>154 810 218</b>	<b>0</b>	<b>- 13 648 112</b>	<b>82 835 379</b>	<b>223 997 484</b>
Dividendes versés		0			
Distribution de réserves			13 720 968 *		
<b>TOTAL</b>	<b>13 720 968</b>	<b>0</b>	<b>13 720 968</b>		

\* Dont montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle (72 856 euros).

## 2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant au 31/12/2018	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2019
Provisions pour risques	5 277 810	6 580 114	4 083 123	7 774 801
Dont utilisée				
Dont non utilisée		6 580 114	4 083 123	
<b>TOTAL</b>	<b>5 277 810</b>	<b>6 580 114</b>	<b>4 083 123</b>	<b>7 774 801</b>

La provision pour risques inclut :

■ la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 0,77 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>re</sup> catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

Le montant de cette provision au 31/12/19 est de 335 026 euros ;

■ la provision liée aux plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés :

Plan du 30 décembre 2016

- bénéficiaires : 6,
- nombre d'actions : 120 000,

■ date d'acquisition 31 juillet 2020,

■ durée de conservation : 12 mois pour 50 % des actions et 17 mois pour les autres 50 %,

■ actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition,

■ actions soumises à condition de co-investissement et de performance,

■ nature des actions : existantes ou à émettre,

■ cours de clôture à la date d'attribution : 26,00,

■ la valeur du plan au 31/12/19 est de 1 471 955 euros.

Le montant de la provision de ce plan, charges comprises, est de 3 564 846 euros au 31/12/19 et le solde de la provision, soit 3 874 929 euros, est relatif à des risques divers.

## 2.6 ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Actif (en euros)	Produits à recevoir
Créances rattachées à des participations	
Créances rattachées aux autres titres	158 870
Valeurs mobilières de placement	
Intérêts bancaires à recevoir	308
<b>TOTAL</b>	<b>159 178</b>

Passif (en euros)	Charges à payer
Avances financières	1 108 394
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	38 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 202 516
Dettes fiscales et sociales	119 371
Dettes sur immobilisations	
<b>TOTAL</b>	<b>5 469 095</b>

## Note 3 Informations relatives au compte de résultat

### 3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les 1,6 million d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat négatif sur le portefeuille titres.

### 3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats (en euros)	Avant impôt	Impôt dû	Net
Résultat courant	83 815 084	- 579 809	84 394 893
Résultat exceptionnel			0
CT	- 734 087		- 734 087
LT	154 278		154 278
Résultat comptable	83 235 275	- 579 809	83 815 084

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, Financière Bagatelle.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2019, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 580 milliers d'euros.

## Note 4 Autres informations

### 4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/19 ET RAPPEL AU 31/12/18

Engagements donnés (en milliers d'euros)	2019	2018
■ assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations * d'emprunts bancaires en euros, sur ces montants aucun montant n'est est emprunté au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018	15 245	45 245
■ cautions bancaires accessoires à des conventions de garantie de passif	0	82
<b>TOTAL</b>	<b>15 245</b>	<b>45 327</b>

\* L'IDI dispose d'une ligne de crédit de 15 millions d'euros, sans covenants, mobilisable sous 48 heures à échéance 17/11/2021, garantie par le nantissement d'actions d'IDI Emerging Markets (non utilisée au 31 décembre 2019).

D'autre part, au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, un engagement a été donné à certains managers de participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

### 4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit se sont élevées à 100 666 euros au titre de 2019.

Au cours de l'exercice 2019, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 5 638 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2019 (1 652 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2018 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2019 (- 42 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2019 (4 028 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2020.

Au cours de l'exercice 2019, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros.

### 4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 9 personnes en 2019.

### 4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'IDI a annoncé avoir investi dans deux participations minoritaires :

- CDS Groupe, éditeur d'une plateforme dédiée à la réservation de nuitées d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires pour une large clientèle de grands comptes et d'agences de voyages, avec un investissement en fonds propres de 15 millions d'euros ;

- Voip Telecom, un opérateur télécom indépendant de nouvelle génération pour entreprises, spécialisé dans les technologies de téléphonie unifiée (convergence fixe, mobile, sms/chat, visio, conférence, ...) hébergée dans le cloud.

En outre, l'IDI a cédé sa participation dans HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME françaises, à Perwyn, société d'investissement basée à Londres, accompagnée par l'équipe de management. L'IDI détenait, depuis février 2017, 40 % du capital de HEA Expertise. Avec cette opération, l'IDI réalise un TRI de c.35 % net de frais.

L'année 2020 sera marquée par les effets de la pandémie de Covid-19. En fonction de la durée du confinement et de la dynamique de la relance, les sociétés du portefeuille de l'IDI pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur trésorerie être affectés sur l'exercice.

Les éventuels projets de cession pourraient être décalés afin de bénéficier de conditions de marché plus favorables. Certains projets d'investissements restent à l'étude.

À ce jour, il n'est pas possible de mesurer l'impact de cette crise avec précision, mais la position de trésorerie solide et l'absence de dette structurelle au bilan de l'IDI devraient permettre au Groupe de faire face au ralentissement économique et aux incertitudes à venir.

Toutes les sociétés du portefeuille ont pris les dispositions nécessaires pour assurer au maximum la continuité de leurs activités et préserver leur trésorerie.

Grâce aux bonnes performances des années 2018 et 2019, l'IDI dispose des moyens pour agir en 2020.

Ainsi, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement dans l'environnement de crise existant et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou de *build up* qui pourront se présenter.

## **Note 5 Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

---

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2019</b>
<b>Actions</b>	
Non coté	147 454
Coté	26 525
FCPI	1 340
<b>Fonds</b>	
<i>Private Equity</i> dans pays émergents	38 195
Fonds de Hedge-Fonds longs et divers	93 048
<b>TOTAL</b>	<b>306 562</b>

---

## Note 6 Filiales et participations au 31/12/19

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) <sup>(b)</sup>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette <sup>(a)</sup>					
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :</b>										
<b>1/ Filiales (+ de 50 % du capital)</b>										
Groupe Winncare <sup>(e)(g)</sup>	22 685	21 207	90,19	24 525				64 118	- 1 425	
Financière Bagatelle	3 486	148 230	100,00	5 952				ns	2 959	
Groupe FCG (ex Orca Développement) <sup>(e)(f)</sup>	33 759	52 165	59,96	23 376				84 295	12 577	
<b>2/ Participations (5 à 50 % du capital)</b>										
Fidinav <sup>(e)(i)</sup>	35 784	20 558	50,70	12 321				6 443	- 3 693	
Financière Eagle <sup>(e)(f)</sup>	63 629	73 657	40,65	26 088				49 786	6 873	
Financière Iustitia <sup>(i)</sup>	16 503	16 503	32,57	5 375		1 000		ns	- 7	
HEA Expertise <sup>(e)</sup>	20 769	23 460	39,80	8 267				11 442	2 622	
IDI Emerging Markets Compartiment I <sup>(c)</sup>	23 545	25 062	46,38	19 801			N É A	ns	964	
IDI Emerging Markets Compartiment II <sup>(c)(d)</sup>	25 910	26 426	35,12	9 850			N T	ns	2 268	105
IDI EM SAPPHIRE <sup>(h)</sup>	12 340	12 356	28,57	3 718				ns	- 60	
Label Habitat <sup>(f)</sup>	216	546	22,38	11 780				38 735	262	
■ Ateliers de France (ex Mériguët Stratégie Développement) <sup>(e)(f)</sup>	62 280	90 549	21,81	30 978				190 703	8 524	
■ Royalement Vôtre Édition <sup>(f)</sup>	8 415	8 415	34,70	2 939				12 123	- 788	
■ The Dubbing Brothers Company <sup>(e)(f)</sup>	32 935	33 984	36,30	13 009				45 265	- 233	
				197 979	181 940					
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :</b>										
■ Dans les sociétés françaises				3 183	1 428					
■ Dans les sociétés étrangères				148	53					

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets (comptes en LuxGaap non audités).

(d) Le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets II est de 715 milliers d'euros.

(e) Données consolidées.

(f) Comptes au 31/12/18.

(g) Comptes au 31/03/19.

(h) SCA de droit luxembourgeois, comptes tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis en euros sur la base du cours de la devise au 31/12/19.

(i) Comptes audités, tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis sur la base du cours de la devise au 31/12/19.

(j) Comptes au 31/03/19.

## Note 7 Filiales et participations au 31/12/19

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

### 1/ Filiales

Groupe Winncare	104, avenue Albert 1 <sup>er</sup>	92500	RUEIL MALMAISON
Financière Bagatelle	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
Groupe FCG (ex Orca Développement)	18, Avenue Matignon	75008	PARIS

### 2/ Participations

Fidinav Ltd	171, Old Bakery Street	1455	VALLETTA VLT (Malte)
Financière Eagle	Rue du 8 mai 1945	94460	Valenton
Financière Iustitia	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
HEA Expertise	92, rue Marius AUFAN	92300	Levallois Perret
IDI Emerging Markets I	47, Grand Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI Emerging Markets II	47, Grand Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI Em Sapphire	47, Grand Rue	L-1661	LUXEMBOURG
Label Habitat	10, rue Léo Lagrange	27950	Saint Marcel
Ateliers de France (ex Mériguët Stratégie Développement)	12, rue du Parc Royal	75003	PARIS
The Dubbing Brothers Company	19, rue de la Montjoie	92310	La Plaine Saint Denis
Royalement Vôte Éditions	100, avenue de Suffren	75015	PARIS

## 5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société IDI

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Gérance le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

#### Risque identifié

Les titres de participation dans des entités non cotées acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 183 420 720 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'évaluation à la valeur d'utilité des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur l'évaluation et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction pour la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les principes comptables ;
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés ;
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre de l'évaluation de ces titres de participation.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance arrêté le 20 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société IDI par l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et par celle du 28 juin 2016 pour BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 33<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et BCRH & Associés dans la 4<sup>e</sup> année, dont respectivement 29<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années depuis que votre société est entrée dans le périmètre des entités d'intérêt public tel que défini par les textes européens compte tenu des acquisitions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris – La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés  
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés  
Alain Guinot

## 5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ Par conversion d'obligation					
■ Par exercice de droits de souscription (BSA)					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	421 190	20 627	7 767	9 000	500 000
Produits financiers	21 668 975	13 532 148	14 059 580	5 392 360	99 879 658
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 170 938	- 3 248 241	2 508 798	- 3 456 268	87 673 679
Impôt sur les bénéfices	- 576 769	- 887 489	- 1 176 908	- 1 511 326	- 579 809
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 641 372 *	3 875 982 *	19 485 279 *	- 9 515 001 *	82 835 379 *
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves					
■ Actionnaires commanditaires	10 110 187	11 554 499	41 523 982	13 720 968	10 832 343 *
■ Associé commandité	1 656 140	1 826 460	4 306 230		1 720 736
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,35	- 0,33	0,51	- 0,27	12,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,75	0,54	2,70	- 1,32	11,47
Dividende net attribué à chaque action	1,4	1,6	5,75	1,9	1,5
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	9	9	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	434 370	942 184	1 408 619	2 159 790	3 534 420
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	213 841	376 037	584 218	530 759	527 316

\* Montant provisoire car le nombre d'actions autodétenues variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

<b>6.1</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI</b>	<b>116</b>
6.1.1	Dénomination sociale et nom commercial	116
6.1.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique	116
6.1.3	Date de constitution et durée de vie	116
6.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet	116
<b>6.2</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>117</b>
6.2.1	Objet social	117
6.2.2	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	117
<b>6.3</b>	<b>CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>118</b>
	Montant du capital souscrit	118
	Évolution du capital depuis 2011	118
	Actions	118
	Augmentations de capital potentielles	118
	Nombre d'actionnaires	118
	Franchissements de seuils	118
	Franchissements de seuils intervenus et action de concert	119
	Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	119
	Autocontrôle	119
	Actionnaire de contrôle	120
	Pactes d'actionnaires	120
<b>6.4</b>	<b>PROGRAMME DE RACHAT</b>	<b>121</b>
<b>6.5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)</b>	<b>122</b>
6.5.1	Une attention permanente portée aux actionnaires	122
6.5.2	Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI	122
6.5.3	Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding	123
6.5.4	Évolution des cours	124
6.5.5	Maintien d'une politique de dividende volontariste	124



# INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

## 6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

### 6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

---

IDI.

### 6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

---

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 96950022J37K8UHSJH76

### 6.1.3 Date de constitution et durée de vie

---

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1<sup>er</sup> décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2082.

### 6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet

---

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Site internet : [www.idi.fr](http://www.idi.fr)

Les informations figurant sur le site internet [www.idi.fr](http://www.idi.fr) ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

## 6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Acte constitutif et statuts

#### 6.2.1 Objet social

##### ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

#### 6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

##### CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

## 6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### Montant du capital souscrit

---

Au 31 décembre 2019, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,10 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 38 839 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2019 était égale à 275 757 euros et la valeur comptable était de 812 747 euros.

### Évolution du capital depuis 2011

---

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

### Actions

---

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de Euronext Paris (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la pratique admise par la réglementation.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant conclu le 27 mars 2019 afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

### Augmentations de capital potentielles

---

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Ces informations figurent dans le règlement sur le Gouvernement d'Entreprise.

### Nombre d'actionnaires

---

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 26 juin 2019, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 76 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2020, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 96.

### Franchissements de seuils

---

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

## Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société depuis 2013. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert.

## Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 31/03/18		Au 31/03/19		Au 31/03/20	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 843 576	67,07	4 843 576	67,07	4 843 576	67,07
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 237 113	17,13	1 232 601	17,06	1 215 626 *	16,83
Autodétention	33 727	0,46	38 239	0,53	55 214	0,76
	<b>7 221 562</b>	<b>100</b>	<b>7 221 562</b>	<b>100</b>	<b>7 221 562</b>	<b>100</b>

\* Dont 378 844 actions au nominatif et 836 782 actions au porteur.

Les pourcentages de droits de vote indiqués, dans le tableau ci-dessous, correspondent aux droits de vote nets. L'écart avec le pourcentage de droits de vote théoriques n'étant pas significatif, les pourcentages de droits de vote théoriques ne sont pas communiqués.

Droits de vote	Au 31/03/18		Au 31/03/19		Au 31/03/20	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 678 748	73,83	9 678 748	73,83	9 678 748	73,86
FFP Invest	1 452 292	11,08	1 452 292	11,08	1 452 292	11,08
Allianz IARD	381 000	2,91	381 000	2,91	381 000	2,91
Autres et public	1 596 078	12,18	1 596 795	12,18	1 592 795	12,15
Autodétention	-	-	-	-	-	-
	<b>13 108 118</b>	<b>100</b>	<b>13 108 835</b>	<b>100</b>	<b>13 104 835</b>	<b>100</b>

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 120 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13,2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## Autocontrôle

L'IDI détient 55 214 de ses propres actions au 31 mars 2020.

## Actionnaire de contrôle

---

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,07 % du capital de l'IDI (et 73,86 % des droits de vote), à la date d'établissement du présent document. Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2019, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

Pour se conformer au Règlement européen, n° 2019/980, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle de l'émetteur ne s'exerce de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire sont un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

## Pactes d'actionnaires

---

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant page 90 du présent document.

## 6.4 PROGRAMME DE RACHAT

### DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2020 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 est appelée, dans sa dix-neuvième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2020, la Société détient directement 55 214 actions représentant 0,76 % <sup>(1)</sup> de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 55 214 actions, aucune n'a vocation à être annulée, 6 800 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,09 % du capital) <sup>(1)</sup>, et 48 414 sont conservées pour les attribuer ultérieurement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (soit 0,67 % du capital) <sup>(1)</sup>.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la dix-neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 25 juin 2020 sont :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan

d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces objectifs sont, sur le fond, analogues aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2019. La treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2019 est entièrement reproduite dans l'avis rectificatif à l'avis préalable de réunion qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) N° 68 du 7 juin 2019.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020. Sur la base du capital au 31 mars 2020, ce maximum serait de 666 942 actions (soit 722 156 - 55 214).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 70 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 46 685 940 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 25 juin 2020, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 25 décembre 2021.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

### TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	11 347 <sup>(a)</sup>	12 947 <sup>(b)</sup>	0
Cours moyen des transactions (en euros)	43,67	43,81	
Prix d'exercice moyen			
Montants (en euros)	495 522,23	567 178,24	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

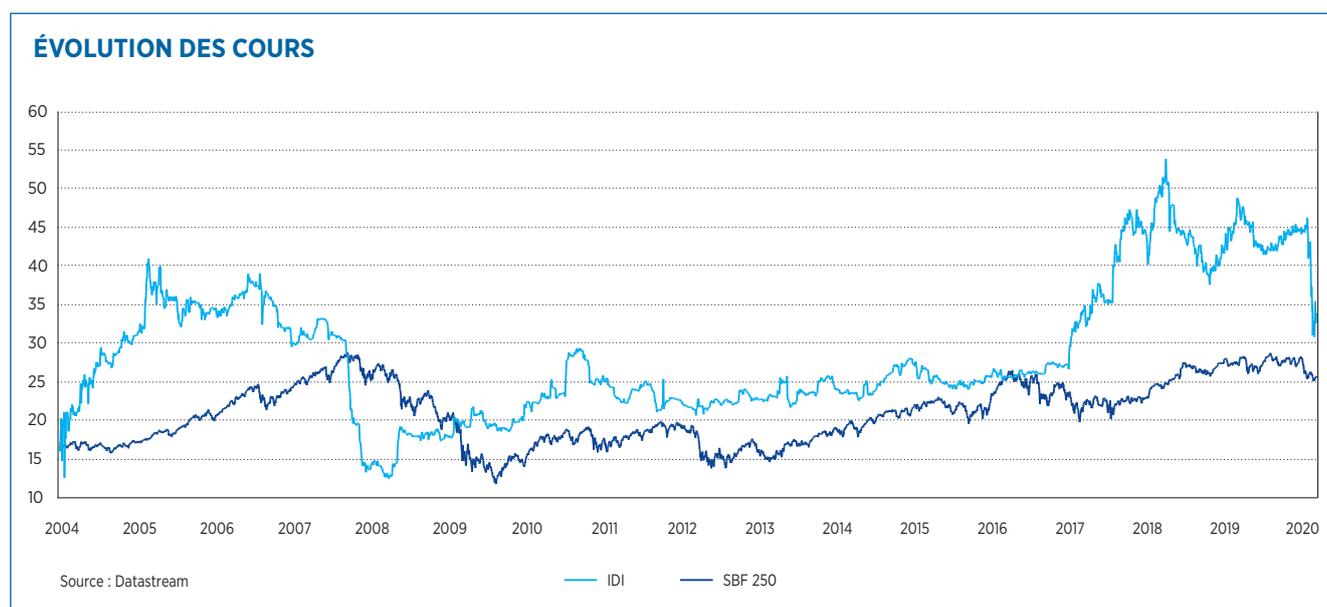
(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.



## 6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

### 6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 15,71 % pour un multiple de 64 de son cours de Bourse.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (Invest Europe avec les IPEV - *The International Private Equity and Venture Capital Valuation*) et en France (France Invest) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

### 6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires

prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Cette année, Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale de l'IDI, était présente à la 23<sup>e</sup> édition du ODDO BHF Forum qui s'est tenue à Lyon en janvier 2020.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2017	2018	2019
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	67,07 %	67,07 %	67,07 %
Autres actionnaires	32,47 %	32,40 %	32,17 %
Autodétention	0,46 %	0,53 %	0,76 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Pourtant, les échanges en 2019 se sont réduits de moitié par rapport à ceux de 2018.

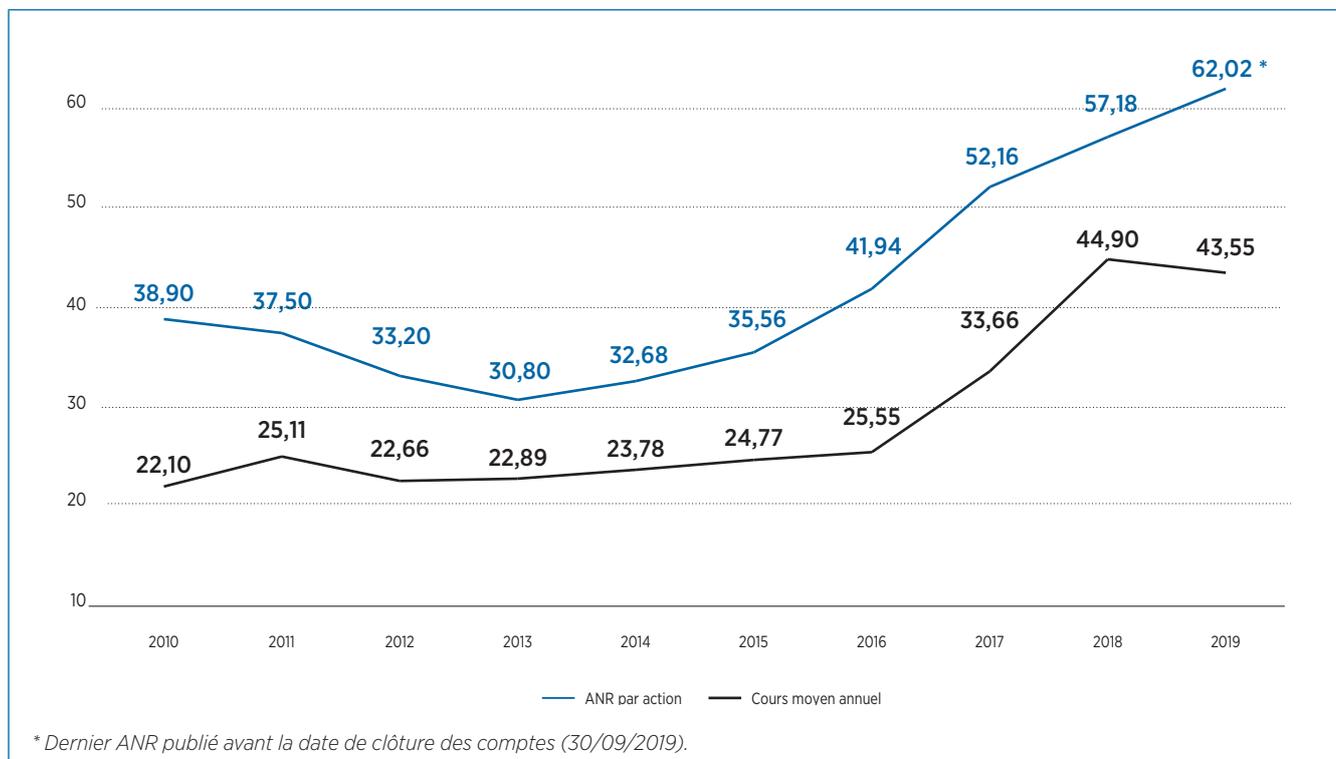
	2017	2018	2019
<b>Volume échangé</b>			
Volume	309 383	365 761	164 665
Volume journalier	1 185	1 434	631

Source : Bloomberg.

### 6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

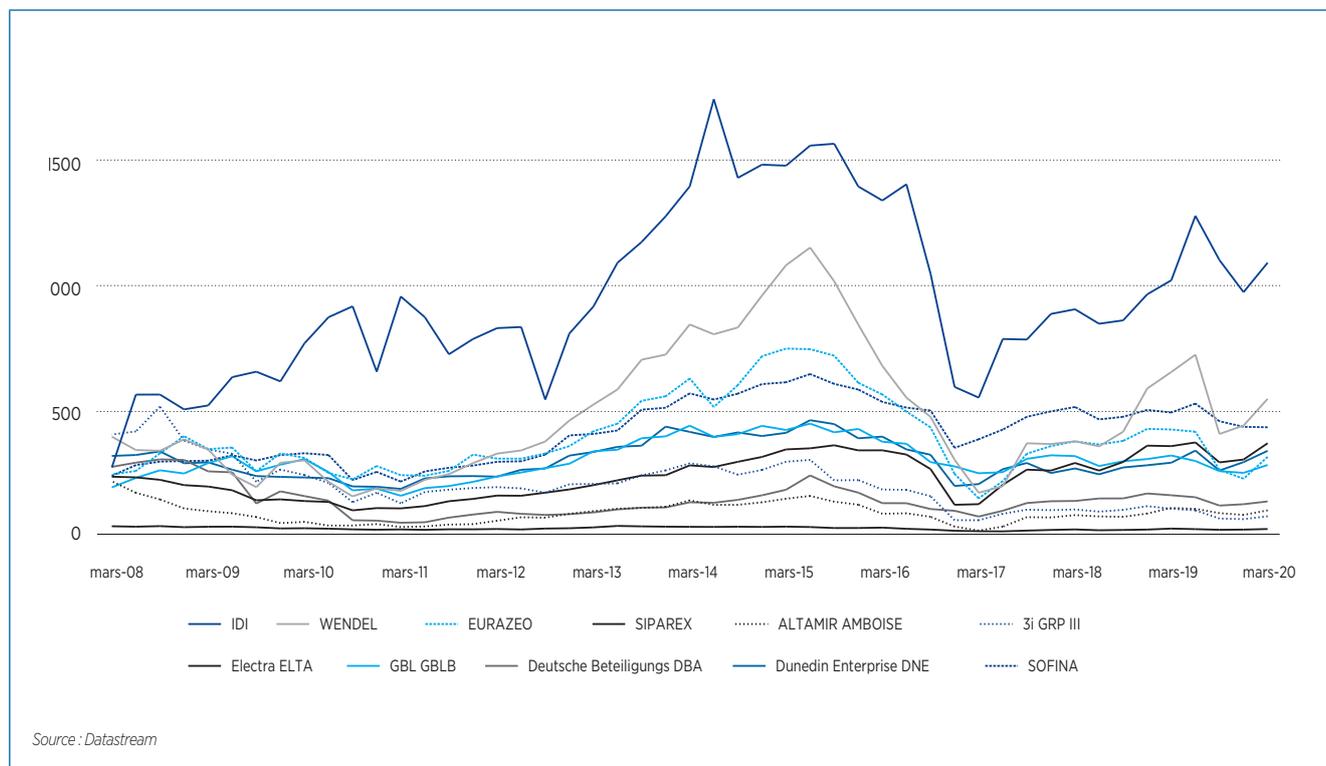
La décote n'évolue pas de façon significative depuis 2014. Elle s'élève à 28 % par rapport au dernier ANR publié.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2010.



Cours de l'action IDI (en euros)	2017	2018	2019
Plus haut	46,90	54,00	51,60
Plus bas	26,00	37,60	39,00
Cours moyen	33,66	44,90	43,55
Cours au 31 décembre	46,90	39,80	44,40
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	92,21 %	- 3,28 %	+ 17,15 %

## 6.5.4 Évolution des cours



L'IDI est le mieux placé sur son marché.

## 6.5.5 Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR. En 2020, le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2019 égal à 1,50 euro par action, de 20% inférieur à celui versé en juillet 2019, offre un rendement d'environ 2,3 % de l'ANR et de 3.44% par rapport au cours moyen de l'action en 2019. Il est justifié par le contexte sanitaire et économique lié à la pandémie de Covid-19 et à la participation de l'IDI et ses actionnaires à l'effort national.

Rendement de l'action IDI	2017	2018	2019
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,75	1,90	1,50
Évolution par rapport à l'année précédente	9,37 %	8,57 %	- 20 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	2,95 %	3,07 %	2,31 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	5,20 %	4,23 %	3,44 %

\* Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

<b>7.1</b>	<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020</b>	<b>126</b>
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	126
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	126
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	126
<b>7.2</b>	<b>PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020</b>	<b>127</b>
<b>7.3</b>	<b>PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>131</b>
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	131
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	134
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	136
<b>7.4</b>	<b>OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT</b>	<b>137</b>
<b>7.5</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLÉMENTÉS</b>	<b>138</b>



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

### **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

---

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,

Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle,

Cinquième résolution – Quitus de la Gérance,

Sixième résolution – Renouvellement de Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Septième résolution – Renouvellement de Allianz IARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Huitième résolution – Renouvellement de Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Neuvième résolution – Nomination de Madame Hélène Molinari, en remplacement de Madame Julie Guerrand, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Dixième résolution – Renouvellement de Monsieur Aimery Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Onzième résolution – Renouvellement de Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Douzième résolution – Renouvellement de LIDA SAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Treizième résolution – Renouvellement de Madame Domitille Meheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Quatorzième résolution – Approbation de la politique de rémunération de la Gérance,

Quinzième résolution – Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance,

Seizième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce,

Dix-septième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant,

Dix-huitième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance,

Dix-neuvième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

### **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

---

Vingtième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

Vingt-et-unième résolution – Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur,

Vingt-deuxième résolution – Modification de l'article 20 des statuts en vue de permettre le recours à des moyens de visioconférence ou de télécommunication pour participer aux réunions du Conseil de Surveillance,

Vingt-troisième résolution – Références textuelles applicables en cas de changement de codification,

### **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

---

Vingt-quatrième résolution – Pouvoirs pour les formalités.

## 7.2 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

### 1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 (PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice de 82 835 379 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 32 731 000 euros.

### 2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (TROISIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 82 835 379 euros de la façon suivante :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	82 835 379 €
Report à nouveau	- 9 399 427 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	- 1 720 736 €
Dividendes aux actionnaires commanditaires	- 10 832 343 €
Report à nouveau	60 882 873 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	Dividende au commandité : 1 826 460 € Dividende ordinaire <sup>(1)</sup> : 11 193 421 € soit 1,55 € par action		
2017	Dividende au commandité ; 4 306 230 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)</sup> : 17 620 611 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)(2)</sup> : 23 903 370 € Soit 5,75 € par action dont 1,75 € de dividende ordinaire et 4,0 € de dividende exceptionnel		
2018	Dividende au commandité <sup>(3)</sup> : 0 € Dividende ordinaire <sup>(1)(2)</sup> : 13 720 967 € soit 1,9 € par action		

(1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(2) Montant prélevé sur le poste prime et boni de fusion versé aux commanditaires. Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « Primes et boni de fusion ».

(3) En l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende n'a été versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### 3. **CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION RÉGLEMENTÉE NOUVELLE** (QUATRIÈME RÉSOLUTION)

À titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 226-10 du Code de commerce.

### 4. **QUITUS DE LA GÉRANCE** (CINQUIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

### 5. **MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** (SIXIÈME À TREIZIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Luce Gendry, Allianz IARD, Monsieur Philippe Charquet, Madame Julie Guerrand, Monsieur Aimery Langlois-Meurinne, Madame Iris Langlois-Meurinne, LIDA SAS, et de Madame Domitille Meheut arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler les mandats de l'ensemble de ces membres pour une durée de trois années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, à l'exception de Madame Julie Guerrand qu'il est proposé de remplacer par Madame Hélène Molinari, laquelle serait nommée pour une durée de trois années également, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Indépendance et parité

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance considère que parmi ces candidats, Madame Luce Gendry, Allianz IARD, LIDA SAS, Madame Domitille Meheut et Madame Hélène Molinari peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. À cet égard, il est notamment précisé que ces derniers n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Si l'ensemble de ces propositions de renouvellement de mandats était adopté, le Conseil resterait composé de quatre femmes sur dix membres, soit 40 % de femmes, en conformité avec les règles légales et de sept membres indépendants, en conformité avec la recommandation du Code Middenext.

#### Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience des candidats sont détaillées dans le document d'enregistrement universel au paragraphe 2.2.1.1.

### 6. **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX** (QUATORZIÈME À QUINZIÈME RÉSOLUTION)

- **Approbation de la politique de rémunération de la Gérance** (quatorzième résolution)

En application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération

de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.1.

- **Approbation de la politique des membres du Conseil de Surveillance** (quinzième résolution)

En application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.1.1.

### 7. **APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 225-37-3 DU CODE DE COMMERCE** (SEIZIÈME RÉSOLUTION)

En application de l'article L. 226-8-2 I du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les informations visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.2.

### 8. **APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX** (DIX-SEPTIÈME À DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION)

En application de l'article L. 226-8-2 II du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à :

- la Société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.2 (dix-septième résolution) ;
- Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel au paragraphe 2.3.1.2 (dix-huitième résolution).

### 9. **PROPOSITION DE RENOUELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS** (DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION) **ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTODÉTENUES** (VINGTIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la dix-neuvième résolution, de conférer à la Gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Gérance apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 70 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 46 685 940 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la vingtième résolution, autoriser la Gérance, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation annulerait, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

## 10. MISES EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION)

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts avec la réglementation en vigueur, en procédant aux modifications suivantes :

### Concernant la référence aux associés :

- modifier les deux derniers tirets figurant à la fin de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, afin de mettre à jour la rédaction concernant les informations afférentes à la société Ancelle et Associés et de supprimer la référence à l'énumération des actions des commanditaires ;

- modifier le second alinéa de l'article 6 des statuts afin de mettre à jour les informations afférentes à la société Ancelle et Associés.

### Concernant la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur :

- mettre en harmonie le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 11 des statuts avec les dispositions des articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur, modifiés par la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, afin d'adopter une rédaction plus large permettant d'utiliser les facultés désormais offertes par la réglementation en la matière et notamment la possibilité d'interroger directement les intermédiaires financiers.

### Concernant la référence au premier Gérant

- supprimer le dernier paragraphe (4) de l'article 16 des statuts afin de supprimer la référence obsolète au premier Gérant.

### Concernant la rémunération du Gérant et de l'Associé Commandité

- modifier l'article 18 des statuts afin de convertir en euros les montants indiqués en francs, supprimer une référence obsolète aux modalités de rémunération du Gérant spécifique au premier exercice et remplacer la référence à la certification des comptes consolidés par l'approbation desdits comptes ;
- modifier le cinquième alinéa de l'article 36 des statuts afin de convertir les francs en euros.

### Concernant la forme des pouvoirs pour les réunions du Conseil

- modifier le deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 20 des statuts afin de supprimer la possibilité pour un membre du Conseil de Surveillance de donner mandat par télégramme, car cette modalité est devenue obsolète, et de la remplacer par le mail et le fax.

### Concernant la procédure des conventions réglementées :

- mettre en harmonie les articles 21 et 23 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce applicables sur renvoi de l'article L. 226-10.

### Concernant la mention d'inventaire :

- mettre en harmonie l'article 21 des statuts, afin de supprimer la référence obsolète à l'inventaire.

### Concernant la suppression de la notion de « jetons de présence » et les modalités de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance :

- mettre en harmonie les articles 22, 24 et 32 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce modifié par la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 qui a supprimé la notion de « jetons de présence », et par l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 qui prévoit que la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance est déterminée dans les conditions prévues à l'article L. 226-8-1 du Code de commerce.

### Concernant la nomination de Commissaires aux comptes suppléants :

- mettre en harmonie l'article 25 des statuts avec les dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce tels que modifié par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, qui a supprimé l'obligation de nommer un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants lorsque le Commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

### Concernant les modalités de délibération des assemblées spéciales :

- mettre en harmonie l'article 26 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce.

**Concernant les délais de convocation aux assemblées :**

- mettre en harmonie l'article 27 des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-73 I du Code de commerce, concernant le délai de publication au Bulletin des annonces légales obligatoires de l'avis préalable, et avec les dispositions de l'article R. 225-69 du Code de commerce modifié par le Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, qui prévoit que les Assemblées Générales Ordinaires, réunies sur deuxième convocation peuvent être tenues valablement dix jours après la publication de l'avis de convocation.

**Concernant les modalités de dépôt de points ou projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée :**

- mettre en harmonie l'article 28 des statuts avec les articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce.

**Concernant les modalités d'admission des actionnaires aux assemblées :**

- mettre en harmonie les articles 29 et 31 des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par le Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 concernant la *record date*.

**Concernant la représentation des actionnaires aux assemblées :**

- mettre en harmonie les articles 29 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-106 tels que modifié par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, qui prévoit la possibilité pour un actionnaire de se faire représenter par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou toute autre personne physique ou morale de son choix.

**Concernant le calcul de la majorité en assemblée :**

- mettre en harmonie les articles 32 et 33 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-98 et L. 225-96 du Code de commerce modifié par la Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en Assemblée Générale.

**Concernant la présidence des assemblées :**

- mettre en harmonie l'article 30 des statuts avec les dispositions des articles R. 225-100 du Code de commerce.

**11. MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS EN VUE DE PERMETTRE LE RECOURS À DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
(VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION)

Au titre de la vingt-deuxième résolution, il vous est proposé de modifier la dernière phrase du 6<sup>e</sup> alinéa du paragraphe 2 de l'article 20 des statuts afin de permettre que soient réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance participant à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, quel que soit l'objet de la réunion.

**12. RÉFÉRENCES TEXTUELLES APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CODIFICATION**  
(VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION)

La loi Pacte a habilité le gouvernement à procéder à une recodification des dispositions propres aux sociétés cotées, qui pourrait intervenir prochainement. Cette vingt-troisième résolution vous est proposée afin de prendre acte qu'en cas de modification des références textuelles, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.

## 7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par bénéfice de 82 835 379 euros.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 32 731 000 euros.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 suivante :

##### Origine

Bénéfice de l'exercice	82 835 379 €
Report à nouveau	- 9 399 427 €

##### Affectation

Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	- 1 720 736 €
Dividendes aux actionnaires commanditaires	- 10 832 343 €
Report à nouveau	60 882 873 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,50 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 30 juin 2020.

Le paiement des dividendes sera effectué le 2 juillet 2020.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 7 221 562 actions composant le capital social au 25 juin 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	Dividende au commandité : 1 826 460 € Dividende ordinaire <sup>(1)</sup> : 11 193 421 € soit 1,55 € par action		
2017	Dividende au commandité ; 4 306 230 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)</sup> : 17 620 611 € Dividende ordinaire et exceptionnel <sup>(1)(2)</sup> : 23 903 370 € Soit 5,75 € par action dont 1,75 € de dividende ordinaire et 4,0 € de dividende exceptionnel		
2018	Dividende au commandité <sup>(3)</sup> : 0 € Dividende ordinaire <sup>(1)(2)</sup> : 13 720 967 € soit 1,9 € par action		

(1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(2) Montant prélevé sur le poste prime et boni de fusion versé aux commanditaires. Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « Primes et boni de fusion ».

(3) En l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende n'a été versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



## **QUATRIÈME RÉSOLUTION – RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

## **CINQUIÈME RÉSOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE**

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

## **SIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MADAME LUCE GENDRY EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE ALLIANZ IARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Allianz IARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **HUITIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE CHARQUET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **NEUVIÈME RÉSOLUTION – NOMINATION DE MADAME HÉLÈNE MOLINARI EN REMPLACEMENT DE MADAME JULIE GUERRAND EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Hélène Molinari en remplacement de Madame Julie Guerrand, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **DIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR AIMERY LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Aimery Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **ONZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MADAME IRIS LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **DOUZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE LIDA SAS EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler LIDA SAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **TREIZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MADAME DOMITILLE MEHEUT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Domitille Meheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **QUATORZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.1.

## **QUINZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-1 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.1.1.

## **SEIZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 225-37-3 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-2 1 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.2.

**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-2 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 2.3.2.2.

**DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MADAME LUCE GENDRY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 226-8-2 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel paragraphe 2.3.1.2.

**DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 46 685 940 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### VINGTIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

### VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION – MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de mettre à jour les dispositions statutaires au regard de la réglementation en vigueur, à savoir :

#### Concernant la référence aux associés :

- de mettre à jour la rédaction de l'article 1 des statuts concernant les informations afférentes à la société Ancelle et Associés et de supprimer la référence à l'énumération des actions des commanditaires ;
- de modifier en conséquence et comme suit les deux derniers tirets figurant à la fin de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« - la société Ancelle et Associés, société par actions simplifiée, dont le siège social est 18, avenue Matignon, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 382 131 738,  
et  
- les actionnaires commanditaires ainsi que les actionnaires qui pourraient ultérieurement devenir commanditaires. » ;
- de mettre à jour les informations afférentes à la société Ancelle et Associés et de modifier en conséquence et comme suit le second

alinéa de l'article 6 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« - la société Ancelle et Associés, société par actions simplifiée, dont le siège social est 18, avenue Matignon, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 382 131 738, »

#### Concernant la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur :

- de mettre en harmonie le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 11 des statuts avec les dispositions des articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur, modifiés par la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 11 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. »

#### Concernant la référence au premier Gérant

- de supprimer la référence obsolète au premier Gérant figurant à l'article 16 des statuts ;
- de supprimer le dernier paragraphe (4) de l'article 16 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

#### Concernant la rémunération du Gérant et de l'Associé Commandité

- de convertir en euros les montants indiqués en francs et de supprimer une référence obsolète aux modalités de rémunération du Gérant spécifique au premier exercice ;
- modifier comme suit le premier alinéa de l'article 18 des statuts concernant la rémunération du Gérant afin de convertir les francs en euros et de remplacer la référence à la certification des comptes consolidés par l'approbation desdits comptes :  
« En raison de ses fonctions, le gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du groupe IDI (part du groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice. La rémunération sera versée en totalité dès que les comptes consolidés auront été approuvés. »
- de supprimer le deuxième alinéa de l'article 18 des statuts concernant la rémunération du Gérant, devenu obsolète, le reste de l'article demeurant inchangé ;
- de modifier comme suit le cinquième alinéa de l'article 36 des statuts afin de convertir les francs en euros, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du groupe) sans que ce montant ne puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant

indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. »

#### Concernant la forme des pouvoirs pour les réunions du Conseil

- de supprimer la possibilité pour un membre du Conseil de Surveillance de donner mandat par télégramme, car cette modalité est devenue obsolète, et de la remplacer par le mail et le fax ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, même par lettre, mail ou fax, mandat à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil de Surveillance. »

#### Concernant la procédure des conventions réglementées :

- de mettre en harmonie les articles 21 et 23 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-38 et suivants applicables sur renvoi de l'article L. 226-10 relatifs aux conventions réglementées ;
- de modifier en conséquence et comme suit le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 21 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Il autorise les conventions visées à l'article 23 des statuts » ;
- de modifier en conséquence et comme suit le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 23 des statuts :  
« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un des membres de son Conseil de Surveillance, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise aux formalités d'autorisation et de contrôlée prescrites par la réglementation. De même, ces dispositions sont applicables aux conventions auxquelles une de ces personnes est indirectement intéressée. » ;
- de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 23 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions courantes conclues à des conditions normales, ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences prévues par la réglementation. »

#### Concernant la mention d'inventaire :

- de supprimer la référence obsolète à l'inventaire ;
- de modifier en conséquence et comme suit la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 21 des statuts :  
« Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale ».

#### Concernant la suppression de la notion de « jetons de présence » et les modalités de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance :

- de mettre en harmonie les articles 22, 24 et 32 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce modifié par la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 et par l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 ;

- de modifier en conséquence et comme suit l'article 22 des statuts :  
« Il est alloué au Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle globale, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée. »

Le Conseil de Surveillance répartit cette somme entre ses membres, et éventuellement les censeurs, dans les proportions qu'il juge convenables et dans les conditions prévues par la réglementation. » ;

- de modifier en conséquence et comme suit le paragraphe 3 de l'article 24 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
«3. Le Conseil de Surveillance peut attribuer aux censeurs une partie de la somme fixe annuelle globale qui lui est attribuée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. » ;
- de modifier en conséquence et comme suit la deuxième phrase du quatrième alinéa du paragraphe 1 de l'article 32 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Elle nomme et révoque les membres du Conseil de Surveillance, nomme le ou les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, fixe le montant de la somme fixe annuelle globale allouée aux membres du Conseil de Surveillance et statue sur les conventions énoncées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. »

#### Concernant la nomination de Commissaires aux comptes suppléants

- de mettre en harmonie l'article 25 des statuts avec les dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce tel que modifié par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le second alinéa de l'article 25 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Le cas échéant, un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants peuvent être nommés en même temps que le ou les titulaires et pour la même durée, dans les conditions prévues par la loi. »

#### Concernant les modalités de délibération des assemblées spéciales :

- de mettre à jour l'article 26 des statuts conformément aux dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce ;
- de supprimer en conséquence la dernière phrase du second alinéa de l'article 26 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

#### Concernant les délais de convocation aux assemblées :

- de mettre en harmonie l'article 27 des statuts avec l'article R. 225-73 I du Code de commerce concernant le délai de publication au Bulletin des annonces légales obligatoires de l'avis préalable et l'article R. 225-69 du Code de commerce concernant le délai de seconde convocation ;
- de modifier en conséquence et comme suit le quatrième alinéa de l'article 27 des statuts :  
« Préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée, un avis contenant notamment l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée » ;
- de modifier en conséquence et comme suit le septième alinéa de l'article 27 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Le délai entre la date de la dernière insertion contenant l'avis de convocation ou de l'envoi des lettres de convocation de



l'assemblée est de 15 jours sur première convocation et de 10 jours sur convocation suivante »

#### Concernant les modalités de dépôt de points ou projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée :

- de mettre en harmonie l'article 28 des statuts avec les articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le paragraphe 2 de l'article 28 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant, dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions. »

#### Concernant les modalités d'admission des actionnaires aux assemblées :

- de mettre en harmonie les articles 29 et 31 des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce tel que modifié par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le paragraphe 1 de l'article 29 des statuts :  
« Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. » ;
- de modifier le premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 31 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent : chaque action donne droit à une voix au moins ».

#### Concernant la représentation des actionnaires aux assemblées :

- de mettre en harmonie l'article 29 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-106 tel que modifié par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 29 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« 2. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. »

#### Concernant le calcul de la majorité en assemblée :

- de mettre en harmonie les articles 32 et 33 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-98 et L. 225-96 du Code de commerce tels que modifiés par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en Assemblée Générale ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 32 des statuts :  
« 2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote » ;

- de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa du paragraphe 2 de l'article 32 des statuts :

« Cette assemblée statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris ceux ayant voté par correspondance » ;

- de modifier en conséquence et comme suit la première phrase du premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 33 des statuts :

« 2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote. » ;

- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de paragraphe 2 de l'article 33 des statuts :

« Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ».

#### Concernant la présidence des assemblées :

- de mettre en harmonie l'article 30 des statuts avec les dispositions des articles R. 225-100 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 30 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 2. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance, selon le cas, ou, en son absence, par le Gérant. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. »

#### VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS EN VUE DE PERMETTRE LE RECOURS À DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide :

- de permettre que soient réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance participant à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, quel que soit l'objet de la réunion ;
- de supprimer en conséquence la dernière phrase du 6<sup>e</sup> alinéa du paragraphe 2 de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

#### VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION – RÉFÉRENCES TEXTUELLES APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CODIFICATION

L'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en cas de modification de la codification de celles-ci dans le cadre de l'habilitation conférée par la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 au gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure visant à regrouper au sein d'une division spécifique du Code de commerce les dispositions propres aux sociétés cotées, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueront.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

---

### VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

## 7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la Société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, Les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les Conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société Ancelle et Associés, et autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 pour la société Financière Bagatelle (ex. ADFI 3).

#### Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société Financière Bagatelle (ex. ADFI 3).

#### Convention avec Financière VARATEDO

Votre Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 et du 25 novembre 2015 a autorisé l'adhésion de Financière VARATEDO au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winnicare.

#### Personnes concernées :

Gilles ÉTRILLARD est Gérant de Financière VARATEDO et membre du Conseil de Surveillance de l'IDI.

**Conventions de compte courant avec la société Ancelle et Associés**

Votre Conseil de Surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société Ancelle et Associés assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2019, le montant mis à disposition par la société Ancelle et Associés s'élève à 0,00 euro et les intérêts pris en charge s'élèvent à 10 295 euros.

**Personnes concernées :**

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés, Gérant-commandité de l'IDI.

**Convention de compte courant avec Financière Bagatelle**

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre Conseil de Surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte courant avec la société Financière Bagatelle assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2019, le solde mis à disposition par la société Financière Bagatelle s'élève à 108 636 433 € et les intérêts relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 1 689 636 €.

**Personnes concernées :**

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Financière Bagatelle et Président de Ancelle et Associés, Gérant-commandité de l'IDI.

Paris et Paris La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés  
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés  
Alain GUINOT



<b>8.1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>142</b>
8.1.1	Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel	142
8.1.2	Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel	142
<b>8.2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>143</b>
<b>8.3</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>144</b>
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	144
<b>8.4</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES</b>	<b>144</b>
<b>8.5</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES</b>	<b>145</b>
<b>8.6</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE</b>	<b>146</b>
<b>8.7</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>149</b>
<b>8.8</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT</b>	<b>150</b>



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 8.1 PERSONNE RESPONSABLE

### 8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel

---

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

18 avenue Matignon – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

### 8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel

---

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport du Gérant dont le contenu figure en pages 149 et 150, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

**Christian Langlois-Meurinne**

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

## 8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

### **Deloitte et Associés**

Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense  
Représenté par M. Alain Guinot

### **BCRH & Associés**

35 rue de Rome  
75008 Paris  
Représenté par M. Paul Gauteur

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017. BCRH & Associés a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2016.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

### **BEAS**

Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense

### **Jean-François Plantin**

35 rue de Rome  
75008 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

D'une durée de six exercices, les mandats de BCRH & Associés et de M. Plantin, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2017, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par BCRH & Associés.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

## 8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris, et sur le site internet de la Société ([www.idi.fr](http://www.idi.fr)).

Les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019 sont :

- l'acte constitutif et la dernière version à jour des statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 57 et s. du présent document Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI ([www.idi.fr](http://www.idi.fr)).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document d'enregistrement universel a été publié et diffusé le 4 mai 2020.

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 25 juin 2020 à 10 h 00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 21 avril 2020, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 20 mai 2020 :
  - l'avis préalable à l'Assemblée ;
- au BALO et dans un journal d'annonces légales, au plus tard le 10 juin 2020 :
  - l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 7 août 2020 :
  - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
  - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- le 17 septembre 2020, un communiqué de presse sur les comptes du 1<sup>er</sup> semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

### **Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

---

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2019 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

## 8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 90.

## 8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés aux pages 62 à 85 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro D. 18-0417 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 88 à 103 et pages 128 à 129 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro D. 18-0417 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels que présentés aux pages 56 à 79 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2019 sous le numéro D. 19-0422 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 82 à 97 et pages 122 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2019 sous le numéro D. 19-0422.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI, ainsi que sur le site internet de l'AMF.

## 8.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
<b>SECTION 1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>	142 et s.
Point 1.1	Personnes responsables des informations	142
Point 1.2	Attestation des responsables du document	142
Point 1.3	Déclaration d'expert	57, 58
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	58
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1
<b>SECTION 2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	143
Point 2.1	Coordonnées	143
Point 2.2	Changements	143
<b>SECTION 3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	66 et s.
Point 3.1	Description des risques importants	116
<b>SECTION 4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	116
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	116
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	116
Point 4.3	Date de constitution et durée	116
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	116
<b>SECTION 5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	6, 18 et s.
Point 5.1	Principales activités	6, 18 et s.
<i>Point 5.1.1</i>	<i>Nature des opérations et principales activités</i>	6 et s., 18 et s.
<i>Point 5.1.2</i>	<i>Nouveaux produits et/ou services</i>	N/A
Point 5.2	Principaux marchés	16
Point 5.3	Évènements importants	17 et s.
Point 5.4	Stratégie et objectifs <sup>(1)</sup> financiers et non financiers	7
Point 5.5	Degré de dépendance	N/A
Point 5.6	Position concurrentielle	16
Point 5.7	Investissements	17 et s.
<i>Point 5.7.1</i>	<i>Investissements importants réalisés</i>	17 et s.
<i>Point 5.7.2</i>	<i>Investissements importants en cours ou engagements fermes</i>	17 et s.
<i>Point 5.7.3</i>	<i>Coentreprises et participations significatives</i>	17 et s.
<i>Point 5.7.4</i>	<i>Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles</i>	N/A
<b>SECTION 6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	11, 12
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	11, 12
Point 6.2	Liste des filiales importantes	11
<b>SECTION 7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	54 et s.
Point 7.1	Situation financière	54 et s.
<i>Point 7.1.1</i>	<i>Exposé de l'évolution et résultat des activités</i>	54 et s.
<i>Point 7.1.2</i>	<i>Évolutions future et activités en matière de recherche et de développement</i>	N/A
Point 7.2	Résultats d'exploitation	54 et s.
Point 7.2.1	Facteurs importants	N/A
<i>Point 7.2.2</i>	<i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	N/A

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
<b>SECTION 8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	54 et s., 72 et s., 98 et s.
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	75
Point 8.2	Flux de trésorerie	74
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	54 et s.
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
Point 8.5	Sources de financement attendues	N/A
<b>SECTION 9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	N/A
<b>SECTION 10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	6 et s., 14 et s., 60
Point 10.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ a) Principales tendances récentes</li> <li>■ b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture</li> </ul>	6 et s., 14 et s., 60
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	6 et s., 14 et s., 60
<b>SECTION 11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	N/A
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
<b>SECTION 12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	30 et s.
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	30 et s.
Point 12.2	Conflits d'intérêts	43, 44
<b>SECTION 13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	45 et s.
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	45 et s.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	63
<b>SECTION 14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	30 et s.
Point 14.1	Durée des mandats	43 et s.
Point 14.2	Contrats de service	43,44
Point 14.3	Comités	41
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	30
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	38
<b>SECTION 15</b>	<b>SALARIÉS</b>	62, 63, 107
Point 15.1	Répartition des salariés	107
Point 15.2	Participations et stock-options	62, 63
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	N/A
<b>SECTION 16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	118 et s.
Point 16.1	Répartition du capital	119
Point 16.2	Droits de vote différents	N/A
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	120
Point 16.4	Accord d'actionnaires	120
<b>SECTION 17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	144
Point 17.1	Détail des transactions	144

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
<b>SECTION 18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	145
Point 18.1	Informations financières historiques	145
<i>Point 18.1.1</i>	<i>Informations financières historiques auditées</i>	145
<i>Point 18.1.2</i>	<i>Changement de date de référence comptable</i>	N/A
<i>Point 18.1.3</i>	<i>Normes comptables</i>	54, 77 et s., 102
<i>Point 18.1.4</i>	<i>Changement de référentiel comptable</i>	N/A
<i>Point 18.1.5</i>	<i>Contenu minimal des informations financières auditées</i>	145
<i>Point 18.1.6</i>	<i>États financiers consolidés</i>	72 à 92
<i>Point 18.1.7</i>	<i>Date des dernières informations financières</i>	72 à 92
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
<i>Point 18.2.1</i>	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles</i>	N/A
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	145
<i>Point 18.3.1</i>	<i>Rapport d'audit</i>	93 à 95
<i>Point 18.3.2</i>	<i>Autres informations auditées</i>	N/A
<i>Point 18.3.3</i>	<i>Informations financières non auditées</i>	N/A
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
<i>Point 18.4.1</i>	<i>Modification significative des valeurs brutes</i>	N/A
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	24
<i>Point 18.5.1</i>	<i>Description</i>	24
<i>Point 18.5.2</i>	<i>Montant du dividende par action</i>	59
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	68
<i>Point 18.6.1</i>	<i>Procédures significatives</i>	68
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	144
<i>Point 18.7.1</i>	<i>Changement significatif depuis la clôture</i>	60
<b>SECTION 19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	118 et s.
Point 19.1	Capital social	118
<i>Point 19.1.1</i>	<i>Montant du capital émis</i>	118
<i>Point 19.1.2</i>	<i>Actions non représentatives du capital</i>	N/A
<i>Point 19.1.3</i>	<i>Actions autodétenues</i>	118
<i>Point 19.1.4</i>	<i>Valeurs mobilières</i>	118
<i>Point 19.1.5</i>	<i>Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation</i>	N/A
<i>Point 19.1.6</i>	<i>Option ou accord</i>	N/A
<i>Point 19.1.7</i>	<i>Historique du capital social</i>	119
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	116
<i>Point 19.2.1</i>	<i>Inscription au registre et objet</i>	117
<i>Point 19.2.2</i>	<i>Catégories d'actions existantes</i>	118
<i>Point 19.2.3</i>	<i>Disposition impactant un changement de contrôle</i>	N/A
<b>SECTION 20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	N/A
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A
<b>SECTION 21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	144
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	144

## 8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
<b>Identité et attestation du responsable du document</b>	<b>142</b>
<b>Rapport du Gérant</b>	<b>53 à 61, 66 à 69, 119</b>
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la Société et du Groupe	14, 15, 17 à 27, 53 à 61
Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière <sup>(a)</sup> de la Société et du Groupe	14, 15
Description des principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe	66 à 68
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe	64 et s.
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la Société et du Groupe	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	71 et s.
Utilisation d'instruments financiers de la Société et du Groupe	73
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la Société et du Groupe	N/A
Informations relatives aux rachats par la Société de ses propres actions	121 et s.
<b>États financiers</b>	<b>72 et s.</b>
Comptes annuels	98 à 110
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	111 à 113
Comptes consolidés	72 à 92
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	93 à 95

(a) L'article L.225-102-1 VI prévoit que les sociétés qui s'acquittent de la déclaration de performance non financière prévue à l'article L.225-102-1 (RSE) sont réputées avoir satisfait à l'obligation concernant la mention des indicateurs de performance de nature non financière visée au 1 2) de L.225-100-1 C.com (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/08/2017).

## 8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

Pages

---

### LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE

---

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	14, 15, 17 à 27, 53 à 61
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	66 à 68
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	17 à 26
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	60
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	60
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	87 à 88
Informations sur les rachats d'actions	121 et s.
Rémunérations des mandataires sociaux	45 et s.
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	61
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	45 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51 à 52
Actionnariat de la Société	119
Actionnariat salarié	119
Activité et résultats des filiales de la Société	109
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	69
Informations sur les délais de paiement	55
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	64 et s.
<b>ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION</b>	
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	30 et s.
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	114
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	111 à 113
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales fournies dans le rapport de gestion	N/A

Imprimé par HANDIRECT SERVICES - [www.handirect.com](http://www.handirect.com)

Crédits photos :  
Pages 2, 3, 8 et 9 : Götz Göppert. Page 13 : Maï Lucas

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

# idi

18 avenue Matignon  
75008 Paris  
Tél. : +33 1 55 27 80 00  
Fax : +33 1 40 17 04 44  
**communications@idi.fr**

**[www.idi.fr](http://www.idi.fr)**